

I Agriculture (exploitations importantes)

Si de nombreuses exploitations sont présentes dans notre département, il n'existe pas d'exploitation d'importance nécessitant une étude de risque spécifique (présence de stocks importants d'engrais, de silos ...).

J Pisciculture

Société Beaume : Anjoutey et Lachapelle sous Chaux

AAPPM : Lepuix-Gy

K Silos de stockage de céréales, matières organiques

Bourogne : Société coopérative Interval, 1 silo céréales (10 000 tonnes)

L Grands entrepôts

Les entrepôts sont des établissements qui comportent des cellules de surfaces importantes et qui présentent un risque de fort potentiel calorifique et un rayonnement intense en cas d'incendie. Opérationnellement ils nécessitent des débits d'eau élevés, une attaque massive et des moyens sapeurs-pompiers nombreux.

Dans le département, le site de l'Aéroparc de Fontaine a vu l'implantation de plusieurs grands entrepôts constitués de cellules de stockage de 4000 à 7000 m² chacune :

- Géodis,
- Gefco,
- Buffa,
- Norbert-Dentressangle.

Lors du précédent SDACR, un constat avait été fait sur la carence en eau au niveau du site. Depuis, de nouveaux poteaux d'incendie ont été implantés sur le site et la pression du réseau augmentée.

M Production électrique

Sans objet pour le département. Le développement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes) est abordé dans la partie sur les risques bâtimentaires.

N Transport d'énergie électrique

Le département est parcouru par de nombreuses lignes électriques, qu'elles soient aériennes ou enterrées.

Les lignes hautes tensions, parcourant le département dans le sens sud-ouest / nord-est sont constituées de lignes 400 et 225 kV.

O Centrales et installations nucléaires

Si le Territoire de Belfort ne possède aucune installation nucléaire sur son sol, la ville de Belfort est située à 60 km de la centrale nucléaire de Fessenheim (68). En cas d'accident majeur sur la centrale, les équipes spécialisées (RAD) du SDIS 90 seront amenées à y intervenir et le département pourrait être concerné par ses mesures.

P Stockage souterrain de gaz

Sans objet pour le département. A noter cependant que, suite à des recherches menées dans le sous-sol en Franche-Comté concernant les hydrocarbures, la question du gaz de schiste a été soulevée, faisant ressurgir les risques liés à son exploitation (risques sanitaires).

Q Problématique des feux de métaux

Si à de hautes températures beaucoup de métaux peuvent brûler, la réaction d'un métal avec l'oxygène de l'air est le cas le plus fréquent.

Dans le milieu industriel, les risques se concentrent principalement autour des opérations d'usinage (tour, fraiseuse, aléuseuse) qui génèrent des déchets tels que :

- les poussières d'aluminium,
- les fines particules de fer,
- des poudres, des limailles ou des bandes minces de métaux alcalins (lithium, sodium, potassium) ou alcalino-terreux (calcium, zinc).

Mais l'on peut également citer d'autres sources de risque :

- les toiles métalliques constituées de fil de métal fin,
- les métaux en fusion,
- les alliages utilisés dans les véhicules de dernière génération,
- les matériaux présents dans les piles (batterie de voiture par exemple).

Le risque émergent - pour le moment qui est un risque diffus - est la présence de certains de ces métaux dans les véhicules de dernière génération. Avec le développement de solutions hybrides, ces véhicules embarquent de nouveaux matériaux : alliages pour la structure et certaines pièces (moteur, jantes), batteries électriques. Tout comme avec le développement du GPL dans les années 90, la stratégie d'intervention et le matériel des sapeurs-pompiers doivent évoluer pour s'adapter à ce risque nouveau. Un risque qui est maximal lorsque le véhicule est en feu.

L'utilisation de poudres diverses a été préconisée pour l'extinction des feux de métaux liquides et solides. A signaler également qu'il peut être judicieux de laisser brûler un métal si le feu est de petite taille.

R Transports (TMD)

Le Transport de matières dangereuses est l'action de déplacer d'un lieu à un autre, des substances qui par leurs propriétés ou par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement. Ces risques ne sont pas localisés géographiquement dans le département et leur occurrence de survenue n'est pas quantifiable.

Dans le département, 3 vecteurs remplissent cette mission de transport :

- transport routier,
- transport ferroviaire,
- transport par pipeline (oléoduc, gazoduc).

A l'échelle nationale, le transport de matières dangereuses par route représente 80 % du tonnage des matières dangereuses. Viennent ensuite le transport par voie ferrée (17 %), le transport par canalisation puis le transport fluvial.

En 2011, les accidents impliquant des TMD ont conduit à 117 fermetures de voies de circulation (routière ou ferroviaire), à l'évacuation de la population dans 19 cas et à son confinement lors de 5 événements.

R.1 Transport de matières dangereuses par voie routière

Le transport de matières dangereuses, en particulier par la route, fait peur car les accidents sont parfois impressionnants (incendie, explosion, nuages toxiques) et perturbateurs (périmètre de sécurité, routes barrées) mais les accidents sont plutôt :

- **rare** : 150 à 200 événements par an sur le territoire national (207 en 2011), soit 1,5 % des accidents de PL (alors que le trafic TMD représente 15 % de la circulation des PL),
- **isolés** : 80 % des accidents surviennent en rase campagne,
- **diffus** : la majorité des accidents surviennent sur la voie publique (plus que dans des infrastructures ou chez des particuliers).

Dans le territoire de Belfort, les principaux axes de circulation sont :

- **A36** : liaison Nord-Sud,
- **RD 19** : liaison Ouest-Sud,
- **RN 1019** : liaison Argiésans-Sévenans / Sévenans-Grandvillars,
- **RD 83** : liaison Ouest-Est,
- **RD 437** : liaison Nord-Sud.

Le trafic PL constaté sur l'autoroute A36 en Moyenne Journalière Annuelle (MJA) sur les différentes sections se répartit de la façon suivante :

Sections	Nombre de PL	% de tous les véhicules
Diffuseur 15 à Fontaine	3377	39%
Fontaine à diffuseur 14	4077	40%
Diffuseur 14 à diffuseur 13	4094	25%
Diffuseur 13 à diffuseur 12	4341	22%
Diffuseur 12 à diffuseur 11	4379	16%
Diffuseur 11 à diffuseur 10	3839	16%

Données APRR, 2010

Les interventions impliquant les PL sur l'A36 se répartissent de la façon suivante :

	Total des accidents A36	Accidents A36 impliquant des PL
2009	31	3 (soit 9,6 %)
2010	51	9 (soit 17,6 %) dont 1 TMD
2011	33	5 (soit 15,1 %) dont 1 TMD

Les interventions marquantes impliquant les PL sur les RN et RD concernent essentiellement des accidents mettant en cause des camions de livraison de fuel domestique.

Bien que le risque ne puisse pas être identifié géographiquement les chiffres font apparaître un trafic poids lourds non négligeable potentiellement source d'accident. Sur le réseau principal (RN1019, RD 83), le trafic PL peut représenter jusqu'à 19 % du trafic total. Par contre, ces chiffres relatifs au trafic PL ne font pas apparaître la nature des matières transportées. Toutefois, on peut constater que :

- les dépôts pétroliers génèrent un flux de camions-citernes,
- des convois de matières radioactives transitent régulièrement par l'A 36 (téléx du ministère de l'intérieur, via la préfecture). On estime que les matières radioactives sont transportées à 70 % par la route
- les différentes sociétés générant un risque chimique sont approvisionnées par voie routière.

R.2 Transport de matières dangereuses par voie ferrée

En France, chaque année, plusieurs millions de tonnes de matières dangereuses sont transportées par le rail, soit 14 % du fret total. Principales substances transportées, les liquides inflammables représentent 51 % des TMD devant les gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression (19 %), les substances corrosives (12 %), les substances comburantes (8 %) et les produits toxiques (5 %).

Les axes ferroviaires dans le Territoire de Belfort sont constitués par les axes :

- Paris-Belfort,
- Belfort-Mulhouse,
- Belfort-Montbéliard.

Chaque année, une trentaine d'accidents environ sont à dénombrer en France dont 50 % sont des fuites. Aucun accident impliquant des TMD n'a été recensé ces dernières années dans le Territoire de Belfort.

Les scénarios dimensionnant pour ce type de transport sont le déraillement d'un convoi ou une fuite d'un produit toxique, en agglomération Belfortaine.

R.3 Transport de matières dangereuses par pipeline

Oléoducs

2 installations de transport sont recensées dans le département :

- SPSE (société du Pipeline Sud-Européen)

Le pipeline SPSE traverse le département dans le sens Ouest-Est sur 22,5 km. Il transporte uniquement des hydrocarbures liquides raffinés entre Fos s/ Mer à Karlsruhe, à des débits et pressions variables (34 à 44 bars) en fonction du produit transporté et du parcours.

- Oléoducs de défense commune (ODC 1) – Société TRAPIL

Le pipeline ODC1 traverse le département dans le sens Ouest-Est sur 20 km. Il transporte du kérosène et très peu de gasoil depuis Fos s/ Mer, sous une pression de 25 bars. Pour le Territoire, le dépôt se situe à Chèvremont avec des citernes de stockage et une station de chargement.

Gazoducs

GrTGaz possède différents réseaux dans le département :

D'Ouest en Est (de Bavilliers à Suarce)

Diamètre : 1000 à 1100 mm

Pression : 67.7 à 85 bars

Du Sud au Nord (de Trévenans à Vauthiermont)

Diamètre : 200 à 250 mm

Pression : 67.7 bars

Du Sud au Nord-est (de Méziré à Chavannes-les-Grands)

Diamètre : 250 mm

Pression : 67.7 bars

Une antenne Andelnans/Delle

Un réseau de transport auquel il convient de rajouter le réseau distribution dont celui particulièrement dense sur l'agglomération Belfortaine.

Listes des communes concernées (distribution)

Documentation : Gaz de France

Andelnans	Argiesans
Bavilliers	Belfort
Bessoncourt	Botans
Bourogne	Charmois
Châtenois-les-Forges	Chavanatte
Chavannes-les-Grands	Chèvremont
Cravanche	Danjoutin
Delle	Essert
Fontaine	Froidefontaine
Grandvillars	Grosne
Lacollonge	Larivière
Meroux / Moval	Meziré
Morvillars	Perouse
Phaffans	Sevenans
Thiancourt	Trevenans
Vauthiermont	Vellescot
Vezelois	

En 2011, 27 événements ont touchés les 37 000 km de gazoduc (canalisations et postes de détente) Français.

Dans le Territoire de Belfort, 109 événements relatifs au gaz ont été enregistrés, tous sur le réseau de distribution.

Les travaux de voirie à proximité des canalisations de distribution de gaz en pleine ville sont responsables de nombreux incidents ou accidents. Ces événements se caractérisent par des conséquences humaines significatives, des dommages matériels parfois considérables (destruction d'immeubles, de maisons, de voitures) mais également des perturbations sociales (évacuations, interruption de la circulation...).

Dans cet objectif de gestion de l'intervention et coordination des services, la procédure gaz renforcée « PGR » a été rendue applicable auprès de l'ensemble des services d'incendie et de secours le 1^{er} juillet 2011 après une phase d'expérimentation à laquelle le SDIS 90 a participé.

III Les risques sanitaires

Les risques sanitaires sont abordés dans le SDACR, principalement en raison de l'émergence ces dernières années de nouveaux risques tels que la grippe aviaire ou le virus A(H1N1), mais également en raison de l'implication du SDIS dans certaines actions à grande échelle comme la campagne de vaccination A(H1N1) en 2009.

Les conséquences sont multiples et ont comme particularité d'impacter à la fois la société et les secours :

- conséquences sur la santé de la population,
- impact psychologique et médiatique fort,
- désorganisation des services.

- Conséquences sur la santé des secouristes,
- forte mobilisation des secours,
- impact sur l'organisation même des secours.

Bien souvent, les risques sanitaires touchent les catégories les plus fragiles de la population :

- nourrissons,
- personnes âgées,
- personnes fragilisées...

Contrairement aux autres risques étudiés dans le présent document, les risques sanitaires ont souvent une inertie, permettant une anticipation des services.

Les catégories de risques sanitaires étudiées sont :

- pandémie grippale,
- épizootie,
- impact de pollutions sur la santé,
- événements climatiques extrêmes (canicule, froid).

A Pandémie grippale

Une pandémie est une épidémie caractérisée par une diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique.

La grippe quant à elle est une infection respiratoire aiguë, contagieuse d'origine virale. Comme toutes les infections, elle touche plus particulièrement les personnes âgées ou fragilisées, les nourrissons, les jeunes enfants.

Analyse des risques

Au XX^e siècle, on a dénombré trois grandes pandémies grippales :

1918-1919 : la pandémie dite de la « grippe espagnole » (virus A(H1N1))

1957-1958 : la « grippe asiatique » (virus A(H2N2))

1968-1969 : la « grippe de Hong-Kong » (virus A(H3N2))

Au XXI^e siècle, l'OMS a annoncé la 1^{ère} pandémie du siècle : Virus A(H1N1)

B Epizootie

Une épizootie est une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes.

Analyse des risques

En touchant particulièrement certaines espèces, elle peut avoir des conséquences majeures pour les filières concernées, pouvant même affecter l'économie générale.

Le XX^e siècle a vu plusieurs de ces épizooties se déclarer à travers le monde : encéphalopathie spongiforme bovine, fièvre catarrhale ovine, fièvre aphteuse, grippe aviaire, peste équine... En Grande-Bretagne, l'épidémie de 2001 a contraint à abattre beaucoup d'animaux sur le territoire européen et a coûté plusieurs milliards d'euros.

C Impact de pollutions sur la santé

Une pollution est une dégradation d'un milieu naturel, en particulier par des substances chimiques, pouvant entraîner des conséquences pour la santé humaine, les animaux et l'environnement.

Analyse des risques

Trois types de pollutions sont à considérer :

Pollution de l'eau : au niveau d'un cours d'eau, de la nappe phréatique, d'une zone de captage.

Pollution de l'air : particulièrement aux abords de sites industriels.

Pollution des sols : aux abords des sites industriels et agricoles.

D Evènements climatiques extrêmes

Le Territoire de Belfort est soumis à deux aléas climatiques extrêmes : canicule et période de froid.

D.1 Canicule

Analyse des risques

Touché en 2003 par la canicule estivale, le département peut de nouveau être sujet à de fortes vagues de chaleur. Avec des températures nocturnes élevées plusieurs jours de suite, ne permettant pas un rafraîchissement, certaines catégories de la population sont sujettes à des pathologies préexistantes ou à une hyperthermie.

Dans le cadre national de lutte contre la canicule, les établissements de soins préparent le « Plan bleu ».

Mais les secours peuvent également intervenir dans le cas de dommages collatéraux :

- rupture de l'alimentation électrique,
- pénurie d'eau potable,
- saturation des établissements de santé.

D.2 Période de froid

Analyse des risques

Les vagues de froid peuvent avoir un impact sur **la santé** :

- personnes présentant des troubles cardiaques ou respiratoires,
- maladies hivernales (épidémies infectieuses),
- personnes en grande précarité,
- intoxications au monoxyde de carbone.

Un impact sur **les biens** :

- augmentation des feux de cheminée,
- ruptures de canalisation d'eau.

IV Les risques bâtimentaires

Les risques bâtimentaires se rapportent aux risques liés aux infrastructures construites par l'homme. Ces risques ont souvent des conséquences humaines, économiques, sociologiques et médiatiques. En outre, ils mettent en œuvre des moyens et des procédures pouvant dépasser les procédures et les moyens opérationnels classiques.

La particularité du risque bâtimentaire tient à sa brutalité, aggravée d'un nombre important d'impliqués ainsi qu'à une localisation très diverse, depuis le centre urbain jusqu'aux endroits les plus isolés.

Ces risques peuvent être déclinés en **plusieurs catégories** en fonction de l'architecture (immeuble ou simple rez-de-chaussée), la constitution (habitat ancien ou récent), la vocation (temporaire, enceintes militaires, transport ...) ou le contenu (archives, musées...).

Les catégories étudiées sont :

- ouvrages d'art,
- parcs de stationnement,
- bâtiments collectifs,
- bâtiments administratifs et sites sensibles,
- patrimoine historique et culturel,
- énergies renouvelables et techniques de construction à basse consommation.

A Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art sont les ponts et les tunnels, les remontées mécaniques, les écluses, les grands collecteurs, les murs de soutènement, les grands remblais ...

Le département possède 2 ouvrages présentant un risque important :

- les digues des bassins écrêteurs de la Savoureuse, traitées dans un autre chapitre,
- le viaduc de la Savoureuse.

Par ailleurs, par convention le SDIS est appelé à intervenir en renfort sur les tunnels autoroutiers de l'A16 (Suisse).

A.1 Viaduc de la Savoureuse

Analyse des risques

Situé entre les communes de Bermont et de Trévenans, le viaduc de la Savoureuse est un pont-dalle destiné au passage du TGV. D'une longueur de 792 m et d'une hauteur maximale de 32 m, il franchit l'autoroute A36, la RN 437, le canal de la Haute-Saône et la Savoureuse.

Couverture des risques

Les principales particularités liées à l'activité opérationnelle « courante » pour cet ouvrage sont :

- le travail en hauteur,
- l'intervention sur une ligne LGV (feu de train, train bloqué sur la voie).

Dans le cas d'un accident majeur, des moyens particuliers et une organisation conséquente et structurée seront à mettre en œuvre.

A.2 Tunnels A16 – Suisse

Analyse des risques

L'autoroute A16, également appelée TRANSJURANE, traverse les cantons du Jura et de Berne sur une longueur de 85 km entre Boncourt et Bienne.

A son extrémité Nord-ouest, elle se situe en limite du département du Territoire de Belfort. Interconnectée à l'A36 par l'intermédiaire de la RN1019, elle débute au niveau de la plate-forme douanière de Boncourt – Delle.

Cette autoroute à 2*2 voies est divisée en plusieurs sections dont 2 qui intéressent plus particulièrement les sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort :

Section 1 : plate-forme douanière de Boncourt - Delle

Section 2a : Boncourt - Bure, d'une longueur de 4,6 km, composée du tunnel de Neu-bois, un bi-tube de 941 m (dont 765 m en souterrain).

Section 2b : Bure – Porrentruy Ouest, d'une longueur de 8,8 km, composée du tunnel de Bure, un bi-tube de 3059 m (dont 2901 m en souterrain).

B Parcs de stationnement

Analyse des risques

Les feux dans les parcs de stationnement constituent toujours des interventions délicates :

- milieu clos,
- risque de propagation à d'autres véhicules,
- approche et extinctions particulières,
- propagation des fumées,
- présence possible d'ERP ou d'habitation au-dessus,
- atteinte des structures,
- risques d'explosion.

C Bâtiments collectifs

Les bâtiments collectifs sont :

- ERP importants ou à risques

Type R (collèges et lycées, avec ou sans internat), type O, type J, type U, ERP de 1^{ère} catégorie.

- Immeubles de grande hauteur

Immeubles élevés à usage de bureaux, dont le plancher bas du niveau le plus élevé est à plus de 28m du niveau de la voie accessible aux engins de secours.

- Habitation de la 3^e et 4^e famille

C.1 ERP importants ou à risques

Dans le cadre de ses missions, le SDIS suit les ERP de la 1^{ère} catégorie (plus de 1500 personnes) jusqu'aux ERP de la 5^{ème} catégorie, à travers le service Prévention. Toutes catégories confondues cela représente en 2011, 213 visites de sécurité, 183 études de dossiers ERP et 35 études d'habitation.

Parmi les ERP, certains présentent des risques accrus pour les personnes :

- les établissements pouvant accueillir un nombre élevé de personnes,
- les établissements munis de locaux à sommeil,
- les établissements accueillant des personnes dont l'état constitue un facteur aggravant du risque.

ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

Répertoriations des ERP de 1^{ère} (> 1500 personnes) et 2^{ème} (de 701 à 1500 personnes) catégorie dans les différentes communes du département :

COMMUNES	NOMBRE			TYPE
	1 ^{ère} catég.	2 ^{ème} catég.	Total	
Andelans	4	5	9	L, M, N, T
Bavilliers	1	1	2	M, N, X, PA
Beaucourt	0	1	1	M
Belfort	14	25	39	L, T, W, M, N, X, R, U, V, PA
Bessoncourt	1	5	6	M, N, W
Botans	0	1	1	M
Châtenois-les-forges	0	1	1	X, L
Danjoutin	1	1	2	M
Delle	1	3	4	M, X, PA
Essert	1	1	2	M, N, X
Etueffont	0	1	1	M
Faverois	0	1	1	L
Giromagny	1	3	4	L, M, N, P, V
Meroux	0	1	1	GA
Morvillars	0	1	1	L, X
Rougemont-le-Château	0	1	1	V

COMMUNES	NOMBRE			TYPE
	1 ^{ère} catég.	2 ^{ème} catég.	Total	
Sévenans	0	2	2	L, M, N, R
Trévenans	0	1	1	M
Valdoie	1	2	3	L, M, N, X
TOTAL	25	57	82	

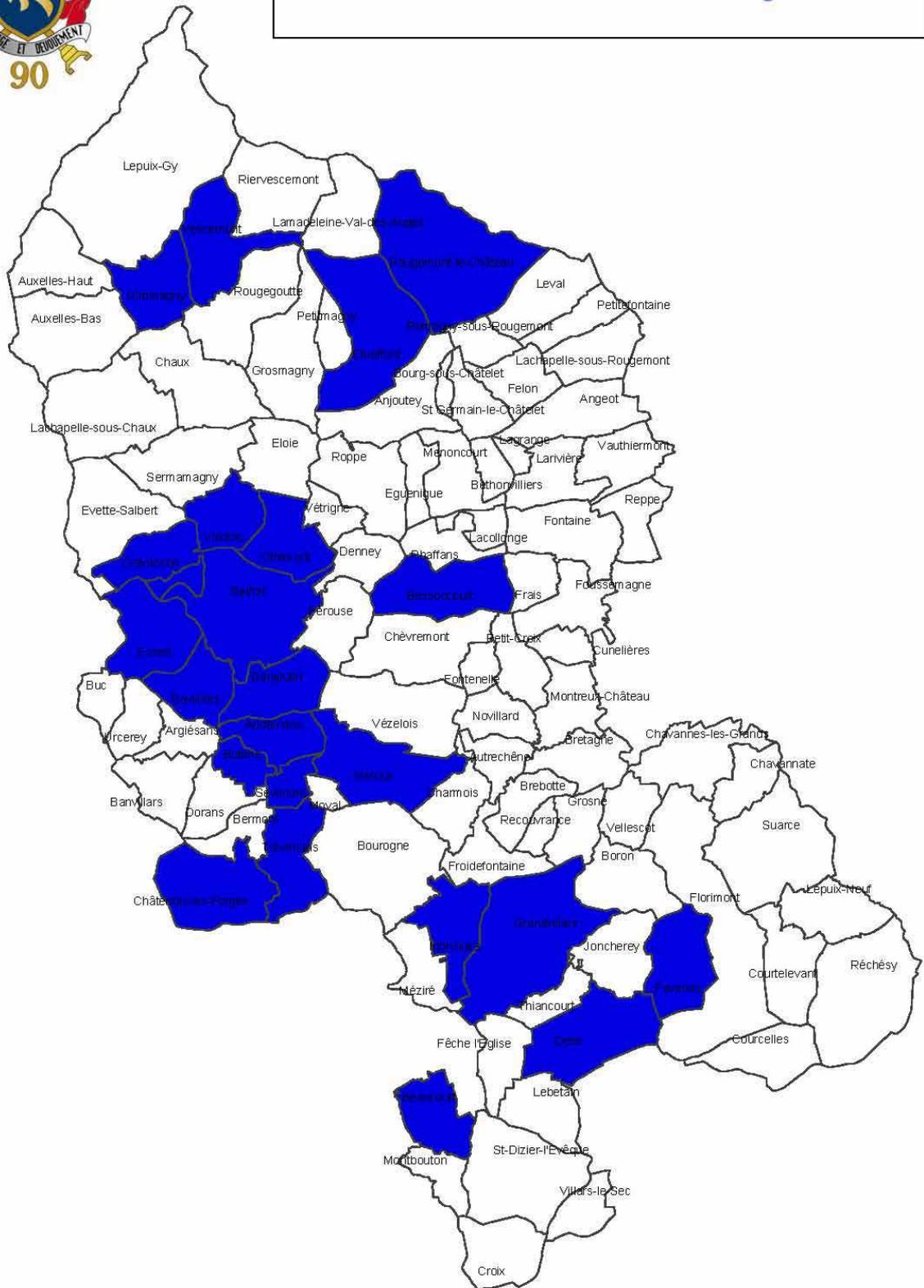
En termes de répartition par type et par catégorie nous obtenons pour l'ensemble du département :

	L	M	N	P	R	T	U	V	W	X	GA	
1 ^{ère} catégorie	3	11			3	2	1		1	4		25
2 ^{ème} catégorie	6	26	3	1	5			9		6	1	57
	9	37	3	1	8	2	1	9	1	10	1	82

L'analyse de ces tableaux fait apparaître une concentration du risque sur l'agglomération belfortaine, puisque pratiquement la moitié des ERP de 1^{ère} (48 %) et de 2^{ème} (46 %) catégories y sont situés. Cependant l'analyse montre également que des ERP importants sont disséminés et isolés dans tout le département.



ERP de 1ère et 2ème catégorie



M.A.J : 28/09/12

Etablissements de type R

Au-delà des ERP de 5^{ème} catégorie, type école communale, la répartition des ERP de type R avec locaux à sommeil est :

Communes	Nombre					Total
	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	
Bavilliers				1	1	2
Belfort	1			3	1	5
Essert					1	1
Etueffont				1*	1	2
Fontaine					1	1
Giromagny				1		1
Lepuix-Gy				5		5
Petitmagny				1		1
Rougegoutte				1		1
Rougemont-le- Château				1	1	2
Valdoie				2		2
Total	1			16	6	23

* : dont les centres de loisirs.

Etablissements avec locaux à sommeil

Sont classés dans les ERP avec des locaux à sommeil :

- type O (hôtels),
- type R (collèges et lycées avec internat, centres de loisirs avec hébergement),
- type U,
- type J.

Répertoriations des ERP avec des locaux à sommeil dans les différentes communes du département :

Communes	Nombre					Total
	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	
Andelnans			1			1
Bavilliers			1	5	1	7
Beaucourt			1	2	1	4
Belfort	1		2	14	12	29
Bessoncourt					1	1
Chaux			1			1
Danjoutin				1		1
Delle				2	2	4
Eguenigue				1		1
Essert					1	1
Etueffont				2		2
Evette- Sambert				1*		1
Fontaine					2	2
Giromagny			1	3	1	5
Grandvillars				2		2
Lepuix-gy				7*	8*	15
Meroux			1			1
Offemont			1			1
Petitmagny				1		1
Roppe					2	2
Rougegoutte				1*		1
Rougemont-le- Château				2	2*	4
Valdoie				3	2	5
Total	1	-	9	47	35	92

* : dont les colonies de vacances, les gîtes et refuges d'altitude.

Etablissements de type J

Répartition des structures d'accueil pour personnes âgées ou handicapées (Type J) :

Communes	Nombre					Total
	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	
Bavilliers				1		1
Beaucourt			1	2		3
Belfort					5	5
Chaux			1			1
Delle				1		1
Eguenigue				1		1
Etueffont				1		1
Giromagny			1	1		2
Grandvillars				1		1
Roppe					1	1
Rougegoutte						
Rougemont-le- Château				1	1	2
Valdoie				1		1
Total	-	-	3	10	7	20

Etablissements de type U

La fusion administrative des deux hôpitaux de l'Aire urbaine de Belfort et de Montbéliard s'est traduite en 2000 par le projet de construction d'un 3^{ème} site, baptisé « site médian ». Implanté sur la commune de Trévenans, le site sera accessible rapidement par l'A36 et la RN1019.

D'une capacité d'accueil de 772 lits et places, sur une surface de 5 étages, ce bâtiment mesurera 240m de long sur 80m de large.

On trouve dans son environnement proche :

- des réseaux routiers d'importance (A36, RN1019),
- un réseau ferroviaire (LGV),
- un gazoduc.

Etablissements type P (dancing)

Communes	Nombre					Total
	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	
Andelnans				1		1
Chatenois-les- Forges					1	1
Chaux				1		1
Danjoutin				1		1
Evette-Salbert				1		1
Giromagny		1				1
Grandvillars					1	1
Total		1		4	2	7

C.2 Immeubles de grande hauteur et immeubles élevés à usage de bureaux

Sans objet.

C.3 Habitation de la 3^{ème} et 4^{ème} famille

(Sources : Néolia, Territoire Habitat, Nexity)

Communes	Habitation	
	3 ^{ème} famille	4 ^{ème} famille
Belfort	163	33
Bavilliers	1	2
Beaucourt	17	2
Châtenois-les-Forges	1	
Chaux	1	
Cravanche	3	
Danjoutin	6	
Delle	31	1
Essert	7	
Fêche	1	
Fossemagne	1	
Giromagny	11	
Grandvillars	4	
Grosagny	1	
Lepuix-gy	1	
Montreux-Château	1	
Offemont	11	
Réchesy	1	
Rougemont	2	
Valdoie	14	
Total	278	38

La lutte contre les incendies dans un immeuble nécessite l'emploi d'échelles aériennes mais également de procédures spécifiques. L'ensemble des données relatives au nombre d'habitations de la 3^{ème} et 4^{ème} famille n'étant pas encore totalement actualisé à ce jour, les chiffres présentés correspondent aux données de 2004

D Bâtiments administratifs et sensibles

En matière de défense nationale, la notion de « points sensibles » conduit à dresser une liste de bâtiments ou d'installations qu'il faut en priorité préserver. Par exemple un incendie dans un de ces points sensibles peut avoir des conséquences sur le service public et les intérêts nationaux.

Il convient d'étudier cette notion au regard de la protection incendie et le secours. Cette étude doit se traduire, selon l'importance, par la rédaction de consignes opérationnelles spécifiques, la réalisation d'un plan d'établissement répertorié (ETARE) à diffusion limitée ou non, ou d'un plan spécialisé.

Parmi les points sensibles nous trouvons : la maison d'arrêt de Belfort, les enceintes militaires, la Préfecture, le Conseil Général...

Du fait de la sensibilité de ces sites, ces derniers ne sont pas cartographiés ou répertoriés dans le présent document.

E Patrimoine historique et culturel

L'inventaire des sites classés par le Ministère de la Culture relève une majorité d'édifices de fortifications militaires (château, forts, ceintures fortifiées) auxquels il faut ajouter des édifices religieux et divers autres bâtiments ou installations.

Ces points doivent faire l'objet d'une répertoriation simple pour parfaire la défense contre l'incendie ou les sinistres en général, et mettre en adéquation les risques et les moyens.

E.1 Patrimoine historique

Deux axes ressortent de l'analyse des risques : les risques liés au centre ville historique (vieille ville) et les risques liés aux fortifications.

Centre ville historique

La particularité de ce type d'intervention réside dans le type de construction et son agencement, occasionnant ainsi des difficultés opérationnelles :

- accès impossible aux échelles sur engins,
- présence de portes cochères,
- rayon de courbure trop petit,
- façades non accessibles,
- hauteur des édifices,
- risques de propagation importants,
- planchers et escaliers bois non encloués,
- combles aménagés,
- imbrication des constructions,
- difficultés d'accès, de reconnaissance,
- étroitesse des rues et stationnement gênant.

Des difficultés opérationnelles auxquelles il faut ajouter l'impact humain, financier, économique et patrimonial qui est important.

Toute intervention, en particulier le feu, dans ce type d'habitat nécessite des moyens conséquents et adaptés.

Fortifications

De par son passé, le Territoire de Belfort possède de nombreuses fortifications et ouvrages divers.

Il est à noter que certains ouvrages, en particulier les fortifications, non mis en sécurité, génèrent des risques pour leurs éventuels visiteurs et constituent des milieux périlleux.

E.2 Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel englobe les musées, les archives, les expositions, les salles de concerts et de spectacles.

Pour tous les bâtiments, historiques et culturels, un rapprochement entre le SDIS et les services de la culture doivent permettre :

- une **répertori**ation des sites les plus sensibles,
- un **plan de sauvegarde** des œuvres :
 - par la création d'une liste des œuvres prioritaires et en place,
 - par la mise en place de techniques de prise en compte des œuvres.

F Energies renouvelables et techniques de construction à basse consommation

Le développement des énergies renouvelables a vu l'émergence de nouveaux risques liés à la construction de parcs éoliens, l'installation de panneaux photovoltaïques, et la construction de bâtiments basse consommation.

F.1 Parcs éoliens

Le risque provient de la hauteur des édifices puisque le sauvetage, la mise en sécurité et l'évacuation nécessitent la mise en œuvre de techniques particulières. A ce jour aucune éolienne n'est présente dans le département, mais des projets sont à l'étude.

Cependant, certaines structures comme les pylônes électriques ou les antennes de télécommunication, présentent la même catégorie de risque et la mise en œuvre des mêmes techniques spécialisées.

F.2 Panneaux photovoltaïques

Ce type de production d'électricité peut être trouvé sur les bâtiments (habitation, industries, autres) majoritairement en toiture, prochainement intégrés aux murs et aux fenêtres, à la campagne à travers les champs de panneaux.

Les risques présentés par ces nouvelles énergies sont liés à la production continue d'électricité en présence d'une source lumineuse, à la réaction au feu mais également au risque de chute (cas du décrochement des panneaux).

F.3 Techniques et matériaux destinés à réduire les consommations d'énergie

Le tournant amorcé ces dernières années vers une réduction de la consommation d'énergie a engendré une modification des structures bâtementaires et par là même des risques associés : un feu dans un bâtiment basse consommation n'a pas le même développement qu'un feu dans un bâtiment ancien.

L'évolution vers une enveloppe bâtementaire à ossature bois ou monomur (béton cellulaire, briques) ainsi qu'à une gestion des flux d'air tend à rendre le bâtiment étanche.

De plus, avec l'introduction de matériaux écologiques, les problématiques opérationnelles sont :

- les accidents thermiques : accumulation de gaz d'un feu sous-ventilé dans une enceinte close,
- la production de gaz de pyrolyse : décomposition des matériaux cellulosiques,
- des feux couvant : propagation dans les couches isolantes.

Face à ces risques, les pompiers doivent faire évoluer :

- leurs matériels (lances perforantes, brouillard d'eau, ventilateurs),
- leurs techniques (inertage, gestion des ouvrants),
- leurs formations (ventilation opérationnelle, techniques d'engagement dans les enceintes closes).

V Les risques de société

Les risques de société se rapportent aux risques ayant des caractéristiques économiques, socioculturelles, politiques et touristiques. Ces risques peuvent être déclinés en plusieurs catégories :

- les grands rassemblements et manifestations,
- les phénomènes festifs,
- les violences urbaines,
- les grèves et mouvements sociaux,
- les attentats,
- les activités de loisirs,
- les transports.

A Grands rassemblements et manifestations

Le département est le siège chaque année de grands rassemblements, parfois d'envergure internationale, regroupant plusieurs milliers de personnes le temps d'un week-end. Au-delà des risques d'accidents, de sur accident et d'incendie, le nombre important de personnes présentes au même endroit, au même moment, accentue davantage ces risques.

Manifestations	Périodicité	Public	Classement en Grand Rassemblement
Eurockéennes	Tous les ans	100 000	X
FIMU	Tous les ans	80 000	X
Feu d'artifices du 14 juillet	Tous les ans	-	
Feu d'artifices du 31 décembre	Tous les 2 ans	-	
Grande braderie	Tous les ans	-	
Course du Lion	Tous les ans	-	
Transterritoire	Tous les ans	-	

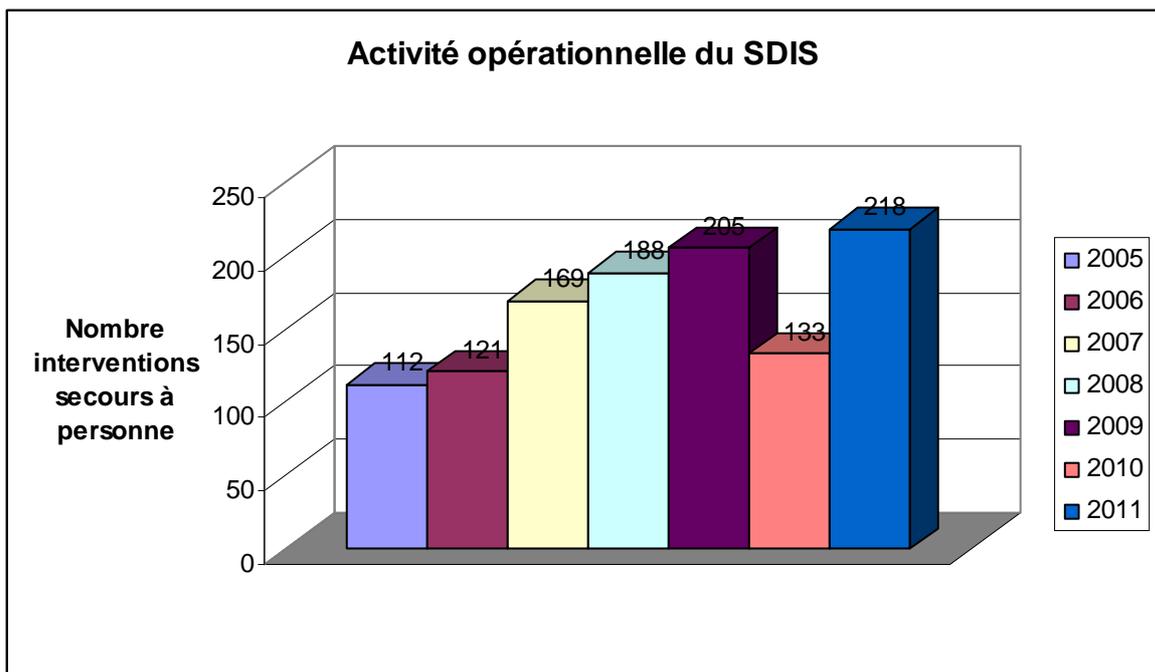
A.1 Eurockéennes

Année	Public*
2007	95000
2008	80000
2009	95000
2010	97000
2011	80000

(* : Entrées payantes, invités, artistes et autres prestataires)

Malgré la particularité du site (presqu'île), le nombre conséquent de visiteurs et les conditions météorologiques (chaleur, orages), le retour d'expérience de ces dernières années permet aux services de secours d'être préparés pour faire face à un afflux de victimes ou d'être prêts pour une évacuation partielle ou totale du site.

Le retour d'expérience depuis le SDACR 2005 permet de faire apparaître l'évolution du nombre d'interventions liées à cet événement :



A.2 Festival International de Musiques Universitaires (FIMU)

Le centre ville de Belfort est chaque année, le temps du week-end de la Pentecôte (3 jours), le lieu de rassemblement de milliers de passionnés de musique. Avec 16 scènes en salle ou en plein air, situées dans la vieille ville de Belfort, le Festival connaît un intérêt croissant : avec près de 60 000 visiteurs en 2004, ce chiffre a été évalué à 80 000 en 2010.

Tout comme pour les Eurockéennes, le FIMU fait l'objet d'un traitement particulier par les services du SDIS (Prévention et Opérations).

A.3 Autres manifestations

Parmi les diverses manifestations se déroulant dans le Territoire de Belfort, nous trouvons :

- la grande braderie,
- les feux d'artifice (14 juillet et 31 décembre),
- les courses : tour de France, tour de Franche-Comté, Transterritoire, course du Lion,
- les foires,
- les manifestations diverses (ATRIA, Maison du Peuple).

A.4 Synthèse

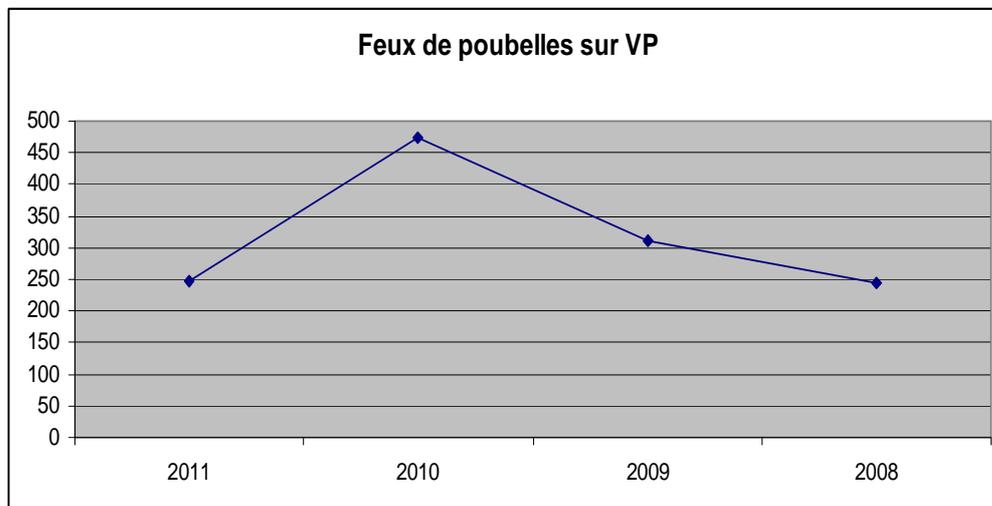
Chacun de ces rassemblements présente des particularités : environnement (urbain, rural, plan d'eau), population (étudiants, familles), climat (chaleur, pluie, vent) ...

B Phénomènes festifs

Phénomène lié à une présence estudiantine et principalement marqué par le rythme scolaire (journée d'intégration, vacances, remises de diplômes). Ces événements sont souvent marqués par une forte consommation d'alcool, ce qui présente des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public.

C Violences urbaines

Allant de la simple agression verbale et pouvant déboucher sur des agressions physiques et des incivilités (feux de voitures, feux de poubelles, jets de pierre, destructions). Les phénomènes de violences urbaines sont principalement localisés dans des zones dites « sensibles ».



D Grèves et mouvements sociaux

Ce risque peut avoir un impact direct sur l'activité opérationnelle du service de secours : blocages, coupures d'électricité localisées ... mais également des conséquences indirectes comme l'augmentation de l'activité opérationnelle (cas d'une grève des ambulanciers / médecins).

E Attentats

Belfort ne constitue pas une cible privilégiée au même titre que certaines grandes agglomérations Françaises comme Paris, Marseille, Lyon ... mais la proximité de grandes villes comme Mulhouse ou Strasbourg nécessite d'aborder ces risques puisque les services de secours pourraient être sollicités dans une demande de renfort. Gardons également à l'esprit que le terrorisme revêt diverses formes : grands groupes terroristes, petits groupes militants (éco terrorisme) et acte isolé d'une seule personne seule (déséquilibré).

F Activités de loisirs

F.1 Risques nautiques

Les principaux risques identifiés sont :

- le risque de noyade dans les zones surveillées (étang des Forges, Malsaucy) et non surveillées (canal, étangs),
- le risque sur une embarcation à moteur (incendie, naufrage),
- le risque d'accident de la circulation (chute de VL dans l'eau).

F.2 Activités de loisirs spécifiques

Les activités de loisirs spécifiques se rapportent à toutes les activités de loisirs pratiquées dans le milieu naturel, telles que :

- les randonnées VTT,
- les randonnées équestres,
- les randonnées pédestres,
- l'escalade,
- le parapente.

Les opérations de secours menées dans ce cadre consistent à porter secours à une personne victime d'un malaise, d'une chute ou qui se retrouve bloquée. L'action des secours nécessite une prise en charge, parfois rapide, dans des lieux qui peuvent présenter des difficultés d'accès et donc nécessiter des techniques particulières.

G Transports (hors TMD)

G.1 Transports routiers collectifs

Cette catégorie regroupe les transports autres que ceux étudiées dans les risques technologiques (transports de matières dangereuses) et est subdivisée en 3 groupes :

- les transports urbains,
- les transports ruraux,
- les transports touristiques.

Analyse des risques

Le réseau routier du Territoire de Belfort se compose notamment des principaux réseaux :

✓A36 ✓RN1019 ✓RN83 ✓RN437

Les données obtenues auprès des différents services nous donnent :

Axe	Tronçon	Trafic total (véhicules/jour)	Trafic PL (PL/jours)
A 36	Diffuseur 15 / Péage	11 951	3377 (soit 39 %)
	Péage / Diffuseur 14	14 173	4077 (soit 40 %)
	Diffuseur 14 / Diffuseur 13	20 300	4094 (soit 25 %)
	Diffuseur 13 / Diffuseur 12	24 247	4341 (soit 22 %)
	Diffuseur 12 / Diffuseur 11	32 342	4379 (soit 16 %)
	Diffuseur 11 / Diffuseur 10	27 181	3839 (soit 16 %)

Source : APRR, 2011

Axe	Tronçon	Trafic (véhicules/jour)	Trafic PL (PL/jours)
RN 1019	Limite 70 / Sévenans	14 096	2636 (soit 18,7 %)
	Sévenans / Morvillars	10 717	1179 (soit 11 %)
	Morvillars / Frontière CH	6 091	390 (soit 6,4 %)

Source : DIRE, 2010

Les principaux risques, considérés comme « graves », concernent les transports collectifs tels que les transports en commun (urbains, suburbains), les ramassages scolaires, les transports liés à des activités sportives ou touristiques. Ces risques ont également une vulnérabilité accrue en raison de conditions climatiques exceptionnelles rencontrées dans le département : pluies verglaçantes, neiges etc.

G.2 Transport fluvial

Le département est parcouru par :

- le canal du Rhône au Rhin,
- le canal de Montbéliard à la Haute-Saône (ouvrage inachevé).

Analyse des risques

L'activité concerne principalement le tourisme. Les interventions réalisées ces dernières années ont été réalisées sur des péniches, à demeure à l'année, présentant une voie d'eau.

G.3 Transport ferroviaire

Le Territoire de Belfort a vu son réseau fortement s'accroître en raison de la construction de la ligne à grande vitesse (TGV Est). Désormais, le département est parcouru par :

- 2 lignes « classiques,
- 1 ligne « grande vitesse ».

A noter également la présence d'une ligne pour la carrière Lepuix.

Analyse des risques

Du fait d'un réseau peu étendu, les risques sont considérés comme peu importants. Les scénarios envisageables sont principalement :

- la collision entre trains,
- le déraillement de train,
- le feu de train.

Gare de Belfort Ville

Jour	Estimation du trafic
Lundi	140 circulations (dont 114 voyageurs)
Mardi	156 circulations (dont 113 voyageurs)
Mercredi	161 circulations (dont 114 voyageurs)
Jeudi	152 circulations (dont 114 voyageurs)
Vendredi	154 circulations (dont 118 voyageurs)
Samedi	95 circulations (dont 85 voyageurs)
Dimanche	71 circulations (dont 67 voyageurs)

Soit une estimation annuelle de 48 308 transits dont 37 700 transits voyageurs (source : Houat 2012).

Gare de Meroux

Jour	Estimation du trafic
Lundi	38 circulations (dont 36 voyageurs)
Mardi	38 circulations (dont 36 voyageurs)
Mercredi	38 circulations (dont 36 voyageurs)
Jeudi	38 circulations (dont 36 voyageurs)
Vendredi	38 circulations (dont 36 voyageurs)
Samedi	31 circulations (dont 29 voyageurs)
Dimanche	34 circulations (dont 32 voyageurs)

Soit une estimation annuelle de 13260 transits dont 728 parcours divers matériel et 12532 transits voyageurs (source : Houat 2012).

G.4 Transport aérien

Le risque lié au transport aérien est de deux ordres :

- un risque lié au loisir,
- un risque lié au trafic aérien national ou international.

Un événement lié au risque aérien « loisir » aura des conséquences humaines limitées au regard du type d'appareil en cause. Deux types de risques identifiés :

- la chute d'aéronef,
- la chute de montgolfière.

A noter que l'aérodrome de Chaux est le seul aérodrome du Territoire de Belfort.

Un événement lié au risque « trafic aérien » aura des conséquences humaines, médiatiques et psychologiques importantes. Au regard des expériences passées, les difficultés liées à ce type d'événement sont la localisation de l'intervention, l'accès des engins, les conditions météorologiques, la prise en charge des victimes, l'extinction du feu et l'organisation générale des opérations.

L'aéroport international de Bâle-Mulhouse situé à moins de 40 km des limites du Territoire, est le lieu de départ et d'arrivée de 87 584 avions par an, pour un total de 5 053 649 passagers.

VI Les risques de défaillance des systèmes

La défaillance des systèmes est la prise en compte des risques liés à la défaillance des réseaux puisqu'ils constituent une vraie vulnérabilité pour nos sociétés modernes en cas de défaillance.

Les différents systèmes à prendre en compte sont :

- réseaux informatiques,
- réseaux radioélectriques et téléphonie,
- réseaux d'approvisionnement en eau,
- réseaux d'approvisionnement en hydrocarbures,
- réseaux d'alimentation en électricité.

A Réseaux informatiques

Composante essentielle de nos sociétés et particulièrement du SDIS, le réseau informatique impacte à la fois la partie administrative et la partie opérationnelle. Une simple défaillance, ou la chute totale du réseau, pourrait engendrer des dysfonctionnements majeurs quant à la capacité du SDIS à effectuer ses missions.

Comme évoqué ci-dessus, deux situations sont à prendre en compte : le réseau administratif et le système informatique de traitement et de gestion des alertes. Les causes de ces défaillances regroupent :

- les actes internes (négligence, malveillance, maladresse)
- les attaques externes (intrusion, virus)
- les pannes matérielles

B Réseaux radioélectriques et téléphonie

Composante essentielle dans la partie opérationnelle, la communication au niveau du SDIS se divise en plusieurs phases :

- réception de l'alerte par l'intermédiaire du 18 ou du 112,
- répercussion de l'alerte vers d'autres services (police, SAMU),
- transmission de l'alerte,
- gestion des statuts et des messages.

C Approvisionnement en hydrocarbures

Autre dépendance de nos sociétés : les hydrocarbures. Principalement pour les déplacements automobiles, mais également le chauffage, la production d'électricité (groupes électrogènes).

La défaillance peut provenir d'une baisse de l'approvisionnement au niveau national, d'une perturbation de l'approvisionnement mais également comme cela a déjà été le cas par le passé, de blocages.

D Réseaux électriques

Les défaillances peuvent venir de :

- incident sur le réseau,
- problèmes de fréquence, de tension,
- surcharge,
- actes de malveillance.

Les retours d'expérience ces dernières années montrent la vulnérabilité des réseaux électriques : soit dans le cas de tempêtes (endommageant le réseau), soit dans le cas d'une demande excessive (périodes de grand froid).

E Approvisionnement en eau

Les installations ne sont pas à l'abri de défaillances diverses ou d'actes de malveillance. Il peut s'agir par exemple, d'une pollution d'origine chimique, radiologique ou biologique, entraînant une atteinte à la qualité de l'eau ou bien encore d'une détérioration d'un ouvrage.

Analyse des risques

Les risques sont de trois ordres :

- Une pollution de la ressource, des eaux de captage, souterraines et superficielles,
- Des atteintes sur le réseau,
- Une altération de la qualité de l'eau, dans le circuit de distribution.

CHAPITRE 4 : CONCLUSION

L'analyse des risques fait apparaître une évolution ces huit dernières années sous deux angles : le volume de sinistres générés d'une part et leur nature d'autre part.

En termes de volume, l'activité globale du SDIS a augmenté sur la période 2004-2011 de + 21 % d'interventions. Il ressort que l'année 2009 et celles qui suivent marquent le franchissement d'un seuil d'activités supérieur aux années antérieures.

L'explication de ce saut apparaît dans l'analyse des natures de sinistres, avec une très forte progression du secours à personne (+ 34 % sur la même période) particulièrement depuis 2009. Ce profil d'évolution ne se retrouve pas pour les autres natures d'interventions qui sont stables en volume sauf pour les accidents de circulation qui diminuent.

La répartition spatiale par commune des risques courants conserve la physionomie d'il y a dix ans avec toutefois des hausses directement liées à l'étalement périurbain.

Pour ce qui concerne les risques industriels, l'évolution du tissu économique et les transitions opérées sur certaines zones industrielles modifient quelque peu les risques sans en changer fondamentalement la structure.

Ces évolutions conduisent à quelques ajustements dans le classement des communes en zones de risques A, B ou C.

De nouveaux risques particuliers sont à prendre en compte et d'autres, déjà recensés aux précédents SDACR, à considérer sous un angle nouveau :

- **Risques naturels :**
 - Rupture de digue (dignes de la Savoureuse et de la Rosemontoise).
 - Réévaluation du risque feux d'espaces naturels.
- **Risques technologiques :**
 - Diminution des risques SEVESO.
 - Intégration du risque nucléaire (Fessenheim).
- **Risques sanitaires :**
 - Prise en compte du retour d'expérience « Centre de vaccination grippe A H1N1 ».
 - Plans « grand froid » et « canicule ».
- **Risques bâtimentaires :**
 - Gare TGV et viaduc.
- **Risques émergents :** éoliennes, panneaux solaires.
 - Diminution des immeubles de la 4ème famille (dernier niveau à plus de 28 mètres).
- **Risques de société :**
 - Transport de personne : ligne LGV.
 - Réévaluation nationale des risques d'attentat – Vigipirate – NRBC.
 - Risques de défaillance des systèmes (vulnérabilité du SDIS).

TOME III COUVERTURE DES RISQUES

AVANT-PROPOS

Guidés par une approche méthodologique parfaitement rigoureuse, les travaux sont menés nécessairement avec l'idée qu'il ne faut pas laisser totalement de côté l'intuition et l'intelligence collective des sapeurs-pompiers au profit d'une seule démarche que l'on voudrait rationnelle et totalement objective.

Ainsi, la question de la sectorisation géographique du territoire à couvrir, appelle une réponse en terme de délais certes mais également d'équilibre et de bon sens opérationnel dès lors que la mesure des écarts de délais n'est pas déterminante.

Les deux premières versions du SDACR étaient focalisées sur la question des délais d'intervention. C'était en effet, le critère le plus prégnant au regard des choix à opérer, en particulier en matière de maillage du territoire et donc d'implantation des centres de secours.

En 2012, la question de l'implantation des centres de secours n'est plus un enjeu. Toutefois, il convient de vérifier si le maillage actuel du SDIS au regard des résultats obtenus dans les délais tenus depuis 8 ans peut être considéré comme satisfaisant.

Dès lors que la question des délais est évacuée, les axes de progrès pour faire face à l'évolution des risques portent sur les moyens, qu'ils soient humains ou matériels et étant entendu que les moyens se déclinent de manière quantitative, qualitative mais aussi dans l'optimisation de leur emploi.

Ainsi, si le SDACR I, SDACR de la départementalisation avait pour objectif premier de définir le périmètre du tout nouveau SDIS, si le SDACR II avait pour ambition d'en affiner les contours et les ressources, le SDACR III est guidé par l'ajustement et l'optimisation des moyens.

CHAPITRE 1 : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

(DECI)

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 a créé une nouvelle police spéciale dont sont chargés les maires : La défense extérieure contre l'incendie. Elle a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elles peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

Lorsque l'approvisionnement des points d'eau fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique ou privée responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie.

Dans le Territoire de Belfort, la défense extérieure contre l'incendie repose pour l'essentiel sur le réseau de distribution d'eau potable équipé de poteaux ou bouches d'incendies en grande majorité répondant aux normes NFS 61.200 et NFS 61.213. En l'absence de réseau des points d'aspiration naturels ou artificiels sont aménagés.

Dans le département la plupart des communes possède une défense extérieure contre l'incendie satisfaisante. Néanmoins, les nouveaux projets, entre autres, (nouvelles zones activités, lotissements ou constructions isolées) nécessitent soit une extension des réseaux soit la création de points d'aspirations artificiels.

Dans le même esprit les études relatives au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du département et Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes doivent tenir compte de la défense extérieure contre l'incendie. Ainsi les dossiers d'aménagement de zones ou de permis de construire, ayant été anticipés, la consultation du SDIS et la délivrance des autorisations sont simplifiées.

Un décret d'application de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, à paraître, définira les éléments relatifs à l'aménagement, l'entretien et la vérification des points d'eau.

Un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, élaboré par le SDIS et établi en cohérence avec le présent SDACR, pourra décliner ces éléments.

CHAPITRE 2 : MOYENS DE COUVERTURE DES RISQUES COURANTS

I Dimensionnement des moyens matériels

A Éléments de dimensionnement

Le bon dimensionnement des moyens sur un secteur donné repose principalement sur la combinaison de trois paramètres :

- Le **degré d'autonomie souhaitée**. Par exemple pour être autonome en secours à personne, un CS doit disposer d'au moins 1 VSAV, quelque soit le niveau d'activité.
- Le **seuil de simultanéité attendu**. Par exemple le nombre de VSAV du même CS pouvant intervenir simultanément. Ce seuil dépend de la fréquence d'activité mais aussi du seuil de rupture choisi. Au-delà de ce seuil, l'intervention est assurée par un autre CS. Il est proposé un seuil de **rupture à moins de 1% du temps**. Cela correspond à au plus 87 heures sur une année pendant lesquelles les moyens considérés sont insuffisants. Il convient de noter que la pertinence du seuil de rupture repose en grande partie sur le délai de re-couverture du secteur considéré par les centres d'incendie et de secours de 2^{ème} ou 3^{ème} appel.
- La prise en compte d'un **scénario dimensionnant**. C'est-à-dire par une approche non plus statistique mais déterministe, fixer le nombre d'engins nécessaires pour faire face à un événement rare mais probable. Par exemple pour les VSAV, la mise en œuvre d'un plan NOVI (nombreuses victimes). Les moyens sont alors combinés avec ceux d'autres CS. La somme devant répondre au dimensionnement attendu.

B Armement des centres d'incendie et de secours

B.1 Armement des centres d'incendie et de secours de l'agglomération belfortaine

Dans les paragraphes qui suivent, le sigle FPT (fourgon pompe tonne) est à considérer au sens « engin d'incendie ». Il recouvre ainsi les engins dénommés CCR (camion citerne rural). Le sigle EA, regroupe les différentes échelles aériennes. Le sigle SR comprend tous les moyens de secours routier, y compris s'ils sont rattachés à un engin polyvalent de type FPTSR.

- Degré d'autonomie des centres de l'agglomération

L'armement de base des centres de secours de l'agglomération doit leur permettre de couvrir toutes les natures de risques courants :

- Incendie
- Secours à personne
- Accident de la circulation
- Opérations diverses

Les centres doivent disposer à minima des engins de base de couverture de ces risques, qu'il convient éventuellement de démultiplier si le niveau de simultanéité le justifie

- Seuil de simultanéité

Le degré de simultanéité est à apprécier centre par centre ainsi que pour la somme des deux secteurs en considérant la complémentarité des deux centres.

- Belfort Nord

	Engins de base (autonomie)	Niveau de simultanéité sur le secteur et seuil de rupture (<87h)
incendie	1 FPT	1 FPT 37 heures de rupture par an en moyenne
	1 EA	1 EA 6 heures de rupture par an en moyenne
Secours à personne	1 VSAV	2 VSAV
Accident de la circulation	1 VSAV	19 heures de rupture par an en moyenne
	1 SR	1 SR (combinable avec le FPT si FPTSR)
Opérations diverses	1 VTU	1 VTU 22 heures de rupture par an en moyenne

- Belfort Sud

	Engins de base	1ère hypothèse (identique à l'armement actuel en engins)	2ème hypothèse	3ème hypothèse
Incendie	1 FPT	2 FPT 6 heures de rupture par an en moyenne	1 FPT 38 heures de rupture par an en moyenne	1 FPT 38 heures de rupture par an en moyenne
	1 EA	1 EA 6 heures de rupture par an en moyenne	1 EA 5 heures de rupture par an en moyenne	1 EA 5 heures de rupture par an en moyenne
Secours à personne	1 VSAV	3 VSAV	3 VSAV	2 VSAV
Accident de la circulation	1 VSAV	6 heures de rupture par an en moyenne	6 heures de rupture par an en moyenne	31 heures de rupture par an en moyenne
	1 SR	1 SR (combinable avec le FPT si FPTSR)	1 SR (combinable avec le FPT si FPTSR)	1 SR (combinable avec le FPT si FPTSR)
Opérations diverses	1 VTU	2 VTU 3 heures de rupture par an en moyenne	2 VTU 3 heures de rupture par an en moyenne	1 VTU 38 heures de rupture par an en moyenne

- proposition de scénario dimensionnant :

Il est proposé de retenir comme scénario dimensionnant un feu d'appartement, ou d'habitation collective, en ville, nécessitant des missions de reconnaissances, de sauvetages et d'attaque. L'approche consiste à envisager les premiers moyens engagés et en fonctions des délais attendus, définir leur origine. Il s'en déduit les moyens tant matériels qu'humains dont doivent disposer les centres de l'agglomération, en fonction des hypothèses posées. Cinq hypothèses combinant différents délais pour les moyens attendus sur un tel évènement sont exposées dans le tableau suivant.

	ANCIEN SDACR	DELAIS	Hypothèse 1 (audit 2007)	DELAIS	Hypothèse 2	DELAIS	Hypothèse 3	DELAIS	Hypothèse 4	DELAIS	Hypothèse 5	DELAIS		
MOYENS MATERIELS *	1 FPT 1 FPT 1 EPC 1 EPC 1 FPT 1 VSAV 1 VSAV	10	1 FPT 1 FPT 1 EPC 1 EPC 1 EPC 1 VSAV	10	1 FPT 1 FPT 1 EPC 1 EPC 1 EPC 1 VSAV 1 VSAV	10	1 FPT 1 FPT 1 EPC 1 EPC 1 EPC	10	1 FPT 1 FPT 1 EPC	10	1 FPT 1 VSAV 1 EPC 1 EPC	10		
			1 VSAV		20				1 VSAV		20		1 VSAV	20
									1 VSAV 1 VSAV		20		1 EPC 1 VSAV	30
EFFECTIFS NECESSAIRES PRIS SUR LA GARDE AGGLOMERATION	Effectifs en garde postée	30	Effectifs en garde postée	21	Effectifs en garde postée	24	Effectifs en garde postée	18	Effectifs en garde postée	15	Effectifs en garde postée	15		

DELAIS (ordres de grandeur) :

- 10 min CS Belfort Nord, CS Belfort Sud
- 20 min CS Châtenois, CS Giromagny, CS Les Tourelles
- 30 min Autres CS hors agglomération
- * Tout autre engin appelé en renfort intervient en 20 à 30 minutes

Remarque : ces effectifs ne tiennent pas compte des nécessités d'armement des engins spéciaux positionnés dans les centres de secours de l'agglomération pour des questions de qualifications, ni des effets de simultanéité.

- Proposition d'armement des centres de l'agglomération (Belfort Nord, Belfort Sud)

Le degré d'autonomie attendu, l'analyse des simultanités sur l'agglomération et les besoins de couverture du scénario dimensionnant convergent vers le même dimensionnement en engins de base, permettant de disposer simultanément de 2 FPT + 2 échelles + 1 VSAV ou de toutes autres combinaisons telles que 4 VSAV + 1 FPTSR ou 1 FPT + 1 échelle + 1 VSAV et 1 FPTSR + 1 VSAV :

Belfort Nord	Belfort Sud	Total
1 FPT + 1 SR ou 1 FPTSR	1 FPT + 1 SR ou 1 FPTSR	2 FPT + 2 SR ou 2 FPTSR
2 VSAV	2 VSAV	4 VSAV
1 EA	1 EA	2 EA
1 VTU	1 VTU	2 VTU

Il faut toutefois compléter l'analyse par les besoins liés aux risques particuliers et à la nécessité de disposer d'engins de réserve.

A noter, la « suppression » du deuxième engin d'incendie et du troisième VSAV sur Belfort Sud a une incidence sur les délais théoriques de couverture. En effet, pour les communes en zone A, situées sur le secteur de 1^{er} appel de Belfort Sud, le deuxième engin incendie viendra de plus loin. En réalité, la capacité à projeter deux fourgons d'incendie depuis Belfort sud aujourd'hui, supposerait d'avoir un effectif supérieur à celui fixé, puisque dans un tel scénario, au moins une échelle serait certainement engagée également portant les besoins en personnels à 15. Dans les faits, les deux engins d'incendie de Belfort sud ne sont quasiment jamais engagés simultanément.

B.2 Armement des autres centres d'incendie et de secours

Le choix de disposer dans chaque centre d'engins normalisés et autonomes participe de l'attractivité du centre, dans un contexte de difficulté à pérenniser le volontariat. On sait que le niveau d'activité influence très largement le degré de motivation des sapeurs-pompiers volontaires. Par ailleurs, cette mesure permet d'obtenir un niveau satisfaisant d'armement du corps départemental dans sa globalité, autorisant ainsi une complète complémentarité des centres entre eux face aux difficultés de disponibilités et de faire face à des événements majeurs par addition des moyens des différents centres.

Il est ainsi proposé de conserver un armement de base dans chaque centre, complété le cas échéant pour répondre aux particularités du secteur attribué.

- Delle		Engins de base (autonomie)	1ère hypothèse (identique à l'armement actuel en engins)	2 ^{ème} hypothèse
incendie		1 FPT	1 FPT 15 heures de rupture par an en moyenne	1 FPT 15 heures de rupture par an en moyenne
		1 EA	1 EA 1 heures de rupture par an en moyenne	1 EA 1 heures de rupture par an en moyenne
Secours à personne		1 VSAV	2 VSAV	1 VSAV
Accident de la circulation		1 VSAV	4 heures de rupture par an en moyenne	32 heures de rupture par an en moyenne
		1 SR	1 SR (combinable avec le FPT si FPTSR)	1 SR (combinable avec le FPT si FPTSR)
Opérations diverses		1 VTU	1 VTU 5 heures de rupture par an en moyenne	1 VTU 5 heures de rupture par an en moyenne

La deuxième hypothèse (1 seul VSAV) suffit à couvrir le risque courant.

- Beaucourt		Engins de base	Armement de base du centre
incendie		1 FPT	1 FPT 6 heures de rupture par an en moyenne
		1 EA	1 EA 0 heures de rupture par an en moyenne
Secours à personne		1 VSAV	1 VSAV
Accident de la circulation		1 VSAV	13 heures de rupture par an en moyenne
Opérations diverses		1 VTU	1 VTU 2 heures de rupture par an en moyenne

- Autres centres d'incendie et de secours		Engins de base	degré de simultanéité	Armement de base du centre
incendie		1 FPT	Non significatif	1 FPT
Secours à personne		1 VSAV		1 VSAV
Accident de la circulation		1 VSAV		1 VSAV
Opérations diverses		1 VTU		1 VTU

B.3 Engins de réserve

Un parc engin limité, des engins en un seul exemplaire dans les centres et des taux d'indisponibilité non négligeables conduisent à proposer d'identifier pour les principaux engins, une réserve mécanique mieux dimensionnée qu'actuellement.

Engins incendie : 10 x 15 jours / an = 150 jours d'indisponibilité

VSAV : 12 x 10 jours / an = 120 jours d'indisponibilité

Ces calculs ne prennent pas en compte la fréquence de deux indisponibilités simultanées. Ce qui conduit à monter à 2 engins de réserve.

	Réserve actuelle	Réserve proposée
Engin pompe tonne	1	2
VSAV	1	2

Pour les autres engins, la fréquence d'emploi ne justifie pas de disposer d'engins dédiés à la réserve. Les indisponibilités mécaniques sont dans ce cas compensées par la couverture du centre suivant dans le plan de déploiement et qui dispose de l'engin requis. Ce principe concerne entre autres les échelles aériennes et les moyens de secours routiers.

B.4 Engins de formation

Les formations étant à 85 % organisées en interne, le SDIS a besoin de disposer d'engins dédiés en complément du parc opérationnel pour les utilisations les plus fréquentes (VSAV, FPT, FPTSR). Le dimensionnement actuel donne globalement satisfaction et peut être pérennisé : 1 VSAV, 1 FPT, 1 FPTSR.

II Dimensionnement des effectifs opérationnels journaliers

Le dimensionnement des effectifs de garde est traduit en **Potentiel Opérationnel Journalier (POJ)**. Il tient compte des besoins d'armement des engins tels que défini précédemment, mais également de la polyvalence des sapeurs-pompiers. A l'instar du dimensionnement des engins pour un secteur donné, le POJ repose sur trois paramètres mesurables, auxquels il convient d'ajouter une approche plus intuitive fondée sur l'expérience :

- Le **degré d'autonomie souhaitée**, combiné à l'**effectif nominal des engins** attendus. Par exemple pour être autonome en incendie, un CS doit disposer d'au moins 1 engin pompe tonne armé par au moins 6 sapeurs-pompiers, quelque soit le niveau d'activité. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales induit des effectifs minimums au regard du classement du centre d'incendie et de secours et de la nature des missions qui lui sont dévolues.
- Le **seuil de simultanéité attendu**. C'est-à-dire l'effectif de sapeurs-pompiers pouvant intervenir simultanément. Ce seuil dépend de la fréquence d'activité mais aussi du seuil de rupture choisi. Au-delà de ce seuil, l'intervention est assurée par un autre CS.
- La prise en compte du même **scénario dimensionnant**. C'est-à-dire par une approche non plus statistique mais déterministe, fixer le nombre d'engins nécessaires pour faire face à un événement rare mais probable, lesquels devant pouvoir être armés en personnels conformément aux effectifs nominaux.
- L'**expérience des officiers et sous-officiers** chargés au quotidien de gérer les effectifs de garde est précieuse. La gestion des effectifs de garde est complexe et très difficilement modélisable car elle suppose d'appréhender une multitude de combinaisons possibles d'armement d'engins pour des fonctions et des qualifications très nombreuses et variables d'un individu à l'autre. Le SDIS dénombre ainsi pas moins de 44 emplois opérationnels différents, auxquels sont rattachés des grades, qualifications et aptitudes. Tous ces emplois sont à combiner pour armer les différents engins.

A Potentiel opérationnel journalier sur l'agglomération belfortaine

A.1 Eléments de dimensionnement

- Degré d'autonomie

Sur la base de leur classement réglementaire en « centre de secours » (article R1424-39 du CGCT), les centres d'incendie et de secours de l'agglomération sont susceptibles de pouvoir faire face à « au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie ou un départ en intervention pour une mission de secours d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention ». Ce qui peut se traduire par au moins 9 sapeurs-pompiers.

	Belfort Nord	Belfort Sud	Total
Jour	9	9	18
Nuit	9	9	18

Les deux centres d'incendie et de secours sont complémentaires l'un de l'autre mais ne bénéficient pas d'un appui permanent des autres centres dont la disponibilité est trop aléatoire, en particulier en journée.

Toutefois, la proximité des deux centres devrait conduire à considérer le degré d'autonomie à l'échelle de la somme des deux secteurs d'intervention

- Simultanéité et seuil de rupture

La simultanéité des besoins d'engagement d'agents, constatée pour chacun des secteurs des deux centres de l'agglomération, est à croiser avec la simultanéité sur l'ensemble des deux secteurs considérés comme un seul. En effet, de leur conception même et de par leur proximité, les deux centres de secours ont vocation à se compléter pour couvrir mutuellement l'ensemble de l'agglomération.

Pour un seuil de rupture inférieur à 87 heures (1 % du temps), les effectifs théoriques minimums sont les suivants :

	Belfort Nord	Belfort Sud	Besoins pour l'agglomération considérée en un secteur unique
Jour	12	13	18
Nuit	12	12	16

- Scénario dimensionnant

Le scénario dimensionnant proposé est d'être en mesure de couvrir un feu d'appartement dans un immeuble collectif avec risque de propagation aux appartements contigus, en combinant les moyens des deux centres de l'agglomération et sans appui immédiat des centres extérieurs.

Dans ces conditions un effectif de 21 sapeurs-pompiers sur l'agglomération apparaît comme un bon compromis. Il permet par exemple d'armer simultanément :

- 2 engins d'incendie (2 x 6 SP)
- 2 échelles aériennes (2 x 3 SP)
- 1 ambulance (3 SP)

	Belfort Nord	Belfort Sud	Total
Jour	9	12	21
Nuit	9	12	21

En journée, la probabilité d'avoir à faire face à ce type d'évènement dimensionnant et simultanément à au moins une autre intervention courante (engin isolé type ambulance), est suffisamment significative pour envisager des effectifs complémentaires, d'autant plus qu'une re-couverture par un centre hors agglomération est incertaine.

- Approche empirique

Le sentiment général prédominant est que les effectifs actuels sont bien dimensionnés. Ils sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 et n'ont jamais été mis en défaut bien que le nombre d'interventions en secours à personne ait augmenté et même si à plusieurs moments la situation est apparue comme tendue.

En moyenne les effectifs actuels sont les suivants :

	Belfort Nord	Belfort Sud	Total
Jour	11,89	13,45	25,34
Nuit	11,35	13,40	24,75

Les attentions sont focalisées sur les événements du type de celui retenu dans le scénario dimensionnant, qui mobilisent la quasi totalité des effectifs lorsqu'ils se produisent et pendant lesquels, dans le ressenti collectif, il n'est pas rare d'avoir à faire face à une autre intervention simultanément, rendant la gestion des effectifs très tendue dans ces cas là.

Les sapeurs-pompiers de l'agglomération retiennent que les deux centres de secours réalisent plus de 75% de l'activité opérationnelle départementale, avec un écart d'environ 2 interventions par jour entre Belfort Sud et Belfort Nord. Ils relèvent par ailleurs les particularités de leurs secteurs d'intervention qui couvrent plus de 60% de la population départementale et présentent une concentration des risques qui ne se retrouve pas sur le reste du département (habitations collectives et individuelles, ERP, industries, locaux recevant de nombreux employés, autoroute A 36). Enfin l'activité induite par des incivilités, essentiellement la nuit (feu de mobilier urbain et de voiture), est prégnante (plus de 500 interventions en 2011).

Par ailleurs, l'indisponibilité récurrente des sapeurs-pompiers volontaires des centres de secours périphériques, principalement en journée, amène une augmentation de la sollicitation des effectifs de l'agglomération.

Il faut, de plus, prendre en compte les équipes spécialisées (GNRBC, GRIMP, GRIMA, GRISD) et les engins spécialisés (CCGC, CECI, CEDE, CESOS, CERT, VIRT) basés à Belfort qui ont une vocation de couverture départementale et viennent en soutien des engins courants sur les interventions importantes ou particulières.

Enfin il est à noter que statistiquement ces mêmes interventions sont les plus fréquentes sur l'agglomération alors même que l'essentiel des sapeurs-pompiers sont déjà mobilisés sur les engins courants de 1^{er} départ. Ainsi pour un feu dimensionnant quasiment tout le personnel des deux centres de secours est engagé, ne laissant que très peu de marges pour armer les moyens de renfort, disposés pour l'essentiel à Belfort Nord et Sud.

Aucun système d'astreinte actuellement ne permet de rappeler du personnel.

A.2 Hypothèses de dimensionnement

La combinaison des différentes approches de dimensionnement amène à proposer les hypothèses d'objectifs de dimensionnement en effectifs suivants :

		Niveau d'autonomie attendu (classement en Centre de Secours)	Niveau de sollicitation simultanée	Scénario dimensionnant	Approche empirique
Belfort Nord	Jour	9	12	9	11,89
	Nuit	9	12	9	11,35
Belfort Sud	Jour	9	13	12	13,45
	Nuit	9	12	12	13,40
Total agglomération	Jour	18	18	21	25,34
	Nuit	18	16	21	24,75

	Niveau d'autonomie attendu (classement en Centre de Secours)	Niveau de sollicitation simultanée	Scénario dimensionnant	Approche empirique
	Cette approche ne tient pas compte de la proximité des deux centres et de leur complémentarité qui rend superflu de les considérer individuellement autonomes. En revanche, elle fixe un minimum qui ne permet pas par exemple d'engager une échelle en plus du fourgon sur un incendie et d'être toujours en capacité d'assurer un secours à victime	Significative du niveau global de sollicitation sur l'année, cette approche est vraie en moyenne mais considère les centres pris isolément et démontre que la somme des deux donne un effectif supérieur aux besoins pris à l'échelle de l'agglomération	Suffisants pour lutter efficacement contre un incendie en centre ville, ces effectifs ne donnent toutefois aucune marge de manœuvre pour soit engager des renforts, soit faire face à une autre intervention simultanée de type secours à personne par exemple.	5 années de recul sur la base de ces effectifs tendent à montrer qu'ils sont satisfaisants. Ils prennent en compte toutefois un stationnaire en piquet fixe la nuit dans chacun des deux centres.

Les effectifs de garde actuels répondent aux objectifs de couverture, tant en termes statistiques de simultanités d'engagement des agents que sur la base d'une approche déterministe de réponse au scénario dimensionnant d'un feu en immeuble collectif pour lequel il est souhaitable de disposer dans un délai de l'ordre de la dizaine de minutes de 2 engins incendie, 2 échelles aériennes et 1 ambulance.

L'état des lieux montre toutefois que ces effectifs ne respectent les minima fixés au règlement opérationnel (12 + 12 le jour et 13 + 10 la nuit) que 90% du temps et au prix d'efforts très importants de la part des services gestionnaires pour tenir les objectifs.

Les effectifs définis en 2007 amènent une planification de 14 + 12 le jour et 13 + 10 la nuit. Ils intègrent le maintien de 1 sapeur-pompier en stationnaire au centre de secours la nuit. Dans la pratique, sur Belfort Sud, le gradé de permanence reste aussi bloqué au centre de secours, plus par habitude que par réelle nécessité.

Il y a là, sources d'optimisation des effectifs disponibles voire de moindre sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires dont la gestion est très tendue, en particulier la nuit à Belfort Sud.

L'ensemble des éléments ci-dessus conduit à proposer les objectifs suivants qui confortent la couverture du scénario dimensionnant tout en donnant une nécessaire souplesse en journée pour parer à une plus grande simultanéité, au manque de disponibilité des centres périphériques et aux sollicitations diverses qui ponctionnent les gardes.

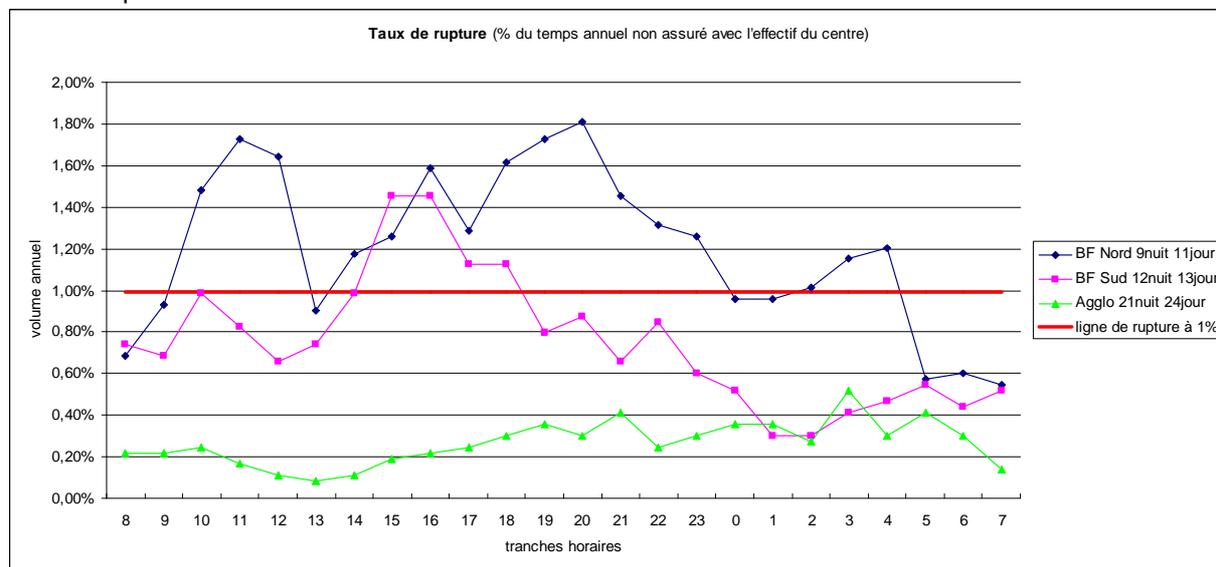
	Belfort Nord	Belfort Sud	Total agglomération
Proposition Jour	11	13	24
Nuit	9	12	21

L'étude des feuilles de garde entre 2008 et 2011 fait apparaître pour ces effectifs pris en référence, des taux de réalisation qui confortent la faisabilité de tels objectifs :

Nombre de fois où les feuilles de garde font apparaître un effectif inférieur à l'effectif pris en référence	Belfort Nord		Belfort Sud	
	Jour 11	Nuit 9	Jour 13	Nuit 12
2008	39	0	46	1
2009	13	1	9	1
2010	14	1	53	5

Nombre de fois où les feuilles de garde font apparaître un effectif inférieur à l'effectif pris en référence	Belfort Nord		Belfort Sud	
	Jour 11	Nuit 9	Jour 13	Nuit 12
2011	36	0	73	5
	102	2	181	12
Taux d'atteinte des effectifs en référence	93,02 %	99,86 %	87,61 %	99,18 %

Ces effectifs rapportés à l'étude des simultanités sur les secteurs de l'agglomération donnent les taux de rupture suivants :



Il est ainsi constaté que pour l'un ou l'autre des centres, pris isolément, même si sur certaines tranches horaires le taux de rupture est supérieur à 1 % (mais moins de 2 % du temps dans la plus mauvaise situation), la complémentarité des centres permet avec un effectif cumulé, d'être bien en deçà des 1 % du temps en situation de rupture. Situations pour lesquelles la couverture se reporte sur les centres périphériques.

B Potentiel opérationnel journalier des autres centres d'incendie et de secours

B.1 Centres d'incendie et de secours dotés d'une échelle aérienne

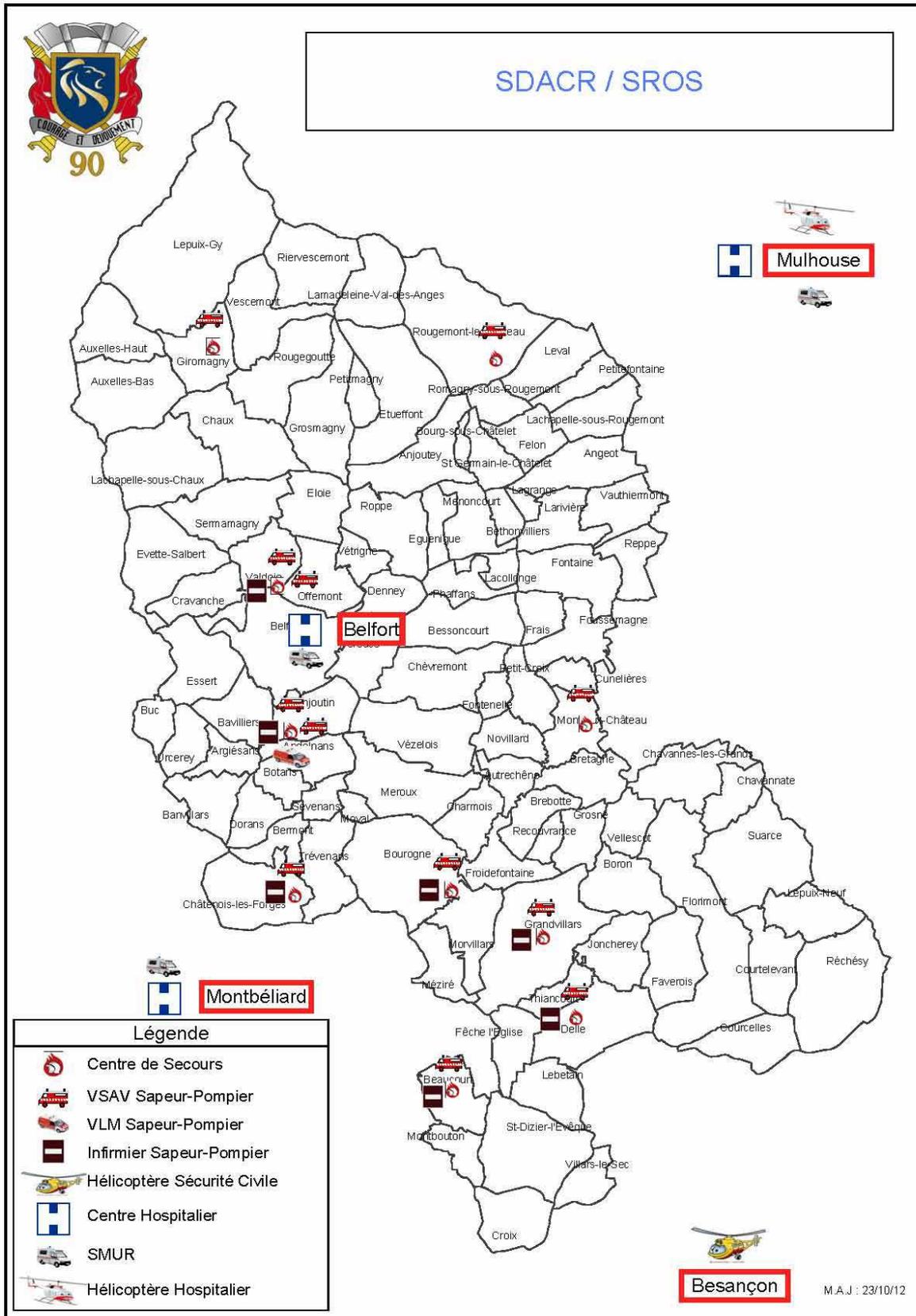
La nécessité d'armer une échelle aérienne répond au besoin de couvrir un risque bâtimentaire particulier (immeubles dont le plancher bas du dernier niveau est à plus de 8 mètres). L'échelle doit pouvoir intervenir dans les mêmes délais que le fourgon d'incendie. La combinaison de l'effectif de ces deux types d'engins porte à un effectif d'au moins 9 sapeurs-pompiers (8 éventuellement).

B.2 Autres centres d'incendie et de secours

Ces centres doivent être en mesure d'armer un engin de lutte contre l'incendie, ce qui porte l'effectif de sapeurs-pompiers à au moins 6, conforme aux effectifs actuels.

Avec un effectif ainsi dimensionné, ces centres d'incendie et de secours aujourd'hui classés en « centres de secours » au sens de l'article R1424-39 du code général des collectivités territoriales répondent en réalité à la définition de « centres de première intervention » au sens du même article. Les nécessités de protection juridique du service appelleraient une révision de cette situation.

III Cohérence SDACR / SROS



CHAPITRE 3 : DELAIS DE COUVERTURE

I Eléments de cadrage de la notion de délais d'intervention

Comme déjà indiqué, l'équation fondamentale de définition d'un système de distribution de secours repose sur la combinaison de trois facteurs : les risques à couvrir, les moyens de secours et les délais de mise en œuvre de ces derniers. Il est ainsi indispensable d'apporter une description claire de la notion de délai d'intervention.

La notion de délai d'intervention ne trouve pas de définition réglementaire de portée nationale en France. Le SDACR à travers les choix de couverture apporte de manière plus ou moins explicite une réponse. Par ailleurs, les statistiques nationales listées par le ministère de l'intérieur s'intéressent aux délais de distribution des secours et donnent ainsi des éléments de comparaison.

Pour celui qui appelle au secours, le délai est toujours trop long, mais il est pourtant nécessaire d'accepter un délai raisonnable qui idéalement serait celui pendant lequel le sinistre et ses conséquences ne se seraient pas ou peu aggravés entre l'appel des secours et leur mise en œuvre. Un tel délai pourrait être défini comme non dommageable.

La notion de délai non dommageable amène une appréciation relative. En effet, la densité urbaine par exemple raccourci le délai non dommageable.

Cette approche se retrouve dans le classement par zone A, B ou C des communes au regard de leur degré d'urbanisation.

La notion de délai non dommageable a trouvé par le passé une traduction temporelle empirique, à travers l'objectif d'une intervention en « moins de 10 minutes ». Dans les années 90, cette approche pragmatique a été reprise dans les circulaires de la sécurité civile destinées à guider l'élaboration des SDACR.

Les SDACR I et II sont inspirés de cette approche empirique où les temps donnés sont bien évidemment à prendre comme des ordres de grandeur et non pas des valeurs à considérer à la seconde ni même à la minute près :

Les valeurs suivantes ont été ainsi prises en références dans les SDACR I et II :

Zone A :

Délai	FPT	VSAV	VSR	Echelle
10'	RC + 1	RC	RC	1
20'	0	1	0	1
30'	2	1	0	0
45'	1	0	0	0
Total	RC + 4	RC + 2	RC	2

Zone B :

Délai	FPT	VSAV	VSR	Echelle
10'	RC	RC	0	1
20'	1	1	RC	0
30'	0	0	0	0
45'	1	1	0	0
Total	RC + 2	RC + 2	RC	1

Zone C :

Délai	FPT	VSAV	VSR	Echelle
10'	0	0	0	0
20'	1	RC	0	0
30'	0	0	RC	1
45'	2	0	0	
Total	3	RC	RC	1

*RC = Risques Courants

L'imprécision empirique de ces ordres de grandeur, traduits en objectifs, est d'autant plus évidente qu'il y a plus de 20 ans, à l'époque de leur édition, aucun service de secours n'était en capacité de mesurer précisément et surtout d'archiver informatiquement, pour en faire une analyse statistique fine, ses délais d'intervention.

Pour autant, la démarche reste des plus pertinentes. Il convient en effet d'avoir une idée de la valeur relative du délai moyen non dommageable pour édifier le système de secours.

Le SDIS 90 a un retour de 8 ans et l'enregistrement informatique d'environ 50 000 interventions avec leurs délais pour une analyse statistique et qualitative, il est possible d'en extraire une approche plus fine du délai non dommageable.

Il est ainsi proposé d'adopter des objectifs de couverture par intervalle de temps, dimensionnés pour chaque moyens attendus en réponse aux risques à couvrir, nivelés au regard du classement de la commune par zone de risque et lissés sur une échelle de valeurs composée de 5 niveaux allant de « couverture bonne » à « couverture mauvaise ».

1 ^{er} FPT	< 10	10 - 12	12 -15	15 - 20	20 - 30
Zone A ^P	1	2	3	4	5
Zone A ^B	1	1	2	4	5
Zone B	1	1	2	4	5
Zone C	1	1	1	2	4

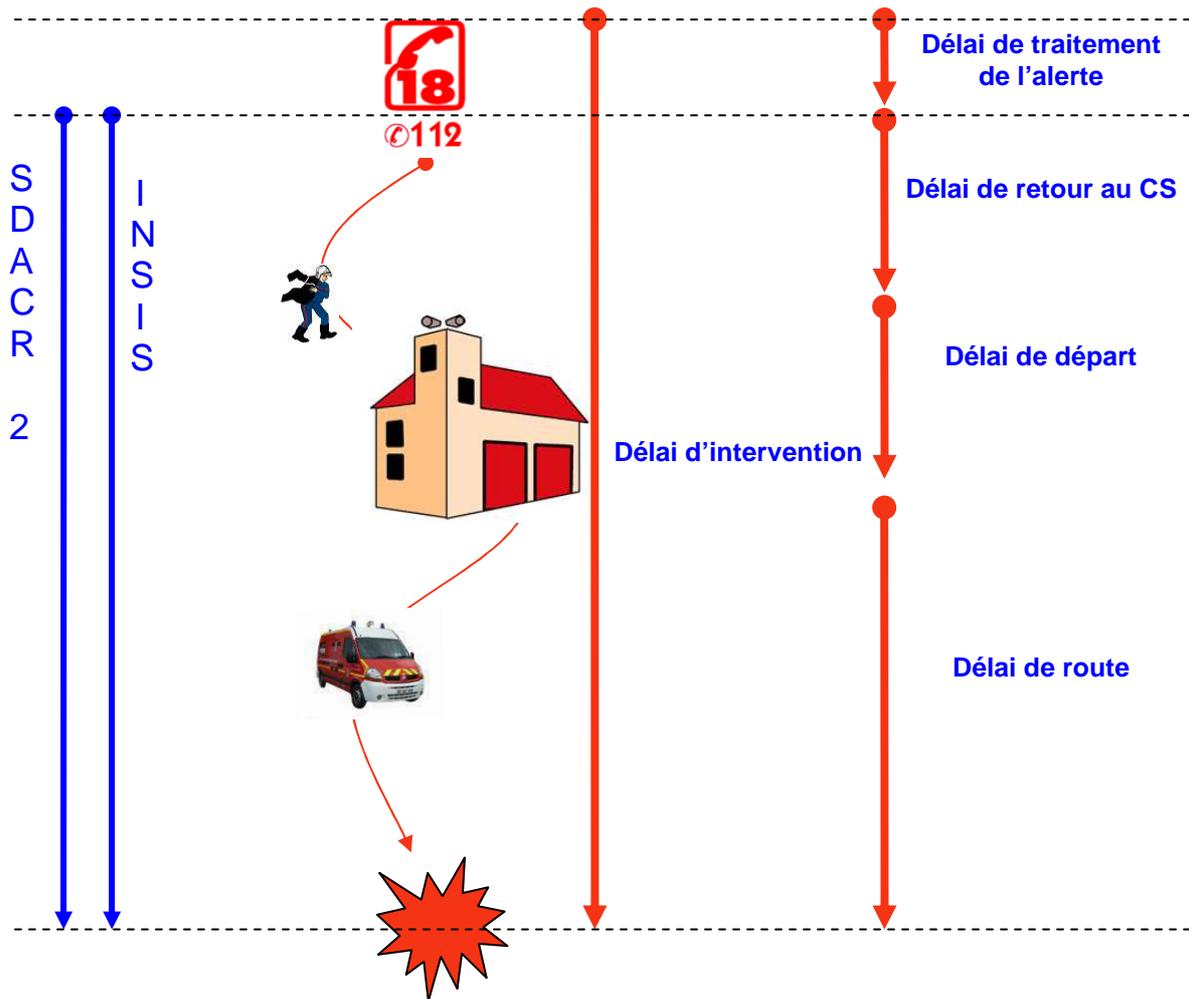
Bonne	1
Assez bonne	2
Passable	3
Médiocre	4
Mauvaise	5

Il convient enfin de préciser les éléments retenus pour calculer le délai d'intervention. Les nouveaux outils de mesure plus performants permettent de relever statistiquement un délai d'intervention total entre le décroché du 18 et l'arrivée du 1^{er} engin sur les lieux de l'intervention.

Il est proposé d'utiliser ce délai comme référence. En effet, on se place ainsi du point de vue du demandeur de secours. En 2005, par défaut, le délai de référence était calculé hors temps de traitement de l'alerte, entre l'alarme des sapeurs-pompiers et l'arrivée sur les lieux.

A noter que les indicateurs nationaux (INSIS) donnent un délai compris entre la mobilisation du CS (sapeurs-pompiers bipés) et l'arrivée sur les lieux ; le temps de traitement de l'alerte étant compté à part.

$$D_{\text{intervention}} = H_{\text{arrivée 1er engin}} - H_{\text{décroché du 18}}$$



II Objectifs de couverture

LEGENDE	
Couverture	
1	Bonne
2	Assez bonne
3	Passable
4	Médiocre
5	Mauvaise

*ordres de grandeur issus des circulaires DDSC 1992 établis de manière empirique

FPT 1	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	10	1	2	3	4	5
A Biens	10	1	1	2	4	5
B	10	1	1	2	4	5
C	20	1	1	1	2	4

FPT 2	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	10	1	2	3	4	5
A Biens	10	1	1	2	3	4
B	20	1	1	1	1	2
C	45	1	1	1	1	1

FPT 3	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	30	1	1	2	3	4
A Biens	30	1	1	1	2	3
B	45	1	1	1	1	2
C	45	1	1	1	1	1

FPT 4	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	30	1	1	1	2	3
A Biens	30	1	1	1	1	2
B	/	1	1	1	1	1
C	/	1	1	1	1	1

FPT 5	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	45	1	1	1	1	2
A Biens	45	1	1	1	1	1
B	/	1	1	1	1	1
C	/	1	1	1	1	1

VSAV 1	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	10	1	2	3	4	5
A Biens	10	1	1	2	3	5
B	10	1	1	2	3	5
C	20	1	1	1	2	5

VSAV 2	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	20	1	2	3	4	5
A Biens	20	1	1	2	3	4
B	20	1	1	1	1	2
C	/	1	1	1	1	1

VSAV 3	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	30	1	1	2	3	4
A Biens	30	1	1	1	2	3
B	45	1	1	1	1	1
C	/	1	1	1	1	1

VSR 1	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	10	1	2	3	4	5
A Biens	10	1	1	2	3	4
B	20	1	1	1	2	3
C	30	1	1	1	1	2

EPA 1	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	10	1	2	3	4	5
A Biens	10	1	1	2	3	4
B	10	1	1	1	2	3
C	30	1	1	1	1	2

EPA 2	Attendus SDACR I et II*	< 10	10 - 12	12 - 15	15 - 20	20 - 30
A Personnes	10	1	1	2	3	4
A Biens	10	1	1	1	2	3
B	/	1	1	1	1	1
C	/	1	1	1	1	1

III Eléments de calculs des cartes de couverture

Pour la réalisation des cartes qui déclinent les objectifs de couverture il a été retenu les éléments suivants :

- Les délais par commune correspondent aux délais moyens constatés entre 2004 et 2011.
- Lorsque les données pour un type d'engin ou une commune sont insuffisantes pour en exploiter la moyenne, les calculs sont établis informatiquement avec le système d'informations géographiques (SIG) du SDIS. C'est fréquemment le cas par exemple pour le 4^{ème} ou 5^{ème} FPT.
- L'ordre retenu pour le 1^{er} engin et les suivants est celui du plan de déploiement tel que proposé au présent SDACR pour les 1^{er} et 2^{ème} appels et basé sur le calcul informatique, ajusté le cas échéant aux mesures constatées statistiquement, pour les ordres suivants.
- Les engins sont pris en compte autant de fois qu'il y a d'exemplaires dans le centre.
- Les centres limitrophes des départements voisins sont pris en compte.

IV Proposition à 10 centres d'incendie et de secours

A Secteurs de premier appel

Le maillage actuel du département en centres d'incendie et de secours date de 2003. Il a été légèrement modifié en 2010 par la construction de la nouvelle caserne de Delle (changement d'implantation). L'analyse des délais d'intervention relevés depuis 2004 tend à conforter globalement le maillage actuel et la répartition des secteurs subséquents.

Ce maillage prend en compte également les centres de secours limitrophes des départements voisins, avec lesquels le SDIS a une convention de d'assistance mutuelle. Ces centres n'interviennent pas en 1^{er} appel.

- **Haut-Rhin :**
 - Dannemarie
 - Burnhaupt
 - Masevaux
 - Montreux-Vieux
 - Seppois

- **Doubs :**
 - Bethoncourt
 - Etupes – Fêches-le-Châtel
 - Montbéliard

- **Haute-Saône :**
 - Héricourt

La nouvelle implantation de la caserne de Delle, l'évolution des infrastructures ou le relevé d'écart significatifs de couverture d'une commune entre les centres de 1^{er} et 2^{ème} appel, amènent à proposer des modifications marginales des secteurs de 1^{er} appel.

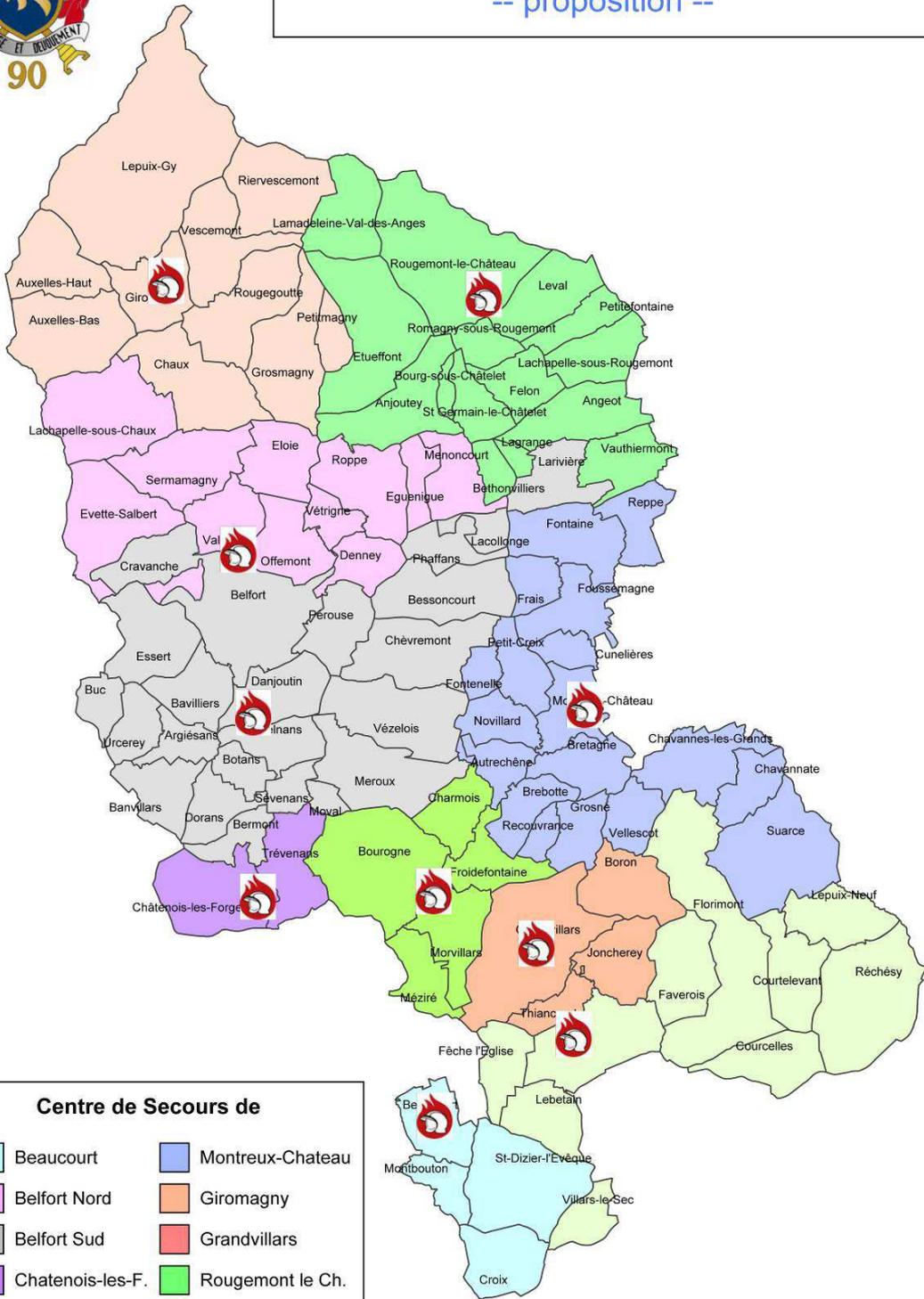
Le délai moyen d'intervention n'est pas le seul critère à prendre en considération. A délais moyens proches entre les centres de 1^{er} et 2^{ème} appels, il convient de fonder le choix sur l'équilibre d'activité entre les centres, ainsi que la part relative d'activité opérationnelle induite.

L'expérience des dix dernières années tend à montrer qu'il peut y avoir intérêt à tenir compte dans le plan de déploiement de la particularité de certains engins qui interviennent en appui d'un premier moyen, par exemple les échelles en appui d'un engin incendie ou les moyens de secours routier en appui d'un VSAV.

Ainsi pour des questions de cohérence opérationnelle il peut-être préférable d'engager un moyen de secours routier du département en première intention alors que le délai d'intervention est légèrement supérieur à celui du véhicule similaire qui viendrait d'un département voisin.



Secteurs d'intervention de 1er appel
-- proposition --



M.A.J : 25/09/12

B Couverture incendie

Les calculs de dimensionnement en engins conduisent à proposer de ne disposer que d'un seul engin d'incendie au CS Belfort Sud. Les calculs de couverture, en particuliers pour les 2^{ème} FPT et plus, reposaient au précédent SDACR sur l'engagement théorique de deux FPT depuis Belfort Sud. Il convient donc de vérifier l'impact sur les objectifs de délais de couverture des hypothèses à un ou deux FPT dans ce centre.

B.1 Hypothèse avec 2 engins incendie au CS Belfort sud

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
Andelnans	BELFORT SUD	439	66	BELFORT SUD	439	66	CHATENOIS LES FORGES	599	1	BELFORT NORD	751	2	TOURELLES	1031	0
ANGEOT	ROUGEMONT LE CHATEAU	850	21	BELFORT SUD	975	7	BELFORT SUD	975	7	MONTREUX CHATEAU	1004	2	BELFORT NORD	1181	0
ANJOUTEY	ROUGEMONT LE CHATEAU	857	29	BELFORT NORD	939	10	BELFORT SUD	1350	0	BELFORT SUD	1350	0	GIROMAGNY	1352	0
ARGIESANS	BELFORT SUD	569	10	BELFORT SUD	569	10	CHATENOIS LES FORGES	878	0	BELFORT NORD	893	2	HERICOURT	1092	0
AUTRECHEN E	MONTREUX CHATEAU	804	8	BELFORT SUD	859	2	BELFORT SUD	859	2	TOURELLES	919	1	GRANDVILLARS	1050	0
AUXELLES BAS	GIROMAGNY	857	30	BELFORT NORD	845	10	BELFORT SUD	1401	1	BELFORT SUD	1401	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1740	0
AUXELLES HAUT	GIROMAGNY	1002	9	BELFORT NORD	1030	1	BELFORT SUD	1500	0	BELFORT SUD	1500	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1840	0
BANVILLARS	BELFORT SUD	837	6	BELFORT SUD	837	6	CHATENOIS LES FORGES	964	1	BELFORT NORD	999	0	TOURELLES	1157	0
BAVILLIERS	BELFORT SUD	481	185	BELFORT SUD	481	185	BELFORT NORD	705	20	CHATENOIS LES FORGES	924	4	TOURELLES	1199	0
BEAUCOURT	BEAUCOURT	547	373	DELLE	1009	11	GRANDVILLARS	1027	18	TOURELLES	1197	0	ETUPES (DOUBS)	1300	0
BELFORT	BELFORT NORD	486	1955	BELFORT SUD	522	1390	BELFORT SUD	522	1390	GIROMAGNY	923	3	CHATENOIS LES FORGES	1006	57
BERMONT	BELFORT SUD	632	10	BELFORT SUD	632	10	CHATENOIS LES FORGES	700	0	TOURELLES	930	0	BELFORT NORD	1000	0
BESSONCOURT	BELFORT SUD	707	43	BELFORT SUD	707	43	BELFORT NORD	887	7	MONTREUX CHATEAU	962	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	999	0
BETHONVILLIERS	ROUGEMONT LE CHATEAU	818	7	BELFORT NORD	890	3	BELFORT SUD	950	0	BELFORT SUD	950	0	MONTREUX CHATEAU	1100	0
BORON	GRANDVILLARS	751	22	MONTREUX CHATEAU	751	2	DELLE	914	0	TOURELLES	999	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1199	0
BOTANS	BELFORT SUD	599	14	BELFORT SUD	599	14	CHATENOIS LES FORGES	778	0	BELFORT NORD	893	1	TOURELLES	1038	0
BOURG SOUS CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	799	1	BELFORT NORD	1140	0	BELFORT SUD	1370	0	BELFORT SUD	1370	0	GIROMAGNY	1450	0
BOUROGNE	TOURELLES	567	89	BELFORT SUD	945	17	BELFORT SUD	945	17	GRANDVILLARS	954	3	CHATENOIS LES FORGES	957	3
BREBOTTE	MONTREUX CHATEAU	764	7	TOURELLES	825	7	GRANDVILLARS	950	0	BELFORT SUD	1100	0	BELFORT SUD	1100	0
BRETAGNE	MONTREUX CHATEAU	597	8	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	969	2	TOURELLES	990	0	GRANDVILLARS	1020	0	DELLE	1199	0
BUC	BELFORT SUD	659	8	BELFORT SUD	659	8	BELFORT NORD	1190	0	CHATENOIS LES FORGES	1300	0	TOURELLES	1490	0
CHARMOIS	TOURELLES	690	14	GRANDVILLARS	790	0	BELFORT SUD	950	0	BELFORT SUD	950	0	DELLE	980	0
CHATENOIS LES FORGES	CHATENOIS LES FORGES	553	104	BELFORT SUD	560	6	BELFORT SUD	560	6	TOURELLES	961	1	ETUPES (DOUBS)	1075	0
CHAUX	GIROMAGNY	741	27	BELFORT NORD	536	8	BELFORT SUD	1049	1	BELFORT SUD	1049	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1490	0
CHAVANATTE	MONTREUX CHATEAU	1037	5	DELLE	1148	1	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1180	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1199	0	GRANDVILLARS	1300	0
CHAVANNES LES GRANDS	MONTREUX CHATEAU	780	11	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	852	2	GRANDVILLARS	1050	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1100	0	DELLE	1190	0
CHEVREMONT	BELFORT SUD	861	30	BELFORT SUD	861	30	BELFORT NORD	781	5	MONTREUX CHATEAU	1070	0	CHATENOIS LES FORGES	1150	0

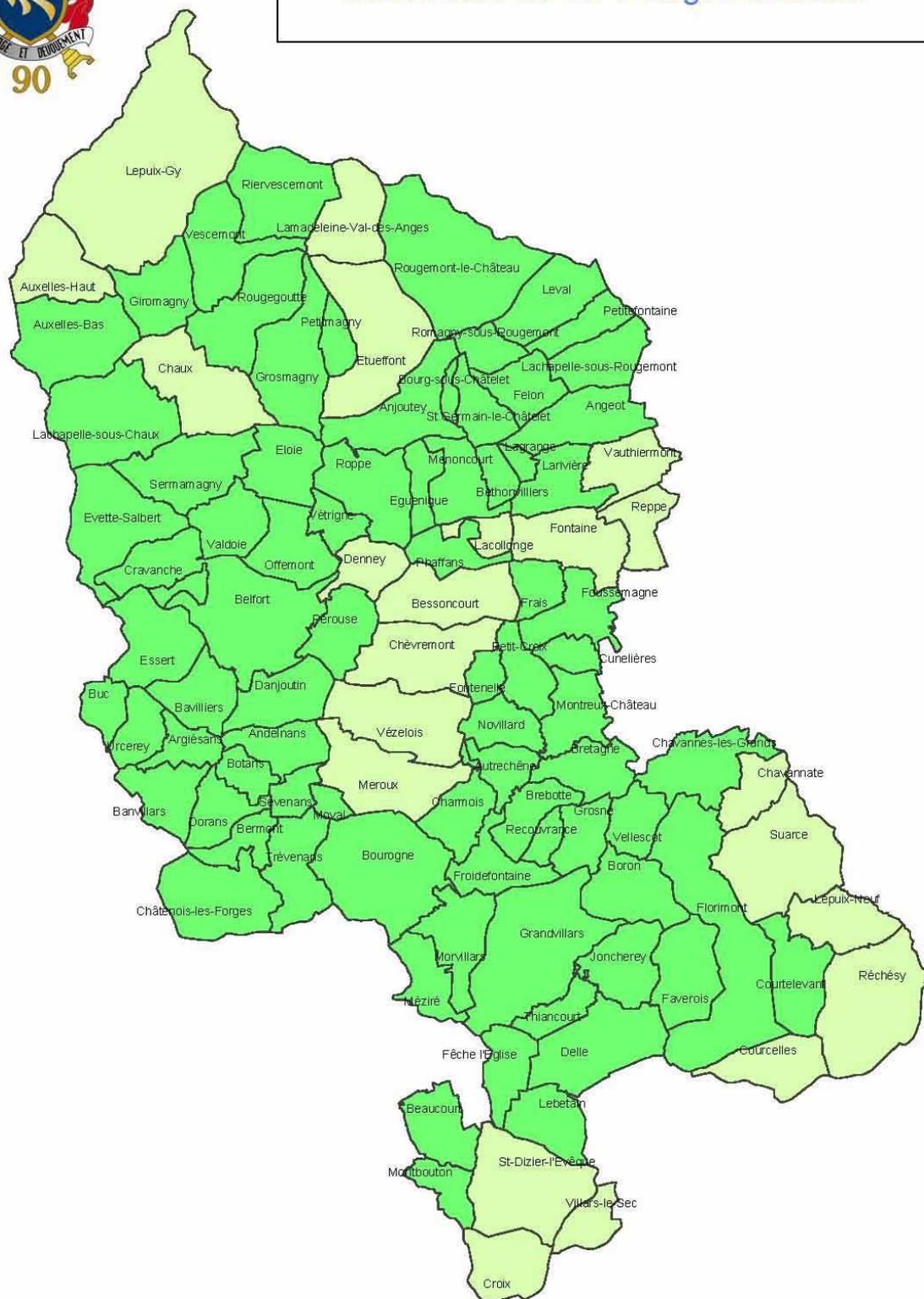
	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
COURCELLES	DELLE	988	4	GRANDVILLARS	1100	0	TOURELLES	1400	0	BEAUCOURT	1400	0	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1600	0
COURTELEVANT	DELLE	880	19	GRANDVILLARS	914	1	TOURELLES	1300	0	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1500	0	BEAUCOURT	1550	0
CRAVANCHE	BELFORT NORD	530	62	BELFORT SUD	907	2	BELFORT SUD	907	2	GIROMAGNY	1400	0	CHATENOIS LES FORGES	1600	0
CROIX	BEAUCOURT	935	15	DELLE	1023	1	GRANDVILLARS	1199	0	TOURELLES	1360	0	BELFORT SUD	1820	0
CUNELIERES	MONTREUX CHATEAU	589	8	BELFORT SUD	950	0	BELFORT SUD	950	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1090	1	TOURELLES	1180	1
DANJOUTIN	BELFORT SUD	423	122	BELFORT SUD	423	122	BELFORT NORD	670	14	CHATENOIS LES FORGES	982	7	TOURELLES	1130	0
DELLE	DELLE	513	419	GRANDVILLARS	783	25	BEAUCOURT	999	20	TOURELLES	1088	2	MONTREUX CHATEAU	1320	0
DENNEY	BELFORT NORD	747	17	BELFORT SUD	890	0	BELFORT SUD	890	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0
DORANS	BELFORT SUD	688	19	BELFORT SUD	688	19	CHATENOIS LES FORGES	890	0	BELFORT NORD	950	0	TOURELLES	1010	0
EGUENIGUE	BELFORT NORD	719	6	BELFORT SUD	890	0	BELFORT SUD	890	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1130	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0
ELOIE	BELFORT NORD	563	41	BELFORT SUD	1090	3	BELFORT SUD	1090	3	GIROMAGNY	1160	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1250	0
ESSERT	BELFORT SUD	622	67	BELFORT SUD	622	67	BELFORT NORD	702	17	CHATENOIS LES FORGES	1229	1	TOURELLES	1490	0
ETUEFFONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	854	31	GIROMAGNY	943	13	BELFORT NORD	1028	6	BELFORT SUD	1245	1	BELFORT SUD	1245	1
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	688	54	GIROMAGNY	1133	3	BELFORT SUD	1034	5	BELFORT SUD	1034	5	ROUGEMONT LE CHATEAU	1799	0
FAVEROIS	DELLE	720	18	GRANDVILLARS	921	2	TOURELLES	1190	2	BEAUCOURT	1199	1	MONTREUX CHATEAU	1424	1
FECHE L EGLISE	DELLE	653	2	GRANDVILLARS	680	2	BEAUCOURT	749	36	TOURELLES	880	0	ETUPES (DOUBS)	1299	0
FELON	ROUGEMONT LE CHATEAU	790	10	BELFORT NORD	899	4	BELFORT SUD	1145	1	BELFORT SUD	1145	1	MONTREUX CHATEAU	1350	0
FLORIMONT	DELLE	862	30	GRANDVILLARS	1101	4	TOURELLES	1347	2	BEAUCOURT	1480	1	MONTREUX CHATEAU	1499	1
FONTAINE	MONTREUX CHATEAU	859	35	BELFORT SUD	1010	4	BELFORT SUD	1010	4	ROUGEMONT LE CHATEAU	1128	1	BELFORT NORD	1190	0
FONTENELLE	MONTREUX CHATEAU	629	3	BELFORT SUD	1079	0	BELFORT SUD	1079	0	BELFORT NORD	1150	0	TOURELLES	1191	1
FOUSSEMAGNE	MONTREUX CHATEAU	684	42	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	914	9	BELFORT SUD	1056	0	BELFORT SUD	1056	0	TOURELLES	1350	0
FRAIS	MONTREUX CHATEAU	755	13	BELFORT SUD	845	0	BELFORT SUD	845	0	BELFORT NORD	930	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1150	0
FROIDEFONTAINE	TOURELLES	684	27	GRANDVILLARS	918	4	DELLE	950	0	BELFORT SUD	1190	3	BELFORT SUD	1190	3
GIROMAGNY	GIROMAGNY	552	155	BELFORT NORD	833	42	BELFORT SUD	1199	2	BELFORT SUD	1199	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	1508	1
GRANDVILLARS	GRANDVILLARS	563	110	TOURELLES	706	38	DELLE	719	17	BEAUCOURT	959	1	BELFORT SUD	964	1
GROSMAGNY	GIROMAGNY	806	15	BELFORT NORD	846	3	ROUGEMONT LE CHATEAU	1040	0	BELFORT SUD	1199	0	BELFORT SUD	1199	0
GROSNE	MONTREUX CHATEAU	822	11	GRANDVILLARS	851	1	TOURELLES	899	0	DELLE	990	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1050	0
JONCHEREY	GRANDVILLARS	657	30	DELLE	663	36	TOURELLES	899	3	BEAUCOURT	1140	0	MONTREUX CHATEAU	1160	0
LACHAPPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	685	25	GIROMAGNY	734	8	BELFORT SUD	1199	0	BELFORT SUD	1199	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1300	0
LACHAPPELLE SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	807	15	BELFORT NORD	1052	11	BELFORT SUD	1150	0	BELFORT SUD	1150	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0
LACOLLONGE	BELFORT SUD	1008	1	BELFORT SUD	1008	1	MONTREUX CHATEAU	1040	0	BELFORT NORD	1139	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0
LAGRANGE	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	4	BELFORT NORD	1101	0	BELFORT SUD	1199	1	BELFORT SUD	1199	1	MONTREUX CHATEAU	1256	0
LAMADELEINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	1	GIROMAGNY	1345	2	BELFORT NORD	1390	0	BELFORT SUD	1500	0	BELFORT SUD	1500	0
LARIVIERE	BELFORT SUD	899	24	BELFORT SUD	899	24	MONTREUX CHATEAU	956	4	BELFORT NORD	1150	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0
LEBETAIN	DELLE	738	13	GRANDVILLARS	899	0	BEAUCOURT	990	0	TOURELLES	1022	0	BELFORT SUD	1450	0

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
LEPUIX GY	GIROMAGNY	782	58	BELFORT NORD	1072	15	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	BELFORT SUD	1373	1	BELFORT SUD	1373	1
LEPUIX NEUF	DELLE	1067	11	GRANDVILLARS	1199	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0	TOURELLES	1350	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1440	0
LEVAL	ROUGEMONT LE CHATEAU	625	16	BELFORT NORD	1150	3	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0	GIROMAGNY	1540	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	1600	0
MENONCOURT	BELFORT NORD	869	18	BELFORT SUD	939	2	BELFORT SUD	939	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	950	2	MONTREUX CHATEAU	1150	0
MEROUX	BELFORT SUD	799	24	BELFORT SUD	799	24	CHATENOIS LES FORGES	880	0	TOURELLES	890	0	BELFORT NORD	950	0
MEZIRE	TOURELLES	707	42	GRANDVILLARS	780	5	DELLE	899	0	BEAUCOURT	950	0	ETUPES (DOUBS)	1050	0
MONTBOUTON	BEAUCOURT	771	19	DELLE	1116	1	GRANDVILLARS	1280	0	TOURELLES	1380	0	ETUPES (DOUBS)	1450	0
MONTREUX CHATEAU	MONTREUX CHATEAU	518	47	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	899	7	GRANDVILLARS	1144	2	BELFORT SUD	1199	0	BELFORT SUD	1199	0
MORVILLARS	TOURELLES	581	47	GRANDVILLARS	688	0	DELLE	850	0	BELFORT SUD	1062	7	BELFORT SUD	1062	7
MOVAL	BELFORT SUD	865	2	BELFORT SUD	865	2	CHATENOIS LES FORGES	726	0	TOURELLES	770	0	GRANDVILLARS	999	0
NOVILLARD	MONTREUX CHATEAU	593	10	BELFORT SUD	899	0	BELFORT SUD	899	0	TOURELLES	1000	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1100	0
OFFEMONT	BELFORT NORD	360	442	BELFORT SUD	692	11	BELFORT SUD	692	11	GIROMAGNY	780	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	0
PEROUSE	BELFORT SUD	673	28	BELFORT SUD	673	28	BELFORT NORD	652	0	MONTREUX CHATEAU	899	0	CHATENOIS LES FORGES	1190	0
PETIT CROIX	MONTREUX CHATEAU	599	16	BELFORT SUD	950	2	BELFORT SUD	950	2	TOURELLES	1050	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1060	0
PETITFONTAINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	697	11	BELFORT NORD	1045	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1099	0	MONTREUX CHATEAU	1450	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	1499	0
PETITMAGNY	GIROMAGNY	886	5	ROUGEMONT LE CHATEAU	897	0	BELFORT NORD	899	2	BELFORT SUD	1499	0	BELFORT SUD	1499	0
PHAFFANS	BELFORT SUD	650	0	BELFORT SUD	650	0	BELFORT NORD	865	1	MONTREUX CHATEAU	1130	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0
RECHESY	DELLE	1080	42	GRANDVILLARS	1358	5	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1473	2	TOURELLES	1566	0	MONTREUX CHATEAU	1630	0
RECOUVRANCE	MONTREUX CHATEAU	800	1	TOURELLES	850	0	GRANDVILLARS	1017	0	BELFORT SUD	1150	0	BELFORT SUD	1150	0
REPPE	MONTREUX CHATEAU	1005	9	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1100	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1150	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1199	0	BELFORT SUD	1480	0
RIERVESCEMONT	GIROMAGNY	870	2	BELFORT NORD	1165	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1599	0	BELFORT SUD	2059	0	BELFORT SUD	2059	0
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	719	3	BELFORT NORD	1048	2	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0	BELFORT SUD	1499	0	BELFORT SUD	1499	0
ROPPE	BELFORT NORD	689	35	BELFORT SUD	737	3	BELFORT SUD	737	3	ROUGEMONT LE CHATEAU	1150	0	MONTREUX CHATEAU	1330	0
ROUGEGOUTTE	GIROMAGNY	691	53	BELFORT NORD	817	16	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	0	BELFORT SUD	1199	0	BELFORT SUD	1199	0
ROUGEMONT LE CHATEAU	ROUGEMONT LE CHATEAU	568	47	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1109	0	BELFORT NORD	1099	0	GIROMAGNY	1199	0	BELFORT SUD	1499	0
SAINT DIZIER L EVEQUE	BEAUCOURT	913	15	DELLE	967	1	GRANDVILLARS	1035	0	TOURELLES	1135	0	BELFORT SUD	1499	0
SAINT GERMAIN LE CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	692	4	BELFORT NORD	925	0	BELFORT SUD	1177	1	BELFORT SUD	1177	1	GIROMAGNY	1250	0
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	502	32	GIROMAGNY	894	1	BELFORT SUD	1260	2	BELFORT SUD	1260	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	1499	0
SEVENANS	BELFORT SUD	625	10	BELFORT SUD	625	10	CHATENOIS LES FORGES	821	5	TOURELLES	881	1	BELFORT NORD	899	0
SUARCE	MONTREUX CHATEAU	1055	15	DELLE	1100	5	GRANDVILLARS	1150	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1199	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1300	0
THIANCOURT	GRANDVILLARS	650	0	DELLE	660	0	TOURELLES	899	0	BEAUCOURT	1170	0	MONTREUX CHATEAU	1223	0
TREVENANS	CHATENOIS LES FORGES	599	51	BELFORT SUD	656	12	BELFORT SUD	656	12	TOURELLES	899	3	BELFORT NORD	976	3
URCEREY	BELFORT SUD	715	0	BELFORT SUD	715	0	BELFORT NORD	1150	0	CHATENOIS LES FORGES	1199	0	TOURELLES	1310	0
VALDOIE	BELFORT NORD	372	268	BELFORT SUD	765	13	BELFORT SUD	765	13	GIROMAGNY	1186	3	CHATENOIS LES FORGES	1199	0

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
VAUTHIERMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	983	7	MONTREUX CHÂTEAU	1150	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1180	0	BELFORT NORD	1199	2	BELFORT SUD	1228	2
VELLESCOT	MONTREUX CHÂTEAU	772	14	GRANDVILLARS	899	0	DELLE	920	0	TOURELLES	1150	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1199	0
VESEMONT	GIROMAGNY	666	32	BELFORT NORD	982	5	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	1190	0	BELFORT SUD	1500	0	BELFORT SUD	1500	0
VETRIGNE	BELFORT NORD	576	13	BELFORT SUD	899	0	BELFORT SUD	899	0	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	1185	1	MONTREUX CHÂTEAU	1250	0
VEZELOIS	BELFORT SUD	848	17	BELFORT SUD	848	17	CHATENOIS LES FORGES	950	0	TOURELLES	990	0	BELFORT NORD	1020	0
VILLARS LE SEC	DELLE	1083	9	BEAUCOURT	1199	0	GRANDVILLARS	1250	0	TOURELLES	1639	1	BELFORT SUD	1799	0



Couverture du 1er Fourgon Incendie

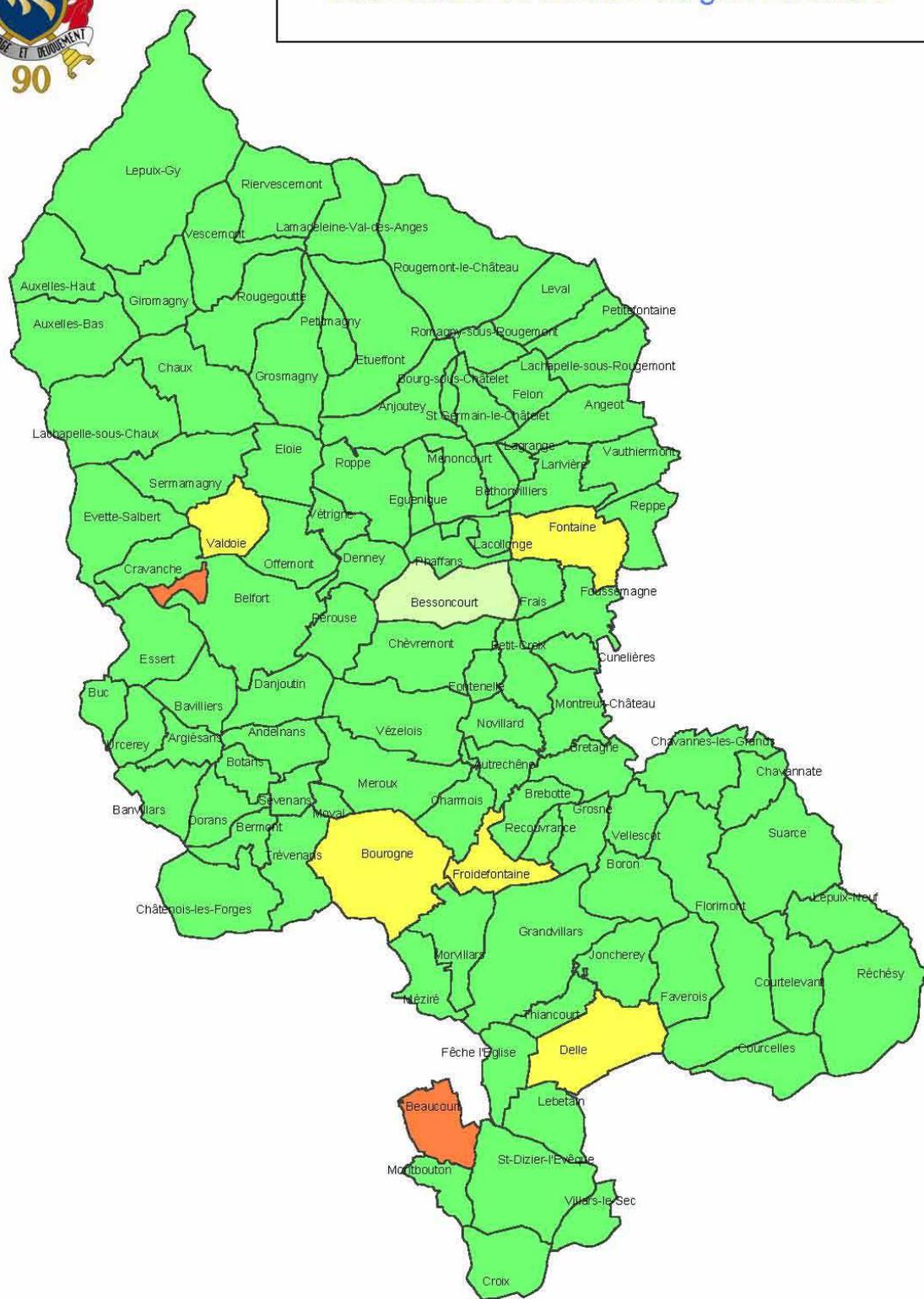


Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 2ème Fourgon Incendie

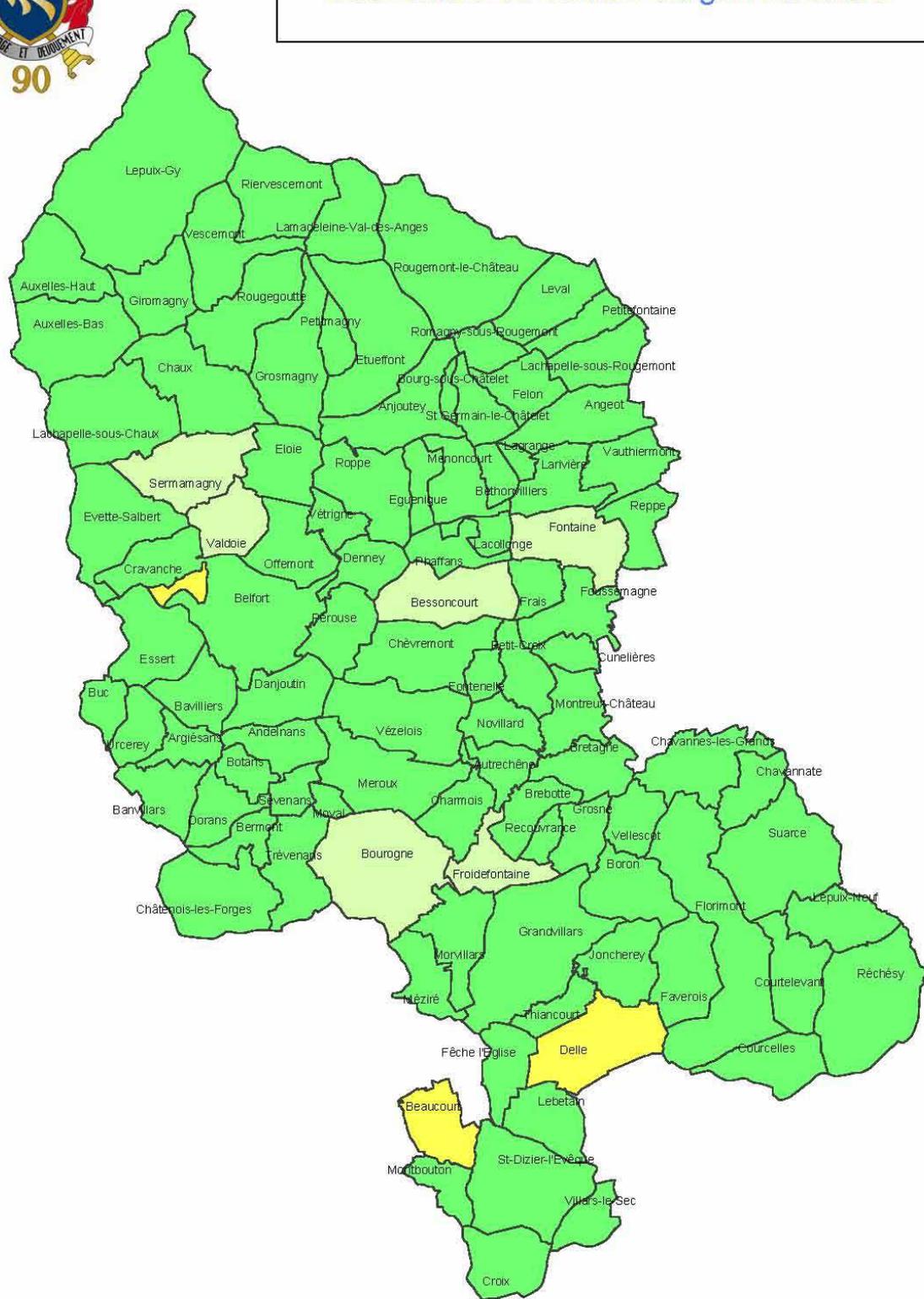


Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 3ème Fourgon Incendie

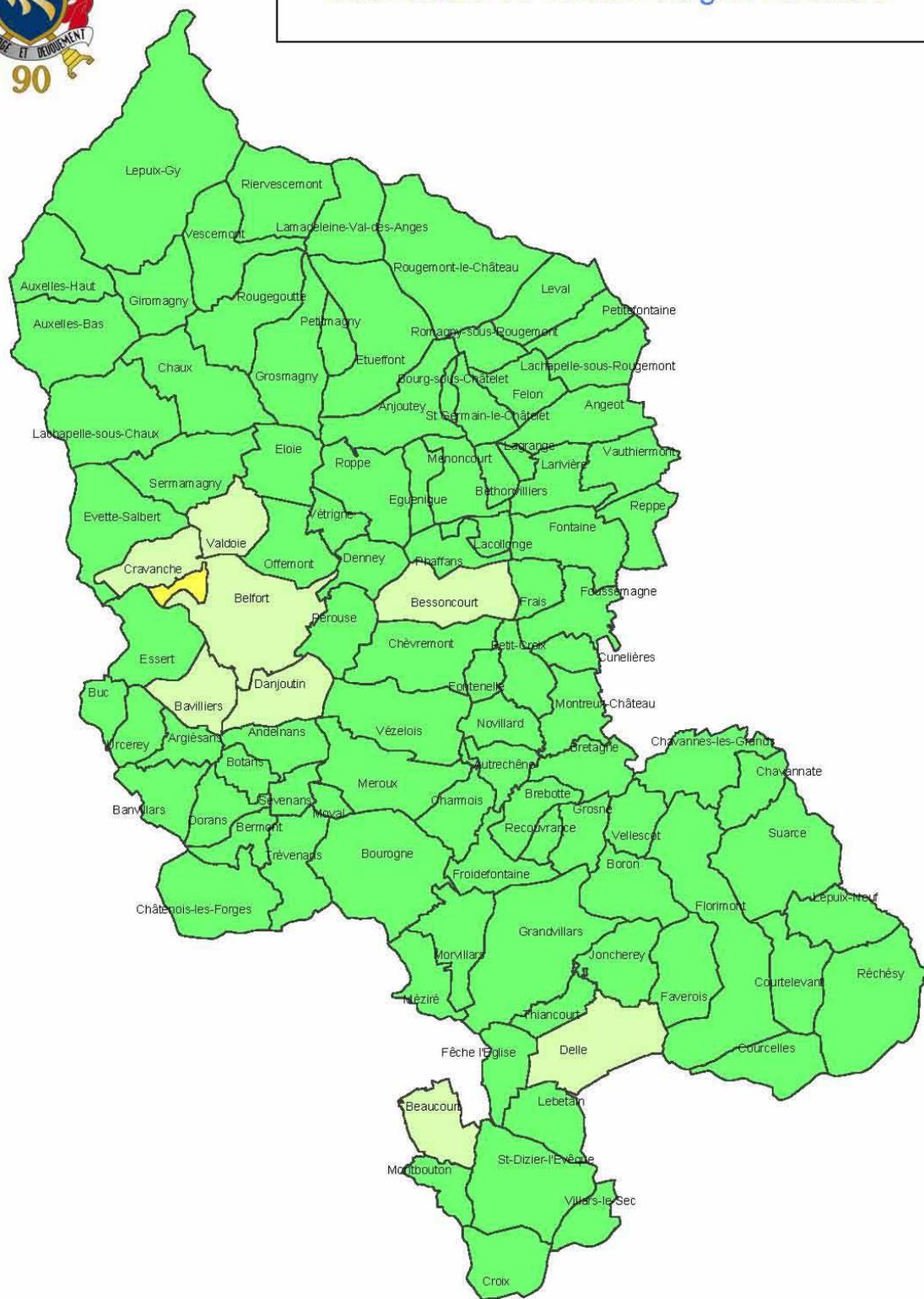


Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 4ème Fourgon Incendie

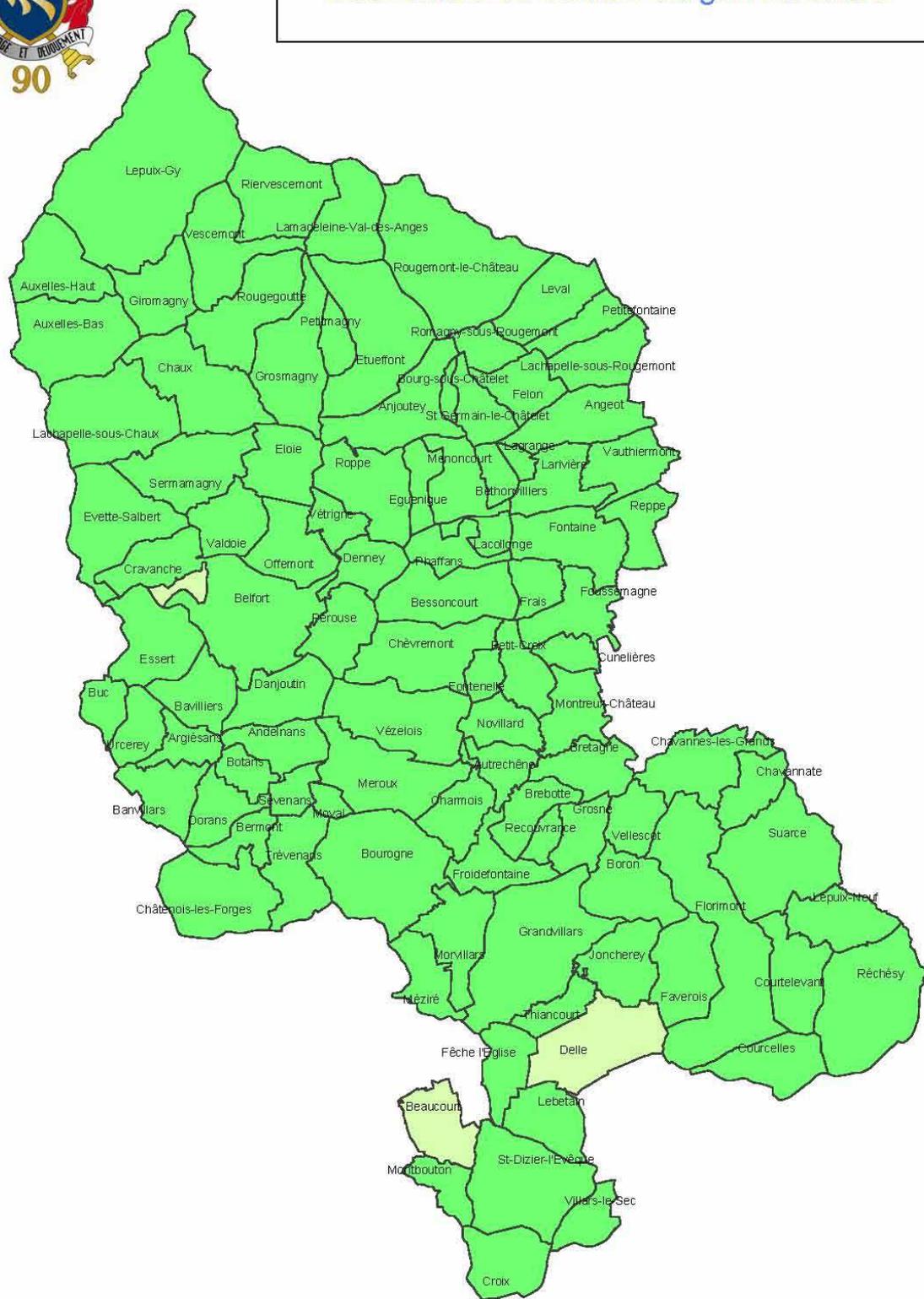


Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 5ème Fourgon Incendie



Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12

B.2 Proposition avec 1 engin incendie au CS Belfort sud

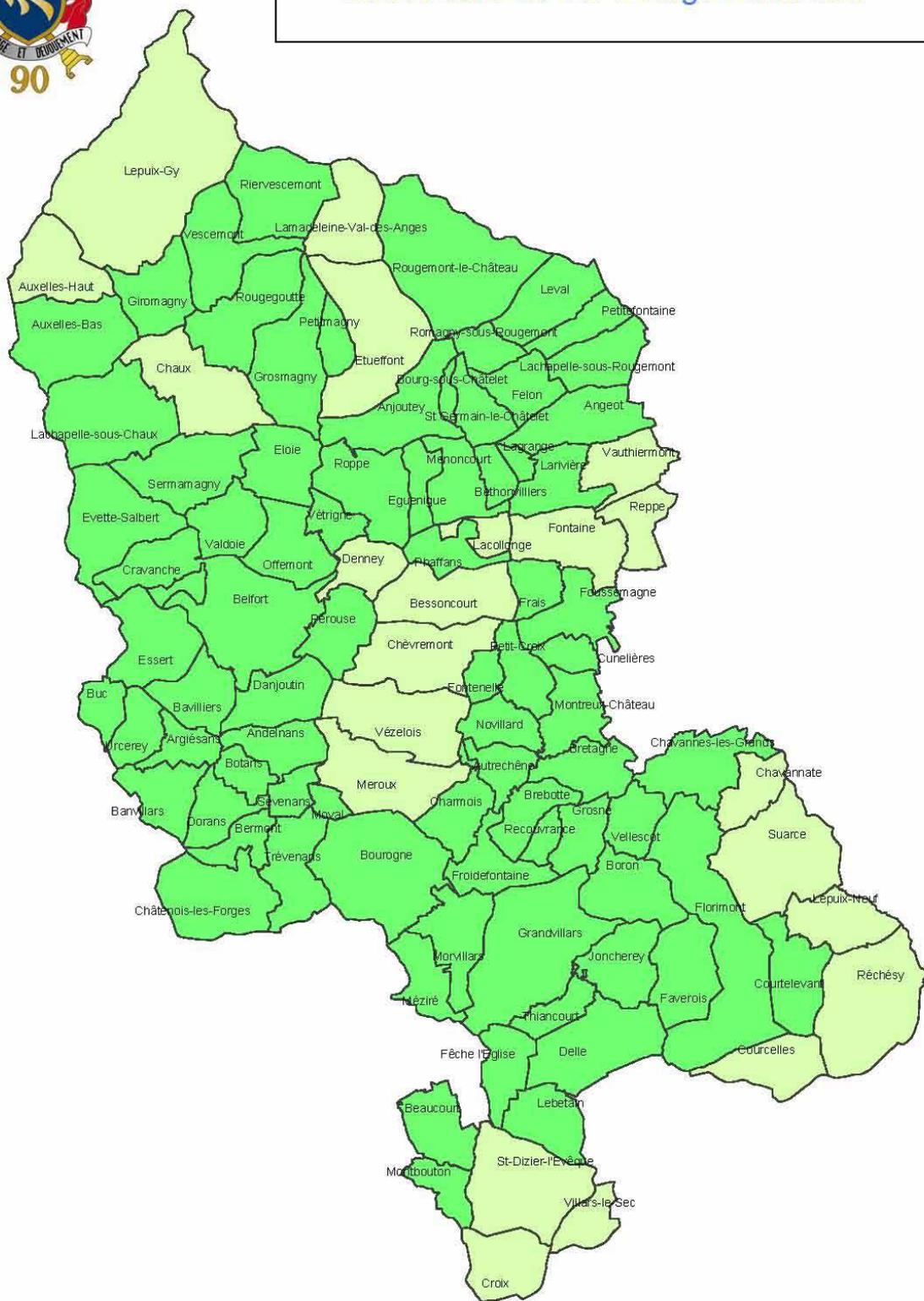
	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
Andelnans	BELFORT SUD	439	66	CHATENOIS LES FORGES	599	1	BELFORT NORD	751	2	TOURELLES	1031	0	ETUPES (DOUBS)	1256	0
ANGEOT	ROUGEMONT LE CHATEAU	850	21	BELFORT SUD	975	7	MONTREUX CHATEAU	1004	2	BELFORT NORD	1181	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	1247	0
ANJOUTEY	ROUGEMONT LE CHATEAU	857	29	BELFORT NORD	939	10	BELFORT SUD	1350	0	GIROMAGNY	1352	0	MONTREUX CHATEAU	1508	0
ARGIESANS	BELFORT SUD	569	10	BELFORT NORD	893	2	CHATENOIS	878	0	HERICOURT	1092	0	TOURELLES	1141	0
AUTRECHENE	MONTREUX CHATEAU	804	8	BELFORT SUD	859	2	TOURELLES	919	1	GRANDVILLARS	1050	0	DELLE	1238	0
AUXELLES BAS	GIROMAGNY	857	30	BELFORT NORD	845	10	BELFORT SUD	1401	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1740	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	2322	0
AUXELLES HAUT	GIROMAGNY	1002	9	BELFORT NORD	1030	1	BELFORT SUD	1500	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1840	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	2427	0
BANVILLARS	BELFORT SUD	837	6	CHATENOIS LES FORGES	964	1	BELFORT NORD	999	0	TOURELLES	1157	0	HERICOURT (HAUTE SAONE)	1199	0
BAVILLIERS	BELFORT SUD	481	185	BELFORT NORD	705	20	CHATENOIS LES FORGES	924	4	TOURELLES	1199	0	HERICOURT (HAUTE SAONE)	1240	0
BEAUCOURT	BEAUCOURT	547	373	DELLE	1009	11	GRANDVILLARS	1027	18	TOURELLES	1197	0	ETUPES (DOUBS)	1300	0
BELFORT	BELFORT NORD	486	1955	BELFORT SUD	522	1390	GIROMAGNY	923	3	CHATENOIS LES FORGES	1006	57	TOURELLES	1073	10
BERMONT	BELFORT SUD	632	10	CHATENOIS LES FORGES	700	0	TOURELLES	930	0	BELFORT NORD	1000	0	ETUPES (DOUBS)	1100	0
BESSONCOURT	BELFORT SUD	707	43	BELFORT NORD	887	7	MONTREUX CHATEAU	962	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	999	0	CHATENOIS LES FORGES	1034	2
BETHONVILLIERS	ROUGEMONT LE CHATEAU	818	7	BELFORT NORD	890	3	BELFORT SUD	950	0	MONTREUX CHATEAU	1100	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1300	0
BORON	GRANDVILLARS	751	22	MONTREUX CHATEAU	751	2	DELLE	914	0	TOURELLES	999	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1199	0
BOTANS	BELFORT SUD	599	14	CHATENOIS LES FORGES	778	0	BELFORT NORD	893	1	TOURELLES	1038	0	ETUPES (DOUBS)	1230	0
BOURG SOUS CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	799	1	BELFORT NORD	1140	0	BELFORT SUD	1370	0	GIROMAGNY	1450	0	MONTREUX CHATEAU	1550	0
BOUROGNE	TOURELLES	567	89	BELFORT SUD	945	17	GRANDVILLARS	954	3	CHATENOIS LES FORGES	957	3	DELLE	959	0
BREBOTTE	MONTREUX CHATEAU	764	7	TOURELLES	825	7	GRANDVILLARS	950	0	BELFORT SUD	1100	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1150	0
BRETAGNE	MONTREUX CHATEAU	597	9	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	969	2	TOURELLES	990	0	GRANDVILLARS	1020	0	DELLE	1199	0
BUC	BELFORT SUD	659	5	BELFORT NORD	1190	0	CHATENOIS LES FORGES	1300	0	TOURELLES	1490	0	HERICOURT (HAUTE SAONE)	1499	0
CHARMOIS	TOURELLES	690	14	BELFORT SUD	950	0	GRANDVILLARS	790	0	DELLE	980	0	MONTREUX CHATEAU	1040	0
CHATENOIS LES FORGES	CHATENOIS LES FORGES	553	104	BELFORT SUD	560	6	TOURELLES	961	1	BELFORT NORD	1260	0	MONTBELIARD	1080	0
CHAUX	GIROMAGNY	741	27	BELFORT NORD	536	0	BELFORT SUD	1049	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1490	0	CHATENOIS LES FORGES	2000	0
CHAVANATTE	MONTREUX CHATEAU	1037	5	DELLE	1148	1	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1180	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1199	0	GRANDVILLARS	1300	0
CHAVANNES LES GRANDS	MONTREUX CHATEAU	780	11	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	852	2	GRANDVILLARS	1050	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1100	0	DELLE	1190	0
CHEVREMONT	BELFORT SUD	861	30	BELFORT NORD	781	5	MONTREUX CHATEAU	1070	0	CHATENOIS LES FORGES	1150	0	TOURELLES	1199	0
COURCELLES	DELLE	988	4	GRANDVILLARS	1100	0	TOURELLES	1400	0	BEAUCOURT	1400	0	SEPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1600	0
COURTELEVANT	DELLE	880	19	GRANDVILLARS	914	1	TOURELLES	1300	0	SEPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1500	0	BEAUCOURT	1550	0
CRAVANCHE	BELFORT NORD	530	62	BELFORT SUD	907	2	GIROMAGNY	1400	0	CHATENOIS LES FORGES	1600	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1750	0
CROIX	BEAUCOURT	935	15	DELLE	1023	1	GRANDVILLARS	1199	0	TOURELLES	1360	0	BELFORT SUD	1820	0
CUNELIERES	MONTREUX CHATEAU	589	8	BELFORT SUD	950	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1090	1	TOURELLES	1180	1	GRANDVILLARS	1330	0
DANJOUTIN	BELFORT SUD	423	122	BELFORT NORD	670	14	CHATENOIS LES FORGES	982	7	TOURELLES	1130	0	GRANDVILLARS	1350	0
DELLE	DELLE	513	419	GRANDVILLARS	783	25	BEAUCOURT	999	20	TOURELLES	1088	2	MONTREUX CHATEAU	1320	0
DENNEY	BELFORT NORD	747	17	BELFORT SUD	890	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0	CHATENOIS LES FORGES	1598	0

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
DORANS	BELFORT SUD	688	19	CHATENOIS LES FORGES	890	0	BELFORT NORD	950	0	TOURELLES	1010	0	ETUPES (DOUBS)	1196	0
EGUENIGUE	BELFORT NORD	719	8	BELFORT SUD	890	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1130	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0	TOURELLES	1499	0
ELOIE	BELFORT NORD	563	41	BELFORT SUD	1090	3	GIROMAGNY	1160	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1250	0	CHATENOIS LES FORGES	1933	0
ESSERT	BELFORT SUD	622	67	BELFORT NORD	702	17	CHATENOIS LES FORGES	1229	1	TOURELLES	1490	0	HERICOURT (HAUTE SAONE)	1530	0
ETUEFFONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	854	31	GIROMAGNY	943	13	BELFORT NORD	1028	6	BELFORT SUD	1245	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1409	0
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	688	54	BELFORT SUD	1034	5	GIROMAGNY	1133	3	ROUGEMONT LE CHATEAU	1799	0	CHATENOIS LES FORGES	1901	0
FAVEROIS	DELLE	720	18	GRANDVILLARS	921	2	TOURELLES	1190	2	BEAUCOURT	1199	1	MONTREUX CHATEAU	1424	1
FECHE L EGLISE	DELLE	653	2	GRANDVILLARS	680	2	BEAUCOURT	749	36	TOURELLES	880	0	ETUPES (DOUBS)	1299	0
FELON	ROUGEMONT LE CHATEAU	790	10	BELFORT NORD	899	4	BELFORT SUD	1145	1	MONTREUX CHATEAU	1350	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1399	0
FLORIMONT	DELLE	862	30	GRANDVILLARS	1101	4	TOURELLES	1347	2	BEAUCOURT	1480	1	MONTREUX CHATEAU	1499	1
FONTAINE	MONTREUX CHATEAU	859	35	BELFORT SUD	1010	4	ROUGEMONT LE CHATEAU	1128	1	BELFORT NORD	1190	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1250	0
FONTENELLE	MONTREUX CHATEAU	629	3	BELFORT SUD	1079	0	BELFORT NORD	1150	0	TOURELLES	1191	1	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1250	0
FOUSSEMAGNE	MONTREUX CHATEAU	684	42	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	914	3	BELFORT SUD	1056	6	BELFORT NORD	1306	0	TOURELLES	1350	0
FRAIS	MONTREUX CHATEAU	755	13	BELFORT SUD	845	0	BELFORT NORD	930	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1150	0	TOURELLES	1320	0
FROIDFONTAINE	TOURELLES	684	27	GRANDVILLARS	918	4	DELLE	950	0	BELFORT SUD	1190	3	MONTREUX CHATEAU	1250	0
GIROMAGNY	GIROMAGNY	552	155	BELFORT NORD	833	42	BELFORT SUD	1199	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	1508	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1900	0
GRANDVILLARS	GRANDVILLARS	563	110	TOURELLES	706	38	DELLE	719	17	BEAUCOURT	959	1	BELFORT SUD	964	1
GROSMAGNY	GIROMAGNY	806	15	BELFORT NORD	846	3	ROUGEMONT LE CHATEAU	1040	0	BELFORT SUD	1199	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1623	0
GROSNE	MONTREUX CHATEAU	822	11	GRANDVILLARS	851	1	TOURELLES	899	0	DELLE	990	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1050	0
JONCHEREY	GRANDVILLARS	657	30	DELLE	663	36	TOURELLES	899	3	BEAUCOURT	1140	0	MONTREUX CHATEAU	1160	0
LACHAPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	685	25	GIROMAGNY	734	8	BELFORT SUD	1199	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1300	0	CHATENOIS LES FORGES	2000	0
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	807	15	BELFORT NORD	1052	11	BELFORT SUD	1150	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0	MONTREUX CHATEAU	1311	2
LACOLLONGE	BELFORT SUD	1008	1	BELFORT NORD	1139	2	MONTREUX CHATEAU	1040	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1300	0
LAGRANGE	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	4	BELFORT NORD	1101	0	BELFORT SUD	1199	1	MONTREUX CHATEAU	1256	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1393	0
LAMADELEINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	1	GIROMAGNY	1345	2	BELFORT NORD	1390	0	BELFORT SUD	1500	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1752	0
LARIVIERE	BELFORT SUD	899	24	MONTREUX CHATEAU	956	4	BELFORT NORD	1150	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1220	0
LEBETAIN	DELLE	738	13	GRANDVILLARS	899	0	BEAUCOURT	990	0	TOURELLES	1022	0	BELFORT SUD	1450	0
LEPUIX GY	GIROMAGNY	782	58	BELFORT NORD	1072	15	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	BELFORT SUD	1373	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	2200	0
LEPUIX NEUF	DELLE	1067	11	GRANDVILLARS	1199	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0	TOURELLES	1350	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1440	0
LEVAL	ROUGEMONT LE CHATEAU	625	16	BELFORT NORD	1150	3	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0	GIROMAGNY	1540	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	1600	0
MENONCOURT	BELFORT NORD	869	18	BELFORT SUD	939	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	950	2	MONTREUX CHATEAU	1150	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1410	0
MEROUX	BELFORT SUD	799	24	CHATENOIS LES FORGES	880	0	TOURELLES	890	0	BELFORT NORD	950	0	GRANDVILLARS	1050	0
MEZIRE	TOURELLES	707	42	GRANDVILLARS	780	5	DELLE	899	0	BEAUCOURT	950	0	ETUPES (DOUBS)	1050	0
MONTBOUTON	BEAUCOURT	771	19	DELLE	1116	1	GRANDVILLARS	1280	0	TOURELLES	1380	0	ETUPES (DOUBS)	1450	0
MONTREUX CHATEAU	MONTREUX CHATEAU	518	47	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	899	7	BELFORT SUD	1199	0	GRANDVILLARS	1144	2	TOURELLES	1250	0
MORVILLARS	TOURELLES	581	47	GRANDVILLARS	688	3	DELLE	850	0	BELFORT SUD	1062	7	BEAUCOURT	1199	0

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
MOVAL	BELFORT SUD	865	2	CHATENOIS LES FORGES	726	0	TOURELLES	770	0	GRANDVILLARS	999	0	BELFORT NORD	1166	0
NOVILLARD	MONTREUX CHATEAU	593	10	BELFORT SUD	899	0	TOURELLES	1000	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1100	0	GRANDVILLARS	1150	0
OFFEMONT	BELFORT NORD	360	442	BELFORT SUD	692	11	GIROMAGNY	780	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	0	CHATENOIS LES FORGES	965	1
PEROUSE	BELFORT SUD	673	28	BELFORT NORD	652	8	MONTREUX CHATEAU	899	0	CHATENOIS LES FORGES	1190	0	TOURELLES	1300	0
PETIT CROIX	MONTREUX CHATEAU	599	16	BELFORT SUD	950	2	TOURELLES	1050	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1060	0	GRANDVILLARS	1199	0
PETITEFONTAINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	697	11	BELFORT NORD	1045	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1099	0	MONTREUX CHATEAU	1450	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	1499	0
PETITMAGNY	GIROMAGNY	886	5	BELFORT NORD	899	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	897	0	BELFORT SUD	1499	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1550	0
PHAFFANS	BELFORT SUD	650	5	BELFORT NORD	865	1	MONTREUX CHATEAU	1130	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1396	0
RECHESY	DELLE	1080	42	GRANDVILLARS	1358	6	SEPPLOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1473	2	TOURELLES	1566	0	MONTREUX CHATEAU	1630	0
RECOUVRANCE	MONTREUX CHATEAU	800	1	TOURELLES	850	0	GRANDVILLARS	1017	0	BELFORT SUD	1150	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1190	0
REPPE	MONTREUX CHATEAU	1005	9	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1100	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1150	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1199	0	BELFORT SUD	1480	0
RIERVESCEMONT	GIROMAGNY	870	2	BELFORT NORD	1165	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1599	0	BELFORT SUD	2059	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	2181	0
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	719	3	BELFORT NORD	1048	2	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0	BELFORT SUD	1499	0	GIROMAGNY	1550	0
ROPPE	BELFORT NORD	689	35	BELFORT SUD	737	3	ROUGEMONT LE CHATEAU	1150	0	MONTREUX CHATEAU	1330	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1520	0
ROUGEOUTE	GIROMAGNY	691	53	BELFORT NORD	817	16	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	0	BELFORT NORD	1199	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1830	0
ROUGEMONT LE CHATEAU	ROUGEMONT LE CHATEAU	568	47	BELFORT NORD	1099	9	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1109	0	GIROMAGNY	1199	0	BELFORT SUD	1499	0
SAINT DIZIER L EVEQUE	BEAUCOURT	913	15	DELLE	967	1	GRANDVILLARS	1035	0	TOURELLES	1135	0	BELFORT SUD	1499	0
SAINT GERMAIN LE CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	692	4	BELFORT NORD	925	6	BELFORT SUD	1177	1	GIROMAGNY	1250	0	MONTREUX CHATEAU	1450	0
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	502	32	GIROMAGNY	894	1	BELFORT SUD	1260	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	1499	0	CHATENOIS LES FORGES	1930	0
SEVENANS	BELFORT SUD	625	10	CHATENOIS LES FORGES	821	5	TOURELLES	881	1	BELFORT NORD	899	0	GRANDVILLARS	1080	0
SUARCE	MONTREUX CHATEAU	1055	15	DELLE	1100	5	GRANDVILLARS	1150	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1199	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1300	0
THIANCOURT	GRANDVILLARS	650	8	DELLE	660	0	TOURELLES	899	0	BEAUCOURT	1170	0	MONTREUX CHATEAU	1223	0
TREVENANS	CHATENOIS LES FORGES	599	51	BELFORT SUD	656	12	TOURELLES	899	3	BELFORT NORD	976	3	ETUPES (DOUBS)	1018	0
URCEREY	BELFORT SUD	715	9	BELFORT NORD	1150	0	CHATENOIS LES FORGES	1199	0	TOURELLES	1310	0	HERICOURT (HAUTE SAONE)	1350	0
VALDOIE	BELFORT NORD	372	268	BELFORT SUD	765	13	GIROMAGNY	1186	3	CHATENOIS LES FORGES	1199	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1499	0
VAUTHIERMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	983	7	MONTREUX CHATEAU	1150	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1180	0	BELFORT NORD	1199	2	BELFORT SUD	1228	2
VELLESCOT	MONTREUX CHATEAU	772	14	GRANDVILLARS	899	0	DELLE	920	0	TOURELLES	1150	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1199	0
VESEMONT	GIROMAGNY	666	32	BELFORT NORD	982	5	ROUGEMONT LE CHATEAU	1190	0	BELFORT SUD	1500	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1790	0
VETRIGNE	BELFORT NORD	576	13	BELFORT SUD	899	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1185	1	MONTREUX CHATEAU	1250	0	CHATENOIS LES FORGES	1533	1
VEZELOIS	BELFORT SUD	848	17	CHATENOIS LES FORGES	950	0	BELFORT NORD	1020	0	TOURELLES	990	0	MONTREUX CHATEAU	1130	0
VILLARS LE SEC	DELLE	1083	9	BEAUCOURT	1199	0	GRANDVILLARS	1250	0	TOURELLES	1639	1	BELFORT SUD	1799	0



Couverture du 1er Fourgon Incendie

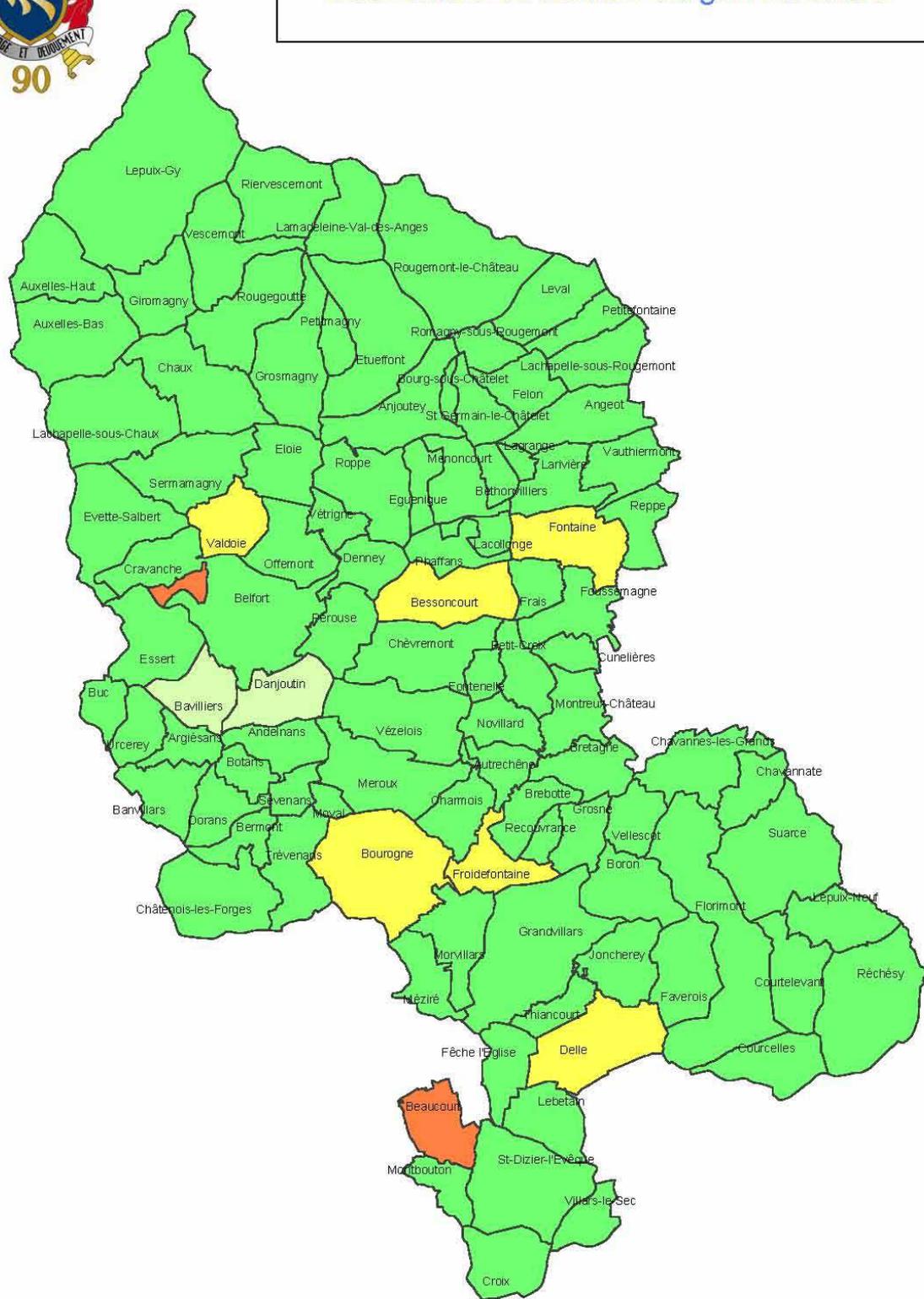


Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 2ème Fourgon Incendie

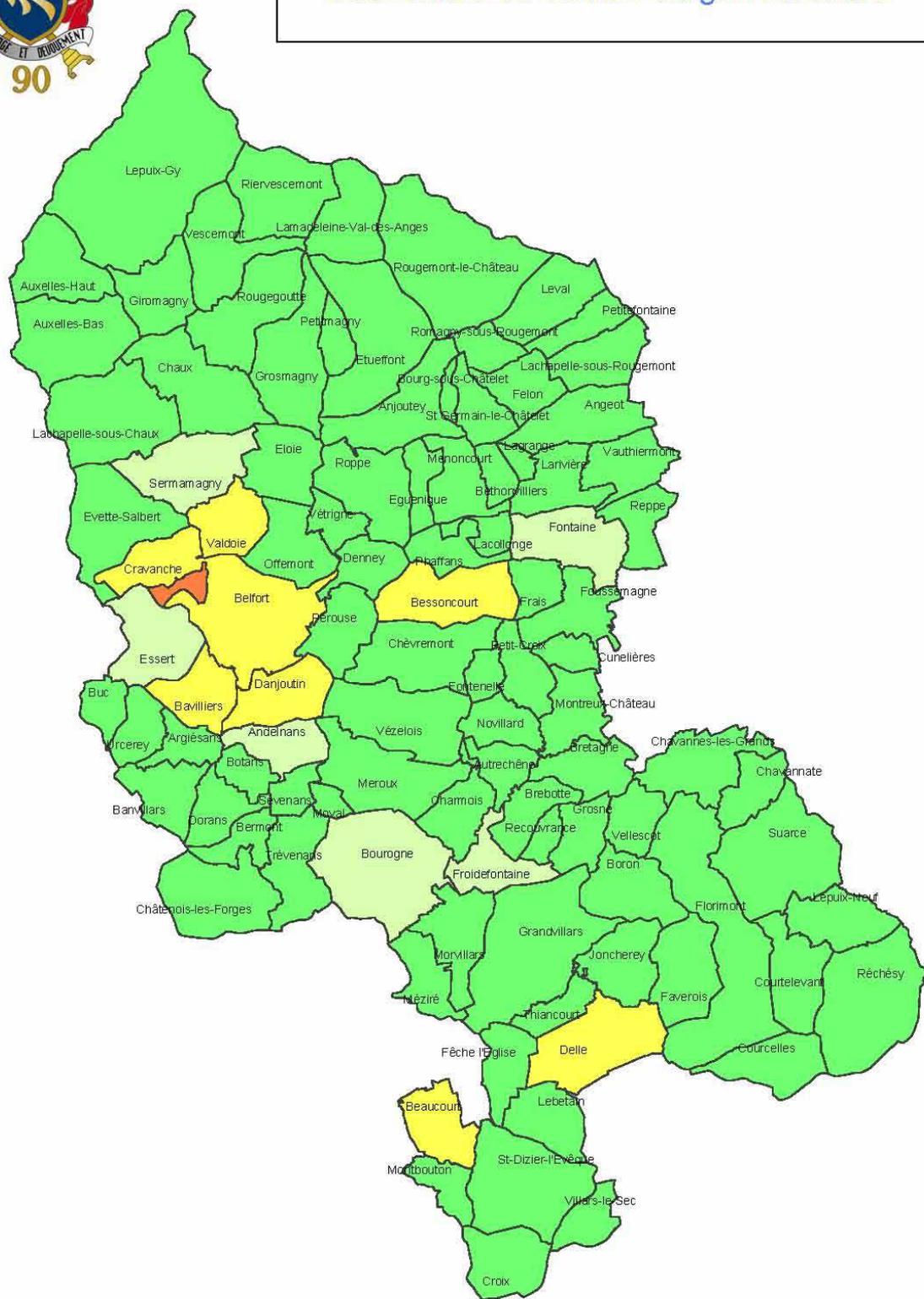


Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 3ème Fourgon Incendie

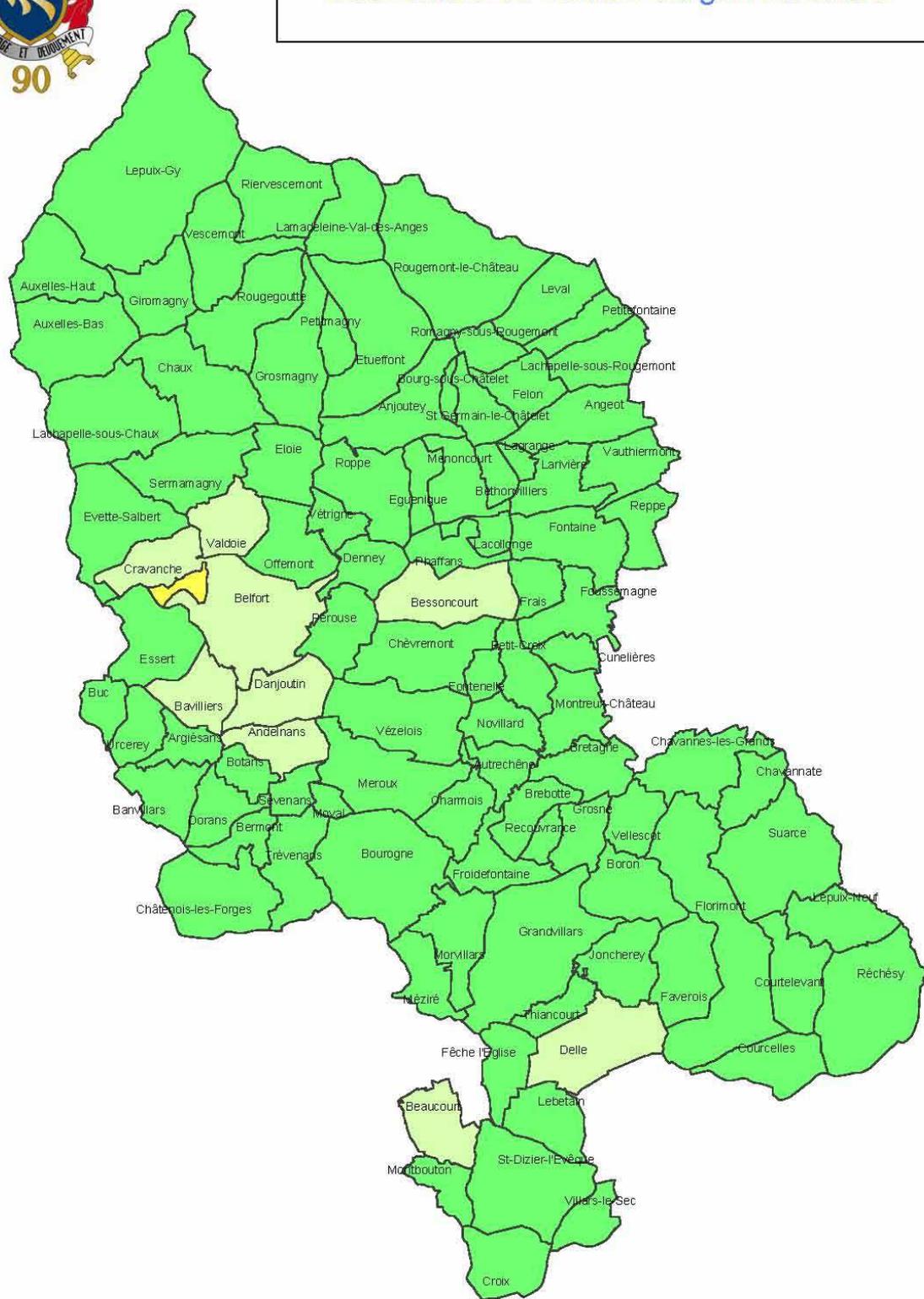


Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 4ème Fourgon Incendie

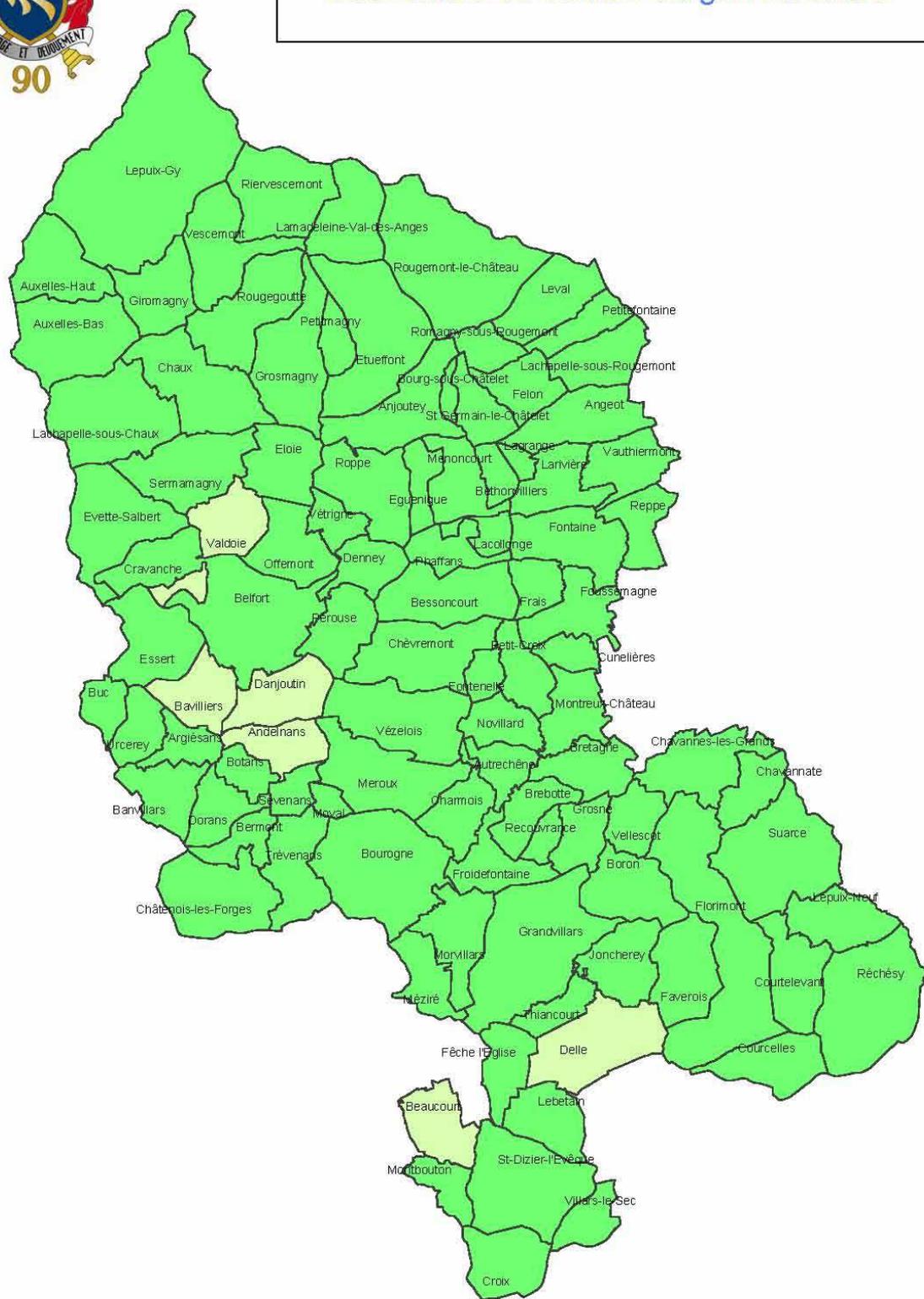


Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 5ème Fourgon Incendie



Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12

C Couverture ambulance

En dépit de la forte progression du secours à personne ces trois dernières années, les calculs de dimensionnement en engins conduisent à proposer de ne disposer que d'une seule ambulance au CS Delle et deux au CS Belfort Sud. Les calculs de couverture, en particuliers pour les 2^{ème} VSAV et plus, reposaient au précédent SDACR sur l'engagement théorique de deux VASV depuis Delle et de trois VSAV depuis Belfort Sud. Il convient donc de vérifier l'impact sur les objectifs de délais de couverture des hypothèses à un VSAV sur Delle et deux sur Belfort Sud ainsi qu'à deux sur Delle et trois sur Belfort Sud.

L'évolution la plus spectaculaire en matière d'engagement de VSAV concerne les missions de plus en plus nombreuses d'assistance à personne. La prise en compte de cet élargissement des missions des sapeurs-pompiers demandera une révision des contenus de formation. Par ailleurs, cette évolution devrait conduire à se rapprocher du Département sur le volet de ses actions sociales.

C.1 Hypothèse avec 3 VSAV au CS Belfort Sud, 2 au CS Belfort Nord et 2 au CS Delle

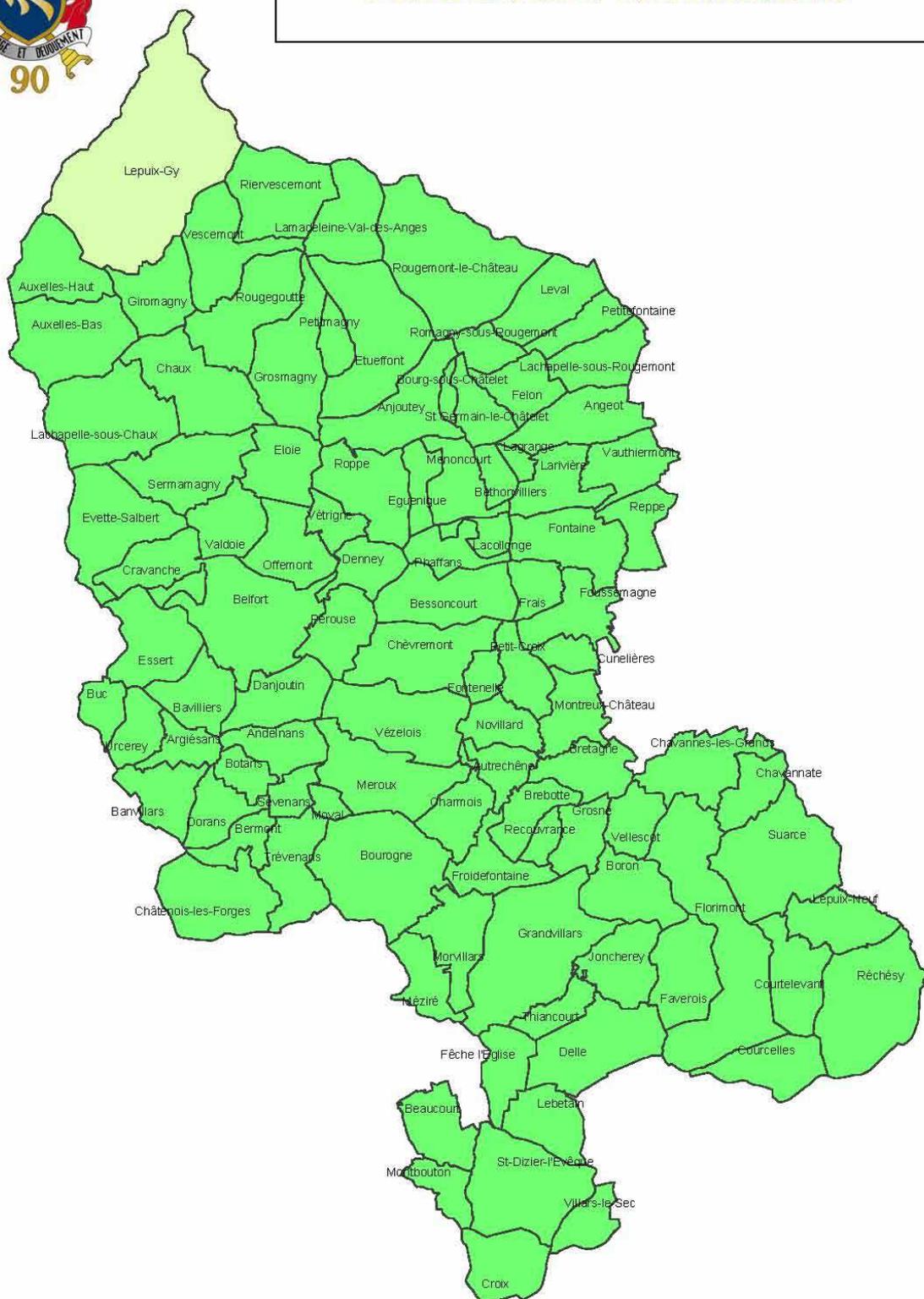
	VSAV 1	Moyenne	Occurrence	VSAV 2	Moyenne	Occurrence	VSAV 3	Moyenne	Occurrence
Andelnans	BELFORT SUD	318	727	BELFORT SUD	318	727	BELFORT SUD	318	727
ANGEOT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	690	23	BELFORT SUD	978	30	BELFORT SUD	978	30
ANJOUTEY	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	684	58	BELFORT NORD	775	20	BELFORT NORD	775	20
ARGIESANS	BELFORT SUD	478	94	BELFORT SUD	478	94	BELFORT SUD	478	94
AUTRECHENE	MONTREUX CHÂTEAU	596	26	BELFORT SUD	656	3	BELFORT SUD	656	3
AUXELLES BAS	GIROMAGNY	642	108	BELFORT NORD	773	14	BELFORT NORD	773	14
AUXELLES HAUT	GIROMAGNY	702	39	BELFORT NORD	708	1	BELFORT NORD	708	1
BANVILLARS	BELFORT SUD	575	29	BELFORT SUD	575	29	BELFORT SUD	575	29
BAVILLIERS	BELFORT SUD	357	1024	BELFORT SUD	357	1024	BELFORT SUD	357	1024
BEAUCOURT	BEAUCOURT	457	1436	DELLE	719	20	DELLE	719	20
BELFORT	BELFORT NORD	382	8092	BELFORT NORD	382	8092	BELFORT SUD	390	10576
BERMONT	BELFORT SUD	505	71	BELFORT SUD	505	71	BELFORT SUD	505	71
BESSONCOURT	BELFORT SUD	545	509	BELFORT SUD	545	509	BELFORT SUD	545	509
BETHONVILLIERS	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	685	27	BELFORT NORD	699	12	BELFORT NORD	699	12
BORON	GRANDVILLARS	638	43	MONTREUX CHÂTEAU	650	0	DELLE	679	12
BOTANS	BELFORT SUD	427	87	BELFORT SUD	427	87	BELFORT SUD	427	87
BOURG SOUS CHATELET	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	566	4	BELFORT NORD	802	2	BELFORT NORD	802	2
BOUROGNE	TOURELLES	473	524	BELFORT SUD	639	53	BELFORT SUD	639	53
BREBOTTE	MONTREUX CHÂTEAU	558	37	TOURELLES	645	0	GRANDVILLARS	940	0
BRETAGNE	MONTREUX CHÂTEAU	494	38	TOURELLES	818	0	GRANDVILLARS	1020	0
BUC	BELFORT SUD	584	20	BELFORT SUD	584	20	BELFORT SUD	584	20
CHARMOIS	TOURELLES	570	33	GRANDVILLARS	700	0	BELFORT SUD	739	3
CHATENOIS LES FORGES	CHATENOIS LES FORGES	446	454	BELFORT SUD	575	34	BELFORT SUD	575	34
CHAUX	GIROMAGNY	596	183	BELFORT NORD	532	36	BELFORT NORD	532	36
CHAVANATTE	MONTREUX CHÂTEAU	672	13	DELLE	1101	4	DELLE	1101	4
CHAVANNES LES GRANDS	MONTREUX CHÂTEAU	593	39	GRANDVILLARS	752	4	DELLE	793	1
CHEVREMONT	BELFORT SUD	638	197	BELFORT SUD	638	197	BELFORT SUD	638	197
COURCELLES	DELLE	829	14	DELLE	829	14	GRANDVILLARS	1100	0
COURTELEVANT	DELLE	748	70	DELLE	748	70	GRANDVILLARS	944	5
CRAVANCHE	BELFORT NORD	417	273	BELFORT NORD	417	273	BELFORT SUD	522	14
CROIX	BEAUCOURT	752	15	DELLE	782	3	DELLE	782	3

	VSAV 1	Moyenne	Occurrence	VSAV 2	Moyenne	Occurrence	VSAV 3	Moyenne	Occurrence
CUNELIERES	MONTREUX CHATEAU	447	27	BELFORT SUD	835	2	BELFORT SUD	835	2
DANJOUTIN	BELFORT SUD	309	1026	BELFORT SUD	309	1026	BELFORT SUD	309	1026
DELLE	DELLE	408	2092	DELLE	408	2092	GRANDVILLARS	719	75
DENNEY	BELFORT NORD	527	94	BELFORT NORD	527	94	BELFORT SUD	671	10
DORANS	BELFORT SUD	491	100	BELFORT SUD	491	100	BELFORT SUD	491	100
EGUENIGUE	BELFORT NORD	625	51	BELFORT NORD	625	51	BELFORT SUD	703	6
ELOIE	BELFORT NORD	468	98	BELFORT NORD	468	98	BELFORT SUD	739	4
ESSERT	BELFORT SUD	463	414	BELFORT SUD	463	414	BELFORT SUD	463	414
ETUEFONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	629	161	GIROMAGNY	798	51	BELFORT NORD	856	15
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	526	234	BELFORT NORD	526	234	GIROMAGNY	891	12
FAVEROIS	DELLE	598	85	DELLE	598	85	GRANDVILLARS	761	4
FECHE L EGLISE	DELLE	524	9	DELLE	524	9	GRANDVILLARS	612	7
FELON	ROUGEMONT LE CHATEAU	573	28	BELFORT NORD	779	11	BELFORT NORD	779	11
FLORIMONT	DELLE	677	65	DELLE	677	65	GRANDVILLARS	932	3
FONTAINE	MONTREUX CHATEAU	701	354	BELFORT SUD	954	54	BELFORT SUD	954	54
FONTENELLE	MONTREUX CHATEAU	526	11	BELFORT SUD	890	1	BELFORT SUD	890	1
FOUSSEMAGNE	MONTREUX CHATEAU	524	120	BELFORT SUD	915	20	BELFORT SUD	915	20
FRAIS	MONTREUX CHATEAU	530	65	BELFORT SUD	718	18	BELFORT SUD	718	18
FROIDFONTAINE	TOURELLES	483	64	GRANDVILLARS	691	6	DELLE	740	0
GIROMAGNY	GIROMAGNY	427	945	BELFORT NORD	691	120	BELFORT NORD	691	120
GRANDVILLARS	GRANDVILLARS	444	758	TOURELLES	599	149	DELLE	650	22
GROSMAGNY	GIROMAGNY	649	54	BELFORT NORD	770	9	BELFORT NORD	770	9
GROSNE	MONTREUX CHATEAU	614	29	GRANDVILLARS	747	5	TOURELLES	779	0
JONCHEREY	GRANDVILLARS	578	190	DELLE	507	83	DELLE	507	83
LACHAPPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	582	65	BELFORT NORD	582	65	GIROMAGNY	684	18
LACHAPPELLE SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	618	76	BELFORT NORD	851	23	BELFORT NORD	851	23
LACOLLONGE	BELFORT SUD	759	19	BELFORT SUD	759	19	BELFORT SUD	759	19
LAGRANGE	ROUGEMONT LE CHATEAU	674	5	BELFORT NORD	771	2	BELFORT NORD	771	2
LAMADELEINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	844	8	GIROMAGNY	899	1	BELFORT NORD	1150	0
LARIVIERE	BELFORT SUD	719	93	BELFORT SUD	719	93	BELFORT SUD	719	93
LEBETAIN	DELLE	583	63	DELLE	583	63	GRANDVILLARS	700	0
LEPUIX GY	GIROMAGNY	777	344	BELFORT NORD	870	43	BELFORT NORD	870	43
LEPUIX NEUF	DELLE	862	37	DELLE	862	37	GRANDVILLARS	917	2
LEVAL	ROUGEMONT LE CHATEAU	494	43	BELFORT NORD	1118	7	BELFORT NORD	1118	7
MENONCOURT	BELFORT NORD	651	62	BELFORT NORD	651	62	BELFORT SUD	699	7
MEROUX	BELFORT SUD	556	112	BELFORT SUD	556	112	BELFORT SUD	556	112
MEZIRE	TOURELLES	578	188	GRANDVILLARS	719	14	DELLE	899	0
MONTBOUTON	BEAUCOURT	585	46	DELLE	972	1	DELLE	972	1
MONTREUX CHATEAU	MONTREUX CHATEAU	360	285	GRANDVILLARS	958	32	BELFORT SUD	999	9
MORVILLARS	TOURELLES	469	344	GRANDVILLARS	597	38	DELLE	692	3
MOVAL	BELFORT SUD	573	12	BELFORT SUD	573	12	BELFORT SUD	573	12
NOVILLARD	MONTREUX CHATEAU	496	23	BELFORT SUD	771	3	BELFORT SUD	771	3
OFFEMONT	BELFORT NORD	313	569	BELFORT NORD	313	569	BELFORT SUD	644	27
PEROUSE	BELFORT SUD	495	167	BELFORT SUD	495	167	BELFORT SUD	495	167
PETIT CROIX	MONTREUX CHATEAU	475	37	BELFORT SUD	899	9	BELFORT SUD	899	9

	VSAV 1	Moyen ne	Occuren ce	VSAV 2	Moyen ne	Occuren ce	VSAV 3	Moyen ne	Occuren ce
PETITEFONTAINE	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	560	15	BELFORT NORD	974	0	BELFORT NORD	974	0
PETITMAGNY	GIROMAGNY	657	30	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	660	3	BELFORT NORD	665	2
PHAFFANS	BELFORT SUD	639	61	BELFORT SUD	639	61	BELFORT SUD	639	61
RECHESY	DELLE	885	115	DELLE	885	115	GRANDVILLARS	1023	5
RECOUVRANCE	MONTREUX CHÂTEAU	691	4	TOURELLES	710	0	GRANDVILLARS	850	0
REPPE	MONTREUX CHÂTEAU	680	37	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	899	0	BELFORT SUD	987	4
RIERVESCEMONT	GIROMAGNY	651	0	BELFORT NORD	949	1	BELFORT NORD	949	1
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	447	25	BELFORT NORD	874	10	BELFORT NORD	874	10
ROPPE	BELFORT NORD	540	137	BELFORT NORD	540	137	BELFORT SUD	626	8
ROUGEGOUTTE	GIROMAGNY	479	358	BELFORT NORD	691	39	BELFORT NORD	691	39
ROUGEMONT LE CHATEAU	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	416	206	MASEVAUX (HAUT RHIN)	945	44	BELFORT NORD	1042	20
SAINT DIZIER L EVEQUE	BEAUCOURT	704	56	DELLE	719	3	DELLE	719	3
SAINT GERMAIN LE CHATELET	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	613	37	BELFORT NORD	735	17	BELFORT NORD	735	17
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	504	327	BELFORT NORD	504	327	GIROMAGNY	703	16
SEVENANS	BELFORT SUD	460	143	BELFORT SUD	460	143	BELFORT SUD	460	143
SUARCE	MONTREUX CHÂTEAU	815	85	DELLE	830	7	DELLE	830	7
THIANCOURT	GRANDVILLARS	599	16	DELLE	524	3	DELLE	524	3
TREVENANS	CHATENOIS LES FORGES	524	200	BELFORT SUD	547	87	BELFORT SUD	547	87
URCEREY	BELFORT SUD	510	35	BELFORT SUD	510	35	BELFORT SUD	510	35
VALDOIE	BELFORT NORD	290	1279	BELFORT NORD	290	1279	BELFORT SUD	599	57
VAUTHIERMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	706	17	MONTREUX CHÂTEAU	780	2	BELFORT NORD	850	0
VELLESCOT	MONTREUX CHÂTEAU	617	50	GRANDVILLARS	661	5	DELLE	670	4
VESEMONT	GIROMAGNY	521	91	BELFORT NORD	810	12	BELFORT NORD	810	12
VETRIGNE	BELFORT NORD	433	37	BELFORT NORD	433	37	BELFORT SUD	800	0
VEZELOIS	BELFORT SUD	565	87	BELFORT SUD	565	87	BELFORT SUD	565	87
VILLARS LE SEC	DELLE	743	23	DELLE	743	23	BEAUCOURT	950	0



Couverture de la 1ère Ambulance

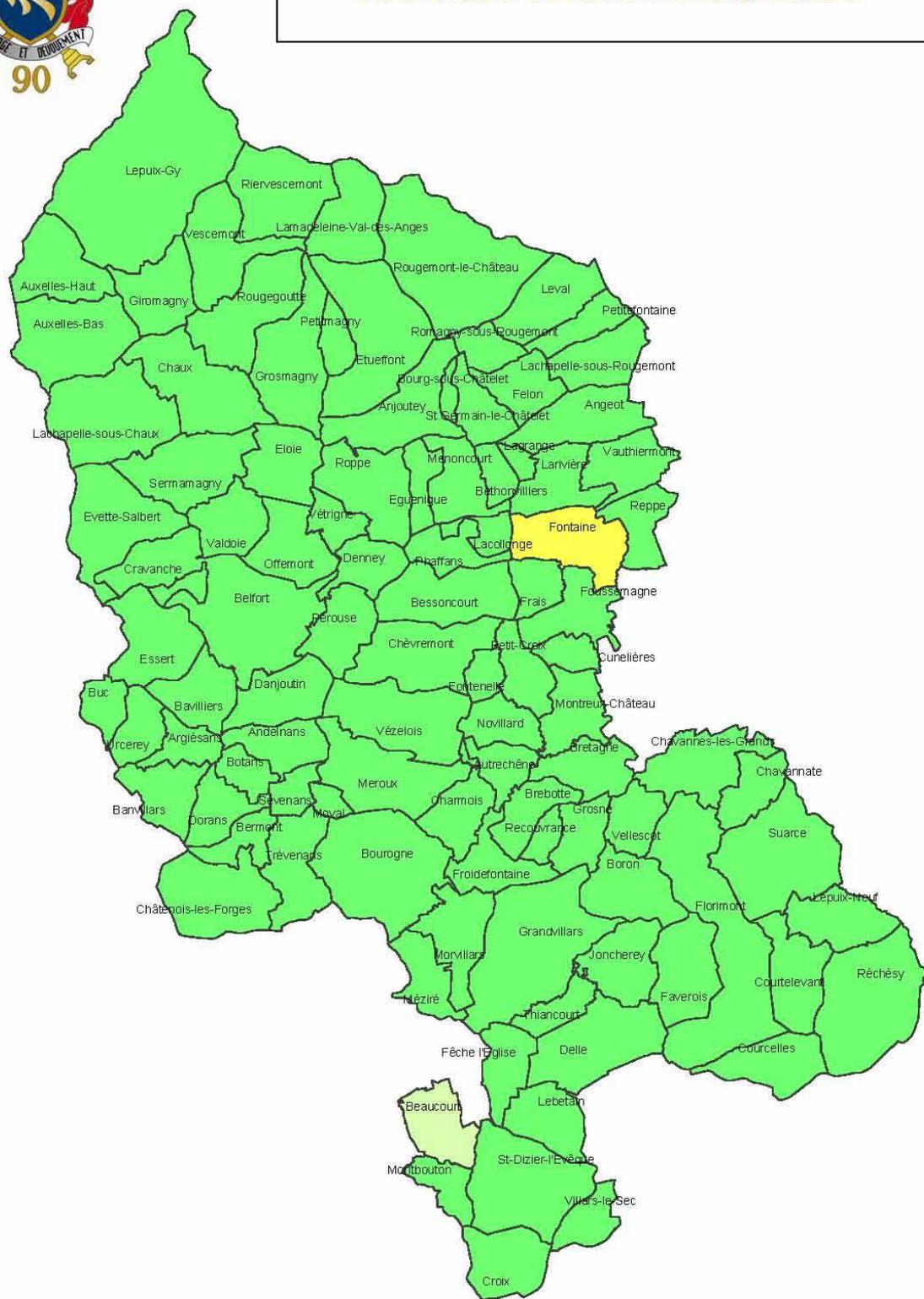


Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture de la 2ème Ambulance

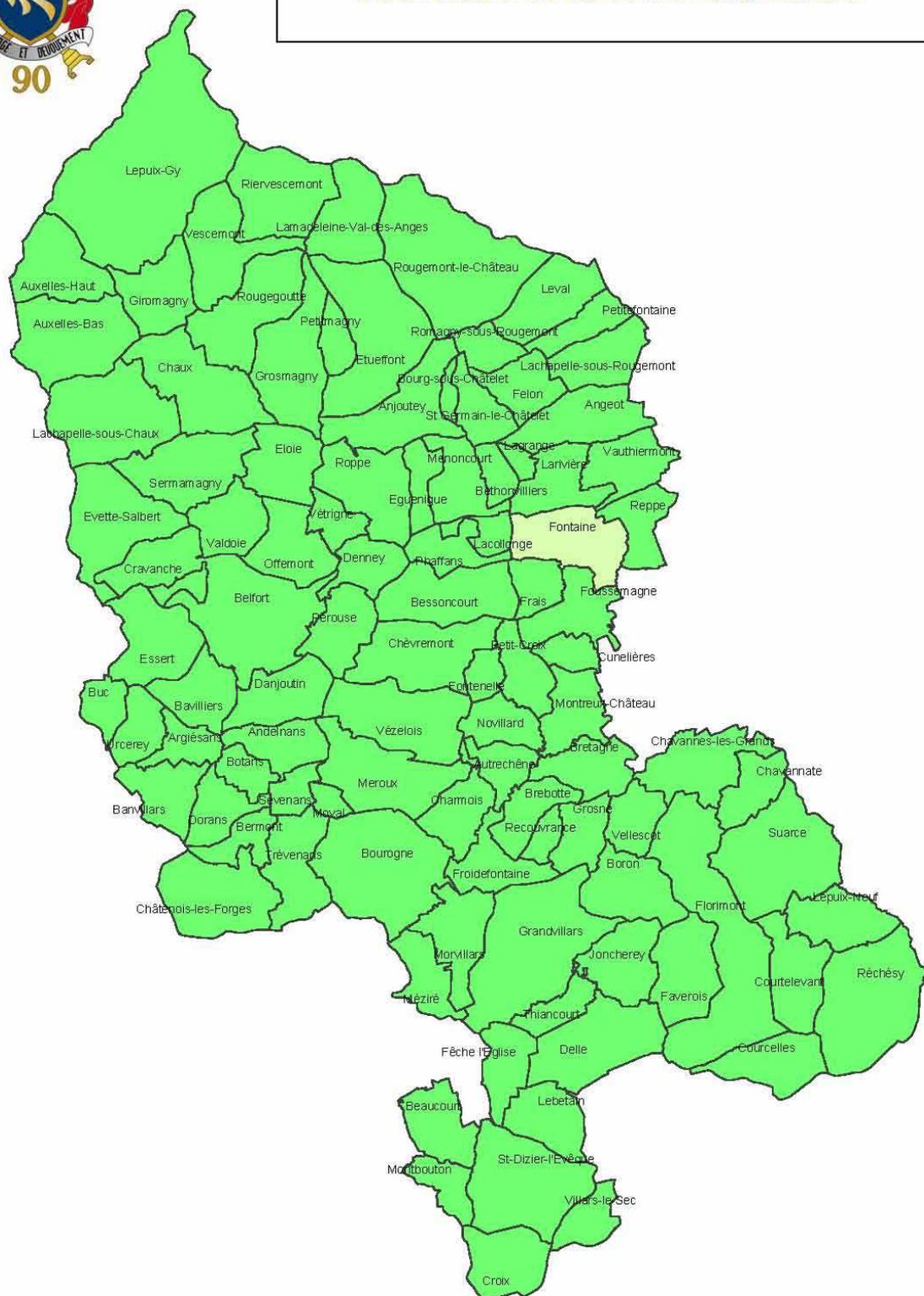


Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture de la 3ème Ambulance



Hypothèse : 2 FPT à BF Sud - 1 pour les autres CS ; 3 VSAV à BF Sud - 2 VSAV à BF Nord et Delle, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12

C.2 Proposition avec 2 VSAV au CS Belfort Sud, 2 au CS Belfort Nord et 1 au CS Delle

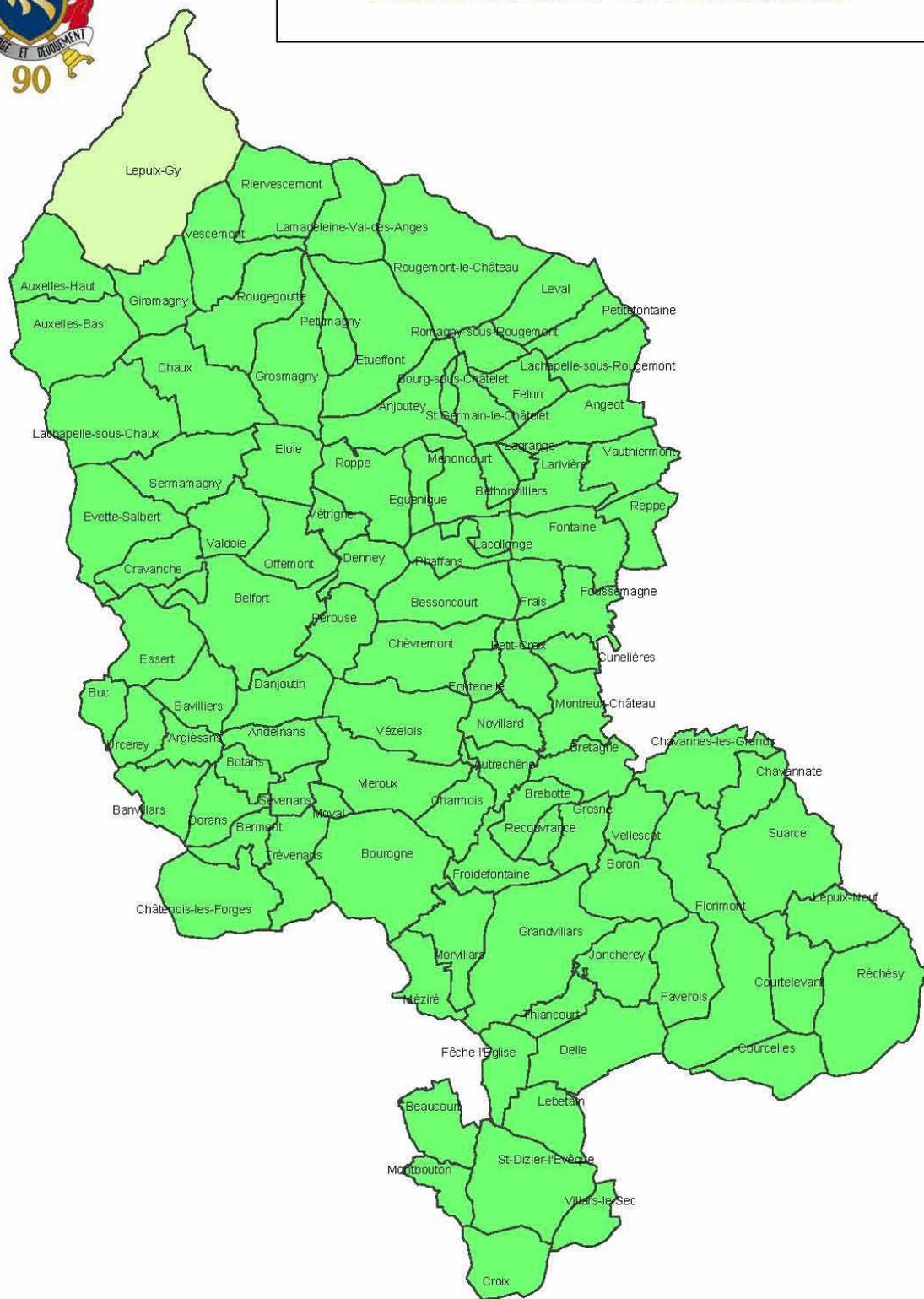
	VSAV 1	Moyenne	Occurrence	VSAV 2	Moyenne	Occurrence	VSAV 3	Moyenne	Occurrence
Andelnans	BELFORT SUD	318	727	BELFORT SUD	318	727	CHATENOIS LES FORGES	629	23
ANGEOT	ROUGEMONT LE CHATEAU	690	23	BELFORT SUD	978	30	BELFORT SUD	978	30
ANJOUTEY	ROUGEMONT LE CHATEAU	684	58	BELFORT NORD	775	20	BELFORT NORD	775	20
ARGIESANS	BELFORT SUD	478	94	BELFORT SUD	478	94	BELFORT NORD	889	1
AUTRECHENE	MONTREUX CHATEAU	596	26	BELFORT SUD	656	3	BELFORT SUD	656	3
AUXELLES BAS	GIROMAGNY	642	108	BELFORT NORD	773	14	BELFORT NORD	773	14
AUXELLES HAUT	GIROMAGNY	702	39	BELFORT NORD	708	1	BELFORT NORD	708	1
BANVILLARS	BELFORT SUD	575	29	BELFORT SUD	575	29	CHATENOIS LES FORGES	704	2
BAVILLIERS	BELFORT SUD	357	1024	BELFORT SUD	357	1024	BELFORT NORD	537	34
BEAUCOURT	BEAUCOURT	457	1436	DELLE	719	20	GRANDVILLARS	918	72
BELFORT	BELFORT NORD	382	8092	BELFORT NORD	382	8092	BELFORT SUD	390	10576
BERMONT	BELFORT SUD	505	71	BELFORT SUD	505	71	CHATENOIS LES FORGES	668	5
BESSONCOURT	BELFORT SUD	545	509	BELFORT SUD	545	509	BELFORT NORD	719	31
BETHONVILLIERS	ROUGEMONT LE CHATEAU	685	27	BELFORT NORD	699	12	BELFORT NORD	699	12
BORON	GRANDVILLARS	638	43	MONTREUX CHATEAU	650	0	DELLE	679	12
BOTANS	BELFORT SUD	427	87	BELFORT SUD	427	87	CHATENOIS LES FORGES	737	2
BOURG SOUS CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	566	4	BELFORT NORD	802	2	BELFORT NORD	802	2
BOUROGNE	TOURELLES	473	524	BELFORT SUD	639	53	BELFORT SUD	639	53
BREBOTTE	MONTREUX CHATEAU	558	37	TOURELLES	645	6	GRANDVILLARS	940	0
BRETAGNE	MONTREUX CHATEAU	494	38	TOURELLES	818	5	GRANDVILLARS	1020	0
BUC	BELFORT SUD	584	20	BELFORT SUD	584	20	BELFORT NORD	752	2
CHARMOIS	TOURELLES	570	33	BELFORT SUD	739	3	BELFORT SUD	739	3
CHATENOIS LES FORGES	CHATENOIS LES FORGES	446	454	BELFORT SUD	575	34	BELFORT SUD	575	34
CHAUX	GIROMAGNY	596	183	BELFORT NORD	532	36	BELFORT NORD	532	36
CHAVANATTE	MONTREUX CHATEAU	672	13	DELLE	1101	4	DANNEMARIE (DOUBS)	1180	0
CHAVANNES LES GRANDS	MONTREUX CHATEAU	593	39	GRANDVILLARS	752	4	DELLE	793	1
CHEVREMONT	BELFORT SUD	638	197	BELFORT SUD	638	197	BELFORT NORD	832	7
COURCELLES	DELLE	829	14	GRANDVILLARS	1100	0	TOURELLES	1400	0
COURTELEVANT	DELLE	748	70	GRANDVILLARS	944	5	TOURELLES	1190	0
CRAVANCHE	BELFORT NORD	417	273	BELFORT NORD	417	273	BELFORT SUD	522	14
CROIX	BEAUCOURT	752	15	DELLE	782	3	GRANDVILLARS	1000	0
CUNELIERES	MONTREUX CHATEAU	447	27	BELFORT SUD	835	2	BELFORT SUD	835	2
DANJOUTIN	BELFORT SUD	309	1026	BELFORT SUD	309	1026	BELFORT NORD	638	36
DELLE	DELLE	408	2092	GRANDVILLARS	719	75	BEAUCOURT	824	28
DENNEY	BELFORT NORD	527	94	BELFORT NORD	527	94	BELFORT SUD	671	10
DORANS	BELFORT SUD	491	100	BELFORT SUD	491	100	CHATENOIS LES FORGES	617	5
EGUENIGUE	BELFORT NORD	625	51	BELFORT NORD	625	51	BELFORT SUD	703	0
ELOIE	BELFORT NORD	468	98	BELFORT NORD	468	98	BELFORT SUD	739	4
ESSERT	BELFORT SUD	463	414	BELFORT SUD	463	414	BELFORT NORD	535	21
ETUEFFONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	629	161	GIROMAGNY	798	51	BELFORT NORD	856	15
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	526	234	BELFORT NORD	526	234	BELFORT SUD	1001	5
FAVEROIS	DELLE	598	85	GRANDVILLARS	761	4	TOURELLES	899	0
FECHE L EGLISE	DELLE	524	9	GRANDVILLARS	612	7	BEAUCOURT	659	145
FELON	ROUGEMONT LE CHATEAU	573	28	BELFORT NORD	779	11	BELFORT NORD	779	11

	VSAV 1	Moyenne	Occurrence	VSAV 2	Moyenne	Occurrence	VSAV 3	Moyenne	Occurrence
FLORIMONT	DELLE	677	65	GRANDVILLARS	932	3	TOURELLES	1199	0
FONTAINE	MONTREUX CHÂTEAU	701	354	BELFORT SUD	954	54	BELFORT SUD	954	54
FONTENELLE	MONTREUX CHÂTEAU	526	11	BELFORT SUD	890	1	BELFORT SUD	890	1
FOUSSEMAGNE	MONTREUX CHÂTEAU	524	120	BELFORT SUD	915	20	BELFORT SUD	915	20
FRAIS	MONTREUX CHÂTEAU	530	65	BELFORT SUD	718	18	BELFORT SUD	718	18
FROIDEFONTAINE	TOURELLES	483	64	GRANDVILLARS	691	8	DELLE	740	0
GIROMAGNY	GIROMAGNY	427	945	BELFORT NORD	691	120	BELFORT NORD	691	120
GRANDVILLARS	GRANDVILLARS	444	758	TOURELLES	599	149	DELLE	650	22
GROSMAGNY	GIROMAGNY	649	54	BELFORT NORD	770	9	BELFORT NORD	770	9
GROSNE	MONTREUX CHÂTEAU	614	29	GRANDVILLARS	747	5	TOURELLES	779	0
JONCHEREY	GRANDVILLARS	578	190	DELLE	507	83	TOURELLES	708	4
LACHAPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	582	65	BELFORT NORD	582	65	GIROMAGNY	684	18
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	618	76	BELFORT NORD	851	23	BELFORT NORD	851	23
LACOLLONGE	BELFORT SUD	759	19	BELFORT SUD	759	19	BELFORT NORD	807	0
LAGRANGE	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	674	8	BELFORT NORD	771	2	BELFORT NORD	771	2
LAMADELEINE	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	844	8	GIROMAGNY	899	1	BELFORT NORD	1150	0
LARIVIERE	BELFORT SUD	719	93	BELFORT SUD	719	93	MONTREUX CHÂTEAU	745	0
LEBETAIN	DELLE	583	63	GRANDVILLARS	700	0	BEAUCOURT	813	3
LEPUIX GY	GIROMAGNY	777	344	BELFORT NORD	870	43	BELFORT NORD	870	43
LEPUIX NEUF	DELLE	862	37	GRANDVILLARS	917	2	MONTREUX CHÂTEAU	1050	0
LEVAL	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	494	43	BELFORT NORD	1118	7	BELFORT NORD	1118	7
MENONCOURT	BELFORT NORD	651	62	BELFORT NORD	651	62	BELFORT SUD	699	7
MEROUX	BELFORT SUD	556	112	BELFORT SUD	556	112	CHATENOIS LES FORGES	752	1
MEZIRE	TOURELLES	578	188	GRANDVILLARS	719	14	DELLE	899	0
MONTBOUTON	BEAUCOURT	585	46	DELLE	972	1	GRANDVILLARS	1127	4
MONTREUX CHATEAU	MONTREUX CHÂTEAU	360	285	GRANDVILLARS	958	32	BELFORT SUD	999	0
MORVILLARS	TOURELLES	469	344	GRANDVILLARS	597	38	DELLE	692	3
MOVAL	BELFORT SUD	573	12	BELFORT SUD	573	12	CHATENOIS LES FORGES	700	0
NOVILLARD	MONTREUX CHÂTEAU	496	23	BELFORT SUD	771	3	BELFORT SUD	771	3
OFFEMONT	BELFORT NORD	313	569	BELFORT NORD	313	569	BELFORT SUD	644	27
PEROUSE	BELFORT SUD	495	167	BELFORT SUD	495	167	BELFORT NORD	577	15
PETIT CROIX	MONTREUX CHÂTEAU	475	37	BELFORT SUD	899	9	BELFORT SUD	899	9
PETITEFONTAINE	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	560	15	BELFORT NORD	974	6	BELFORT NORD	974	6
PETITMAGNY	GIROMAGNY	657	30	BELFORT NOD	665	2	BELFORT NORD	665	2
PHAFFANS	BELFORT SUD	639	61	BELFORT SUD	639	61	BELFORT NORD	644	13
RECHESY	DELLE	885	115	GRANDVILLARS	1023	5	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1150	0
RECOVRANCE	MONTREUX CHÂTEAU	691	4	TOURELLES	710	0	GRANDVILLARS	850	0
REPPE	MONTREUX CHÂTEAU	680	37	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	899	0	BELFORT SUD	987	4
RIERVESCEMONT	GIROMAGNY	651	8	BELFORT NORD	949	1	BELFORT NORD	949	1
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	447	25	BELFORT NORD	874	10	BELFORT NORD	874	10
ROPPE	BELFORT NORD	540	137	BELFORT NORD	540	137	BELFORT SUD	626	0
ROUGEGOUTTE	GIROMAGNY	479	358	BELFORT NORD	691	39	BELFORT NORD	691	39
ROUGEMONT LE CHATEAU	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	416	206	BELFORT NORD	1042	20	BELFORT NORD	1042	20
SAINT DIZIER L EVEQUE	BEAUCOURT	704	56	DELLE	719	3	GRANDVILLARS	899	0
SAINT GERMAIN LE CHATELET	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	613	37	BELFORT NORD	735	17	BELFORT NORD	735	17

	VSAV 1	Moyen ne	Occure nce	VSAV 2	Moyen ne	Occure nce	VSAV 3	Moyen ne	Occure nce
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	504	327	BELFORT NORD	504	327	GIROMAGNY	703	16
SEVENANS	BELFORT SUD	460	143	BELFORT SUD	460	143	CHATENOIS LES FORGES	629	14
SUARCE	MONTREUX CHÂTEAU	815	85	DELLE	830	7	GRANDVILLARS	1067	3
THIANCOURT	GRANDVILLARS	599	16	DELLE	524	3	TOURELLES	850	0
TREVENANS	CHATENOIS LES FORGES	524	200	BELFORT SUD	547	87	BELFORT SUD	547	87
URCEREY	BELFORT SUD	510	35	BELFORT SUD	510	35	BELFORT NORD	719	2
VALDOIE	BELFORT NORD	290	1279	BELFORT NORD	290	1279	BELFORT SUD	599	57
VAUTHIERMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	706	17	MONTREUX CHÂTEAU	780	2	BELFORT NORD	850	0
VELLESCOT	MONTREUX CHÂTEAU	617	50	GRANDVILLARS	661	5	DELLE	670	4
VECEMONT	GIROMAGNY	521	91	BELFORT NORD	810	12	BELFORT NORD	810	12
VETRIGNE	BELFORT NORD	433	37	BELFORT NORD	433	37	BELFORT SUD	800	0
VEZELOIS	BELFORT SUD	565	87	BELFORT SUD	565	87	BELFORT NORD	1199	0
VILLARS LE SEC	DELLE	743	23	BEAUCOURT	950	0	GRANDVILLARS	1020	0



Couverture de la 1ère Ambulance

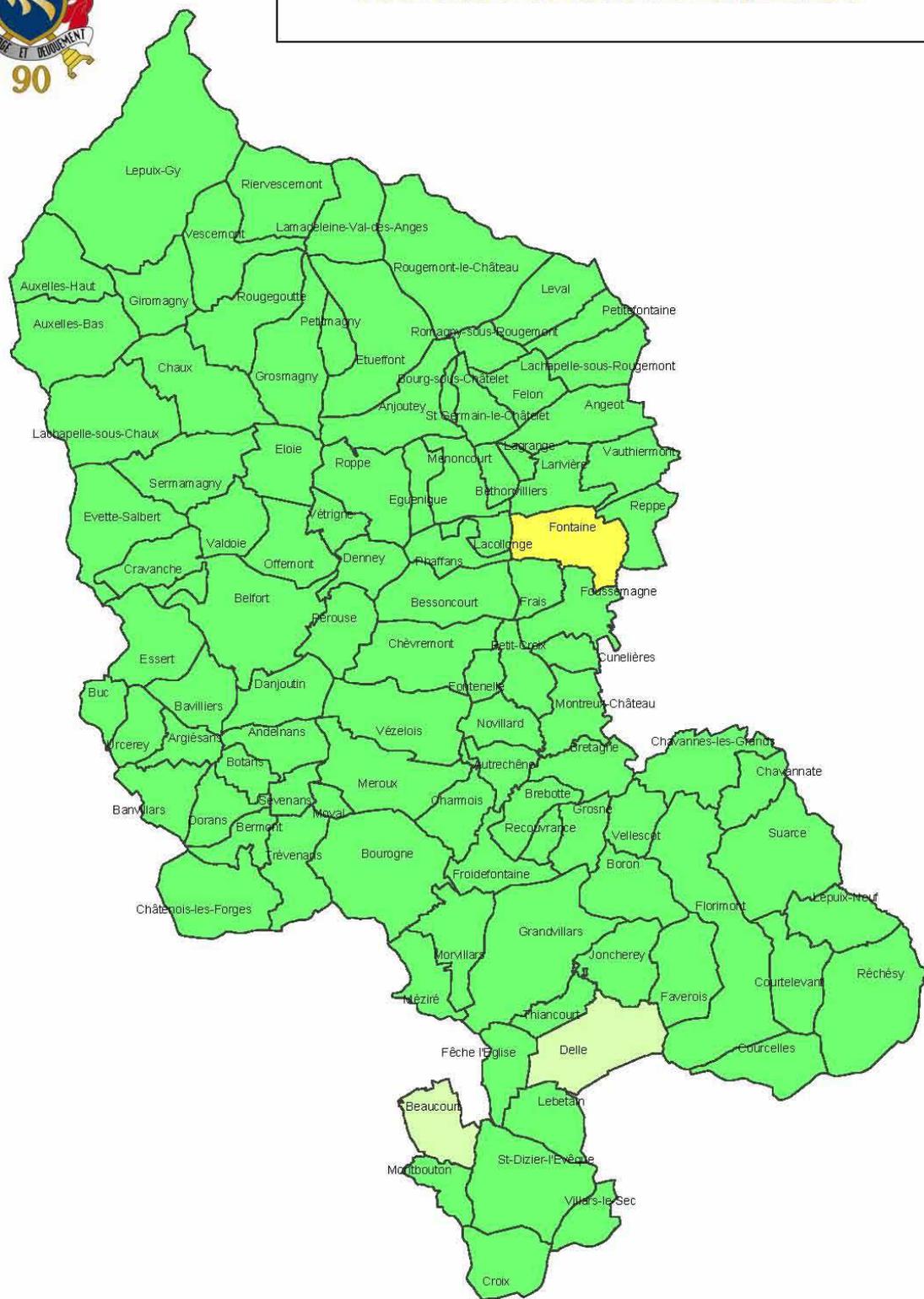


Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture de la 2ème Ambulance

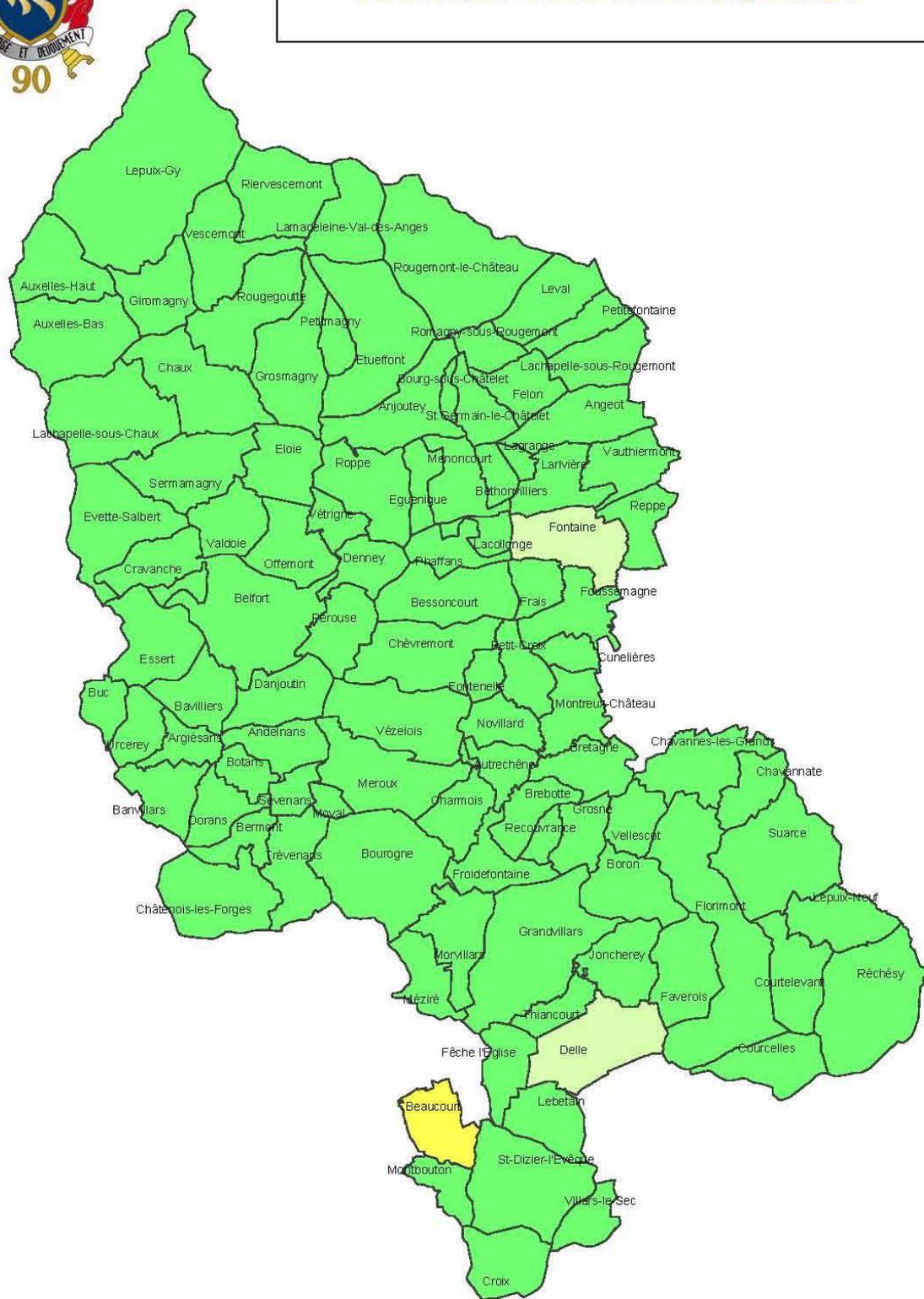


Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture de la 3ème Ambulance



Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12

D Couverture secours routier

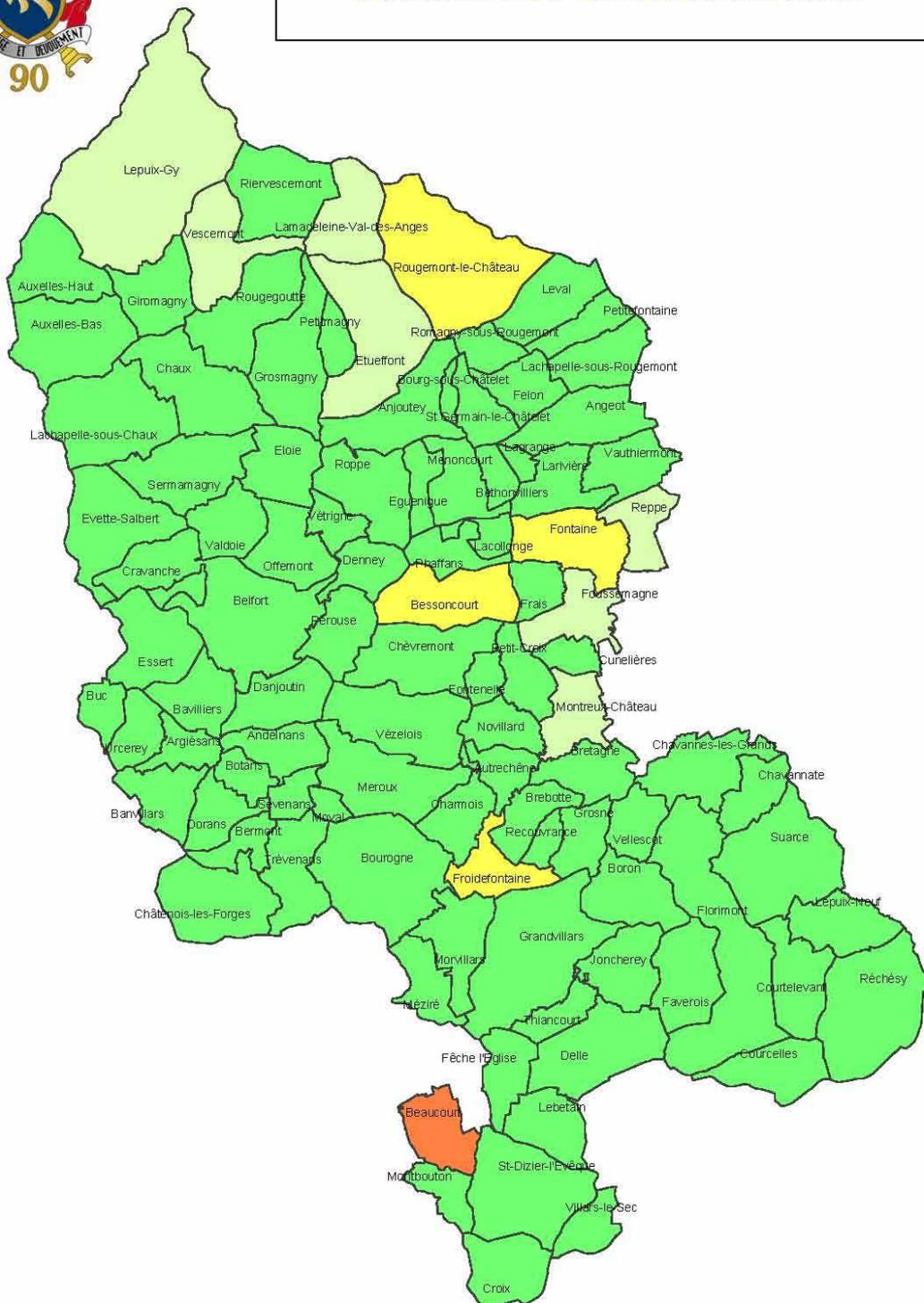
	VSR 1	Moyenne	Occurrence
Andelnans	BELFORT SUD	454	9
ANGEOT	BELFORT SUD	1019	8
ANJOUTEY	BELFORT NORD	995	3
ARGIESANS	BELFORT SUD	679	3
AUTRECHENE	BELFORT SUD	860	3
AUXELLES BAS	BELFORT NORD	853	10
AUXELLES HAUT	BELFORT NORD	899	0
BANVILLARS	BELFORT SUD	783	4
BAVILLIERS	BELFORT SUD	435	6
BEAUCOURT	DELLE	998	23
BELFORT	BELFORT NORD	453	86
BERMONT	BELFORT SUD	618	7
BESSONCOURT	BELFORT SUD	761	35
BETHONVILLIERS	BELFORT NORD	828	5
BORON	DELLE	787	5
BOTANS	BELFORT SUD	638	14
BOURG SOUS CHATELET	BELFORT NORD	990	1
BOUROGNE	BELFORT SUD	686	14
BREBOTTE	BELFORT SUD	1100	0
BRETAGNE	DELLE	1187	2
BUC	BELFORT SUD	599	4
CHARMOIS	BELFORT SUD	950	0
CHATENOIS LES FORGES	BELFORT SUD	669	4
CHAUX	BELFORT NORD	598	19
CHAVANATTE	DELLE	1150	0
CHAVANNES LES GRANDS	DELLE	1182	1
CHEVREMONT	BELFORT SUD	719	5
COURCELLES	DELLE	1069	3
COURTELEVANT	DELLE	887	15
CRAVANCHE	BELFORT NORD	507	8
CROIX	DELLE	1065	3
CUNELIERES	BELFORT SUD	950	0
DANJOUTIN	BELFORT SUD	486	27
DELLE	DELLE	569	40
DENNEY	BELFORT NORD	595	10
DORANS	BELFORT SUD	599	17
EGUENIGUE	BELFORT NORD	638	3
ELOIE	BELFORT NORD	652	12
ESSERT	BELFORT SUD	593	11
ETUEFFONT	BELFORT NORD	1018	15
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	569	15
FAVEROIS	DELLE	700	6
FECHE L EGLISE	DELLE	625	22

	VSR 1	Moyenne	Occurrence
FELON	BELFORT NORD	885	10
FLORIMONT	DELLE	743	7
FONTAINE	BELFORT SUD	1033	5
FONTENELLE	BELFORT SUD	1021	0
FOUSSEMAGNE	BELFORT SUD	1167	1
FRAIS	BELFORT SUD	885	9
FROIDEFONTAINE	DELLE	930	1
GIROMAGNY	BELFORT NORD	805	9
GRANDVILLARS	DELLE	746	27
GROSMAGNY	BELFORT NORD	781	5
GROSNE	DELLE	1019	2
JONCHEREY	DELLE	630	16
LACHAPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	659	6
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	BELFORT NORD	967	14
LACOLLONGE	BELFORT SUD	899	0
LAGRANGE	BELFORT NORD	803	1
LAMADELEINE	BELFORT NORD	1380	0
LARIVIERE	BELFORT SUD	967	8
LEBETAÏN	DELLE	717	3
LEPUIX GY	BELFORT NORD	1096	12
LEPUIX NEUF	DELLE	1044	4
LEVAL	BELFORT NORD	1199	0
MENONCOURT	BELFORT NORD	790	13
MEROUX	BELFORT SUD	800	0
MEZIRE	DELLE	899	0
MONTBOUTON	DELLE	1108	3
MONTREUX CHATEAU	BELFORT SUD	1132	1
MORVILLARS	DELLE	795	10
MOVAL	BELFORT SUD	659	1
NOVILLARD	BELFORT SUD	899	0
OFFEMONT	BELFORT NORD	386	18
PEROUSE	BELFORT SUD	577	22
PETIT CROIX	BELFORT SUD	940	0
PETITEFONTAINE	BELFORT NORD	1174	4
PETITMAGNY	BELFORT NORD	719	0
PHAFFANS	BELFORT SUD	826	6
RECHESY	DELLE	1033	13
RECOUVRANCE	BELFORT SUD	1150	0
REPPE	BELFORT SUD	1250	0
RIERVESCEMONT	BELFORT NORD	1124	2
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	BELFORT NORD	1040	0
ROPPE	BELFORT NORD	671	18
ROUGEGOUTTE	BELFORT NORD	759	7
ROUGEMONT LE CHATEAU	BELFORT NORD	1235	4
SAINT DIZIER L EVEQUE	DELLE	825	2

	VSR 1	Moyenne	Occurrence
SAINT GERMAIN LE CHATELET	BELFORT NORD	1007	4
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	460	14
SEVENANS	BELFORT SUD	541	16
SUARCE	DELLE	952	6
THIANCOURT	DELLE	670	0
TREVENANS	BELFORT SUD	699	16
URCEREY	BELFORT SUD	719	0
VALDOIE	BELFORT NORD	380	23
VAUTHIERMONT	BELFORT NORD	969	3
VELLESCOT	DELLE	985	5
VECEMONT	BELFORT NORD	975	3
VETRIGNE	BELFORT NORD	546	2
VEZELOIS	BELFORT SUD	899	7
VILLARS LE SEC	DELLE	1050	0



Couverture du 1er Secours Routier



Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 dans les autres CS

M.A.J. : 05/10/12

E Couverture échelle

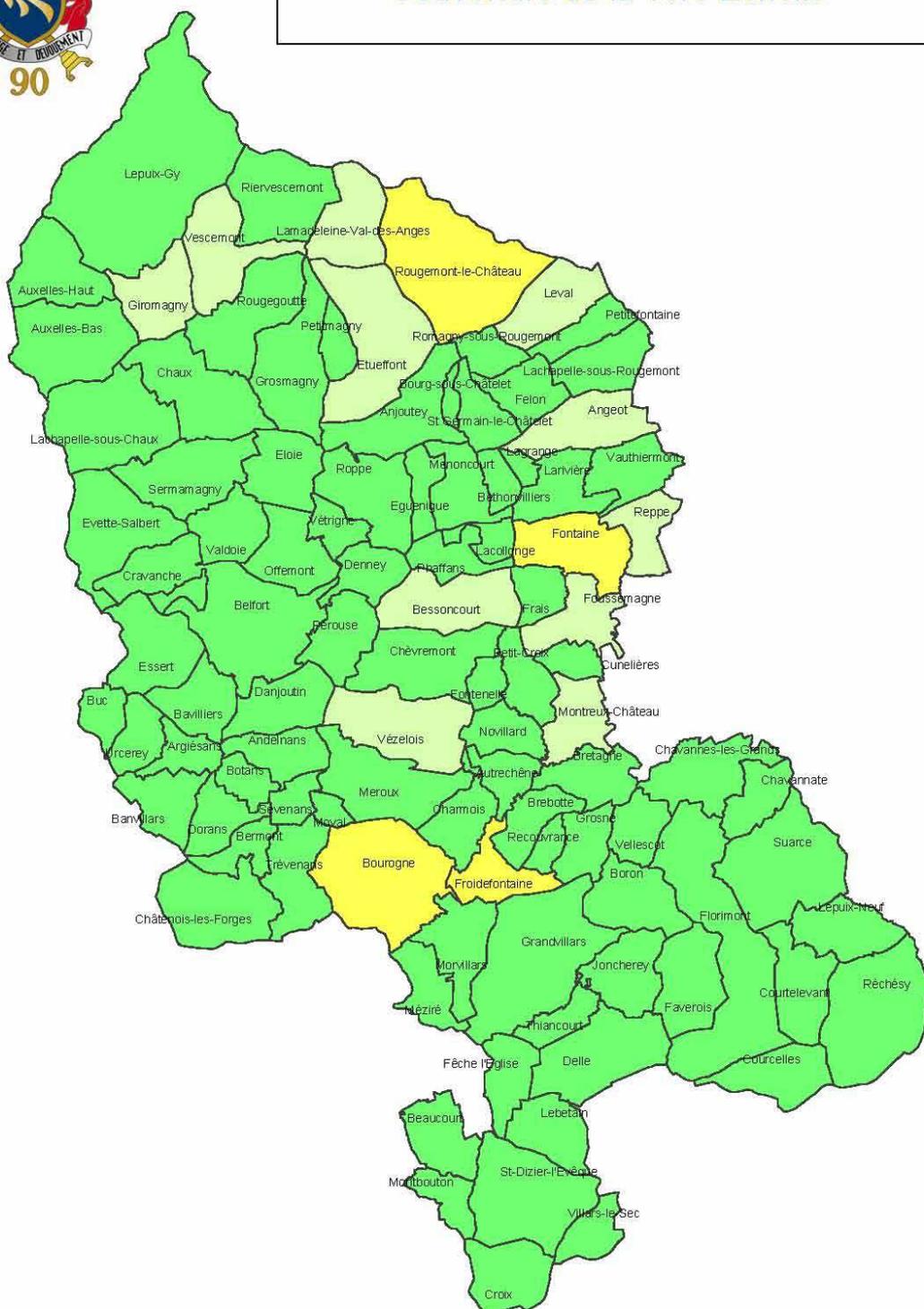
	EPA 1	Moyenne	Occurence	EPA 2	Moyenne	Occurence
Andelnans	BELFORT SUD	511	19	BELFORT NORD	1159	2
ANGEOT	BELFORT SUD	1252	1	BELFORT NORD	1181	0
ANJOUTEY	BELFORT NORD	931	2	BELFORT SUD	1161	1
ARGIESANS	BELFORT SUD	588	2	BELFORT NORD	899	0
AUTRECHENE	BELFORT SUD	899	0	DELLE	1238	0
AUXELLES BAS	BELFORT NORD	1006	2	BELFORT SUD	1401	0
AUXELLES HAUT	BELFORT NORD	1030	0	BELFORT SUD	1143	1
BANVILLARS	BELFORT SUD	897	2	BELFORT NORD	999	0
BAVILLIERS	BELFORT SUD	478	58	BELFORT NORD	899	2
BEAUCOURT	BEAUCOURT	586	86	DELLE	964	40
BELFORT	BELFORT NORD	513	533	BELFORT SUD	518	1393
BERMONT	BELFORT SUD	666	3	BELFORT NORD	1050	0
BESSONCOURT	BELFORT SUD	719	12	BELFORT NORD	890	0
BETHONVILLIERS	BELFORT NORD	950	0	BELFORT SUD	1050	0
BORON	DELLE	1051	3	BEAUCOURT	1302	2
BOTANS	BELFORT SUD	640	0	BELFORT NORD	990	0
BOURG SOUS CHATELET	BELFORT NORD	1000	0	BELFORT SUD	1199	0
BOUROGNE	BELFORT SUD	913	29	DELLE	960	0
BREBOTTE	BELFORT SUD	1100	3	DELLE	1130	0
BRETAGNE	DELLE	1199	0	BELFORT SUD	1250	0
BUC	BELFORT SUD	677	3	BELFORT NORD	1199	0
CHARMOIS	BELFORT SUD	1013	4	DELLE	1050	0
CHATENOIS LES FORGES	BELFORT SUD	695	31	BELFORT NORD	1100	0
CHAUX	BELFORT NORD	716	4	BELFORT SUD	1050	0
CHAVANATTE	DELLE	1150	0	BELFORT SUD	1700	0
CHAVANNES LES GRANDS	DELLE	1180	0	BELFORT SUD	1490	0
CHEVREMONT	BELFORT SUD	759	11	BELFORT NORD	950	0
COURCELLES	DELLE	990	0	BEAUCOURT	1600	0
COURTELEVANT	DELLE	950	0	BEAUCOURT	1315	1
CRAVANCHE	BELFORT NORD	557	14	BELFORT SUD	676	5
CROIX	BEAUCOURT	899	2	DELLE	938	1
CUNELIERES	BELFORT SUD	1059	2	BELFORT NORD	1491	1
DANJOUTIN	BELFORT SUD	407	75	BELFORT NORD	700	5
DELLE	DELLE	562	130	BEAUCOURT	1080	34
DENNEY	BELFORT NORD	791	2	BELFORT SUD	793	2
DORANS	BELFORT SUD	546	2	BELFORT NORD	990	0
EGUENIGUE	BELFORT NORD	719	1	BELFORT SUD	890	0
ELOIE	BELFORT NORD	538	1	BELFORT SUD	985	1
ESSERT	BELFORT SUD	620	16	BELFORT NORD	750	0
ETUEFFONT	BELFORT NORD	979	2	BELFORT SUD	1195	2
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	640	4	BELFORT SUD	776	3
FAVEROIS	DELLE	666	5	BEAUCOURT	1199	0
FECHE L EGLISE	DELLE	699	4	BEAUCOURT	719	10

	EPA 1	Moyenne	Occurrence	EPA 2	Moyenne	Occurrence
FELON	BELFORT NORD	950	2	BELFORT SUD	1101	1
FLORIMONT	DELLE	804	7	BEAUCOURT	1499	3
FONTAINE	BELFORT SUD	1160	6	BELFORT NORD	1250	0
FONTENELLE	BELFORT SUD	1079	1	BELFORT NORD	1150	1
FOUSSEMAGNE	BELFORT SUD	1128	8	BELFORT NORD	1306	0
FRAIS	BELFORT SUD	899	0	BELFORT NORD	980	0
FROIDEFONTAINE	DELLE	950	0	BELFORT SUD	980	7
GIROMAGNY	BELFORT NORD	912	29	BELFORT SUD	1043	2
GRANDVILLARS	DELLE	719	37	BEAUCOURT	1073	3
GROSMAGNY	BELFORT NORD	862	2	BELFORT SUD	1228	1
GROSNE	DELLE	991	1	BELFORT SUD	1423	0
JONCHEREY	DELLE	613	7	BEAUCOURT	981	2
LACHAPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	748	4	BELFORT SUD	1199	0
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	BELFORT NORD	989	3	BELFORT SUD	1029	1
LACOLLONGE	BELFORT SUD	894	2	BELFORT NORD	1139	0
LAGRANGE	BELFORT NORD	1019	1	BELFORT SUD	1119	1
LAMADELEINE	BELFORT NORD	1380	0	BELFORT SUD	1799	0
LARIVIERE	BELFORT SUD	1199	2	BELFORT NORD	1428	1
LEBETAIN	DELLE	800	0	BEAUCOURT	1020	0
LEPUIX GY	BELFORT NORD	883	5	BELFORT SUD	1400	0
LEPUIX NEUF	DELLE	960	3	BEAUCOURT	1456	1
LEVAL	BELFORT NORD	1350	0	BELFORT SUD	1414	1
MENONCOURT	BELFORT NORD	899	0	BELFORT SUD	1051	1
MEROUX	BELFORT SUD	830	11	BELFORT NORD	1010	0
MEZIRE	DELLE	899	0	BEAUCOURT	930	10
MONTBOUTON	BEAUCOURT	794	5	DELLE	1292	3
MONTREUX CHATEAU	BELFORT SUD	1199	3	DELLE	1344	4
MORVILLARS	DELLE	868	6	BELFORT SUD	965	12
MOVAL	BELFORT SUD	628	0	BELFORT NORD	1166	0
NOVILLARD	BELFORT SUD	950	0	DELLE	1330	0
OFFEMONT	BELFORT NORD	357	43	BELFORT SUD	590	14
PEROUSE	BELFORT SUD	639	6	BELFORT NORD	660	0
PETIT CROIX	BELFORT SUD	939	1	BELFORT NORD	1250	0
PETITEFONTAINE	BELFORT NORD	1032	1	BELFORT SUD	1499	0
PETITMAGNY	BELFORT NORD	899	0	BELFORT SUD	1499	0
PHAFFANS	BELFORT SUD	850	0	BELFORT NORD	899	0
RECHESY	DELLE	1146	9	BEAUCOURT	1579	5
RECOUVRANCE	BELFORT SUD	1190	0	DELLE	1250	0
REPPE	BELFORT SUD	1258	2	BELFORT NORD	1340	0
RIERVESCEMONT	BELFORT NORD	1199	0	BELFORT SUD	1799	0
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	BELFORT NORD	1100	0	BELFORT SUD	1313	2
ROPPE	BELFORT NORD	639	2	BELFORT SUD	1020	2
ROUGEGOUTTE	BELFORT NORD	847	3	BELFORT SUD	1235	1
ROUGEMONT LE CHATEAU	BELFORT NORD	1267	8	BELFORT SUD	1268	1
SAINTE DIZIER L EVEQUE	BEAUCOURT	872	6	DELLE	951	1

	EPA 1	Moyenne	Occurrence	EPA 2	Moyenne	Occurrence
SAINTE GERMAIN LE CHATELET	BELFORT NORD	1050	4	BELFORT SUD	1199	0
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	599	4	BELFORT SUD	1320	0
SEVENANS	BELFORT SUD	487	2	BELFORT NORD	950	0
SUARCE	DELLE	1199	0	BELFORT SUD	1799	0
THIANCOURT	DELLE	719	0	BEAUCOURT	1199	0
TREVENANS	BELFORT SUD	638	19	BELFORT NORD	1060	1
URCEREY	BELFORT SUD	791	1	BELFORT NORD	1199	0
VALDOIE	BELFORT NORD	358	45	BELFORT SUD	802	9
VAUTHIERMONT	BELFORT NORD	1199	0	BELFORT SUD	1350	0
VELLESCOT	DELLE	1050	0	BELFORT SUD	1480	0
VESEMONT	BELFORT NORD	1033	8	BELFORT SUD	1620	0
VETRIGNE	BELFORT NORD	630	0	BELFORT SUD	844	1
VEZELOIS	BELFORT SUD	950	0	BELFORT NORD	1199	0
VILLARS LE SEC	DELLE	1190	0	BEAUCOURT	1300	0



Couverture de la 1ère Echelle

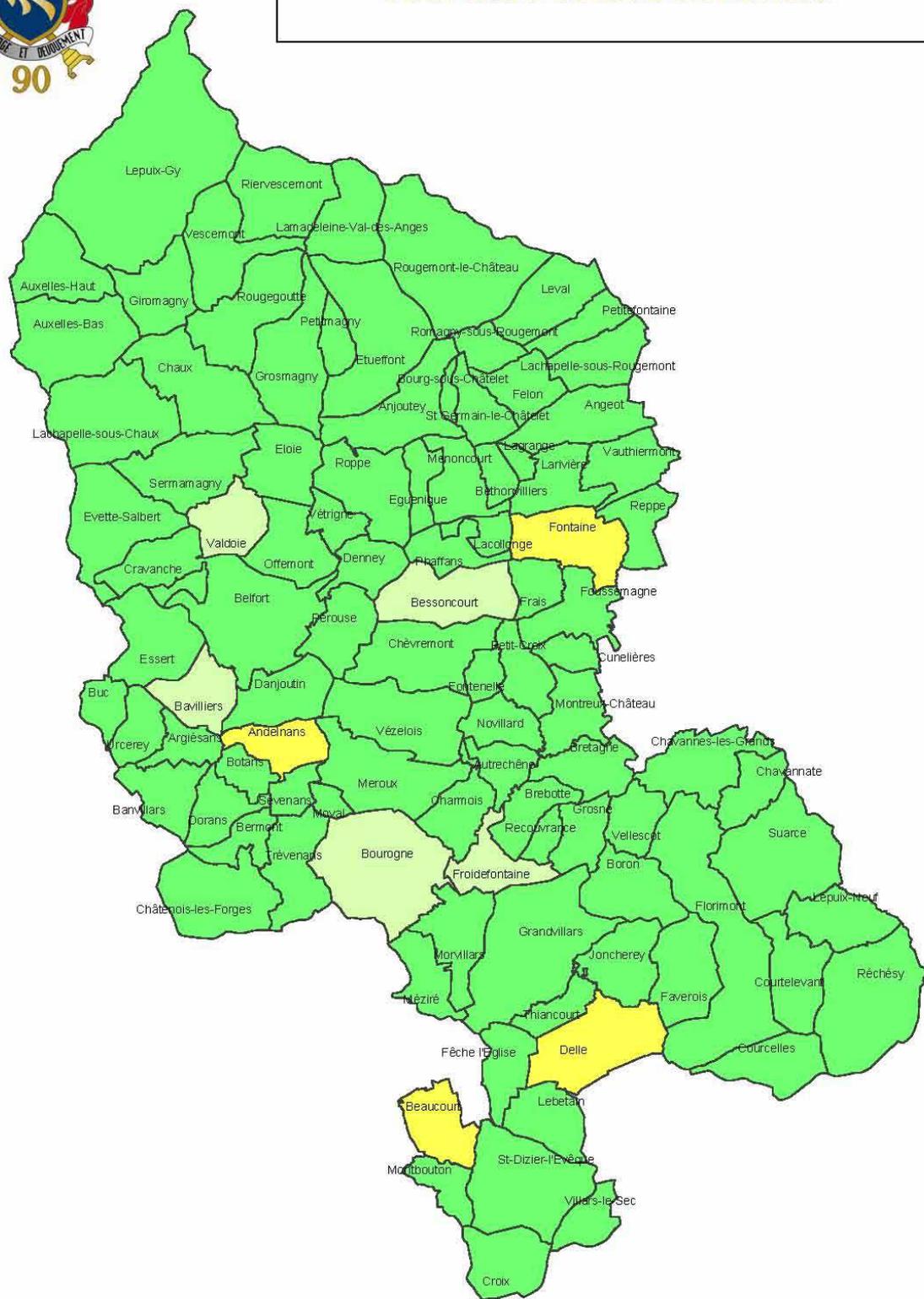


Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture de la 2ème Echelle



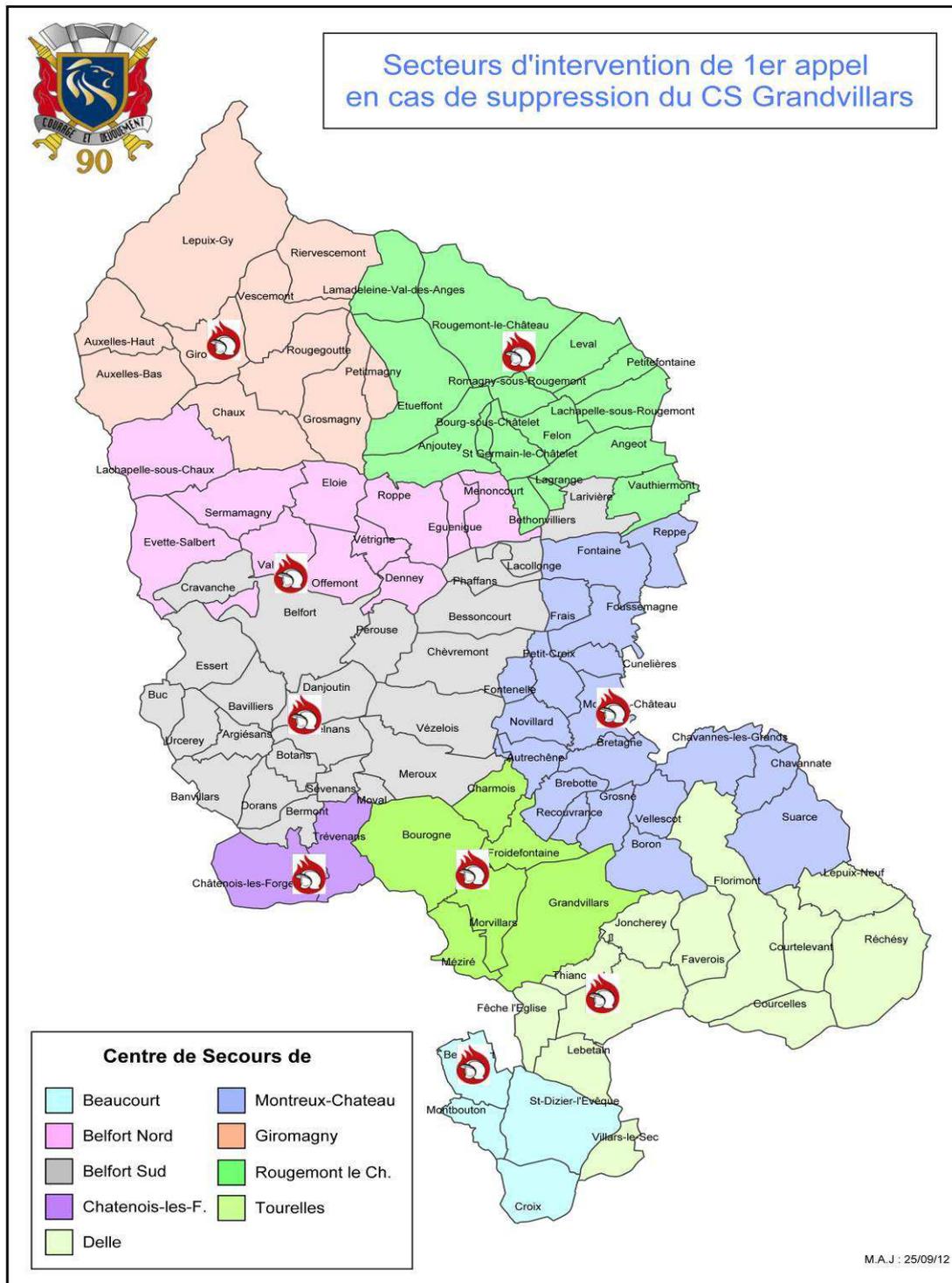
Proposition : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud ; 1 dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12

V Hypothèse à 9 centres d'incendie et de secours (fermeture du CS Grandvillars)

Grandvillars)

A Secteurs de premier appel



B Couverture incendie

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
Andelnans	BELFORT SUD	439	66	CHATENOIS LES FORGES	599	1	BELFORT NORD	751	2	TOURELLES	1031	0	ETUPES (DOUBS)	1256	0
ANGEOT	ROUGEMONT LE CHATEAU	850	21	BELFORT SUD	975	7	MONTREUX CHATEAU	1004	2	BELFORT NORD	1181	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	1247	0
ANJOUTEY	ROUGEMONT LE CHATEAU	857	29	BELFORT NORD	939	10	BELFORT SUD	1350	0	GIROMAGNY	1352	0	MONTREUX CHATEAU	1508	0
ARGIESANS	BELFORT SUD	569	10	CHATENOIS LES FORGES	878	0	BELFORT NORD	893	2	HERICOURT	1092	0	TOURELLES	1141	0
AUTRECHEN E	MONTREUX CHATEAU	804	9	BELFORT SUD	859	2	TOURELLES	919	1	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1183	0	DELLE	1238	
AUXELLES BAS	GIROMAGNY	857	30	BELFORT NORD	845	10	BELFORT SUD	1401	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1740	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	2322	0
AUXELLES HAUT	GIROMAGNY	1002	9	BELFORT NORD	1030	1	BELFORT SUD	1500	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1840	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	2427	0
BANVILLARS	BELFORT SUD	837	6	CHATENOIS LES FORGES	964	1	BELFORT NORD	999	0	TOURELLES	1157	0	HERICOURT	1199	0
BAVILLIERS	BELFORT SUD	481	185	BELFORT NORD	705	20	CHATENOIS LES FORGES	924	4	TOURELLES	1199	0	HERICOURT	1240	0
BEAUCOURT	BEAUCOURT	547	373	DELLE	1009	11	TOURELLES	1197	0	ETUPES (DOUBS)	1300	0	CHATENOIS LES FORGES	1430	
BELFORT	BELFORT NORD	486	1955	BELFORT SUD	522	1390	GIROMAGNY	923	3	CHATENOIS LES FORGES	1006	57	TOURELLES	1073	10
BERMONT	BELFORT SUD	632	10	CHATENOIS LES FORGES	700	0	TOURELLES	930	0	BELFORT NORD	1000	0	ETUPES (DOUBS)	1100	0
BESSONCOURT	BELFORT SUD	707	43	BELFORT NORD	887	7	MONTREUX CHATEAU	962	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	999	0	CHATENOIS LES FORGES	1034	2
BETHONVILLIERS	ROUGEMONT LE CHATEAU	818	7	BELFORT NORD	890	3	BELFORT SUD	950	0	MONTREUX CHATEAU	1100	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1300	0
BORON	MONTREUX CHATEAU	751	2	DELLE	914	0	TOURELLES	999	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1199	0	BEAUCOURT	1390	0
BOTANS	BELFORT SUD	599	14	CHATENOIS LES FORGES	778	0	BELFORT NORD	893	1	TOURELLES	1038	0	ETUPES (DOUBS)	1230	0
BOURG SOUS CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	799	1	BELFORT NORD	1140	0	BELFORT SUD	1370	0	GIROMAGNY	1450	0	MONTREUX CHATEAU	1550	0
BOUROGNE	TOURELLES	567	89	BELFORT SUD	945	17	CHATENOIS LES FORGES	957	3	DELLE	959	0	MONTREUX CHATEAU	1158	
BREBOTTE	MONTREUX CHATEAU	764	7	TOURELLES	825	7	BELFORT SUD	1100	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1150	0	DELLE	1130	
BRETAGNE	MONTREUX CHATEAU	597	9	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	969	2	TOURELLES	990	0	DELLE	1199	0	BELFORT SUD	1280	
BUC	BELFORT SUD	659	6	BELFORT NORD	1190	0	CHATENOIS LES FORGES	1300	0	TOURELLES	1490	0	HERICOURT	1499	0
CHARMOIS	TOURELLES	690	14	BELFORT SUD	950	0	DELLE	980	0	MONTREUX CHATEAU	1040	0	CHATENOIS LES FORGES	1065	0
CHATENOIS LES FORGES	CHATENOIS LES FORGES	553	104	BELFORT SUD	560	6	TOURELLES	961	1	ETUPES (DOUBS)	1075	0	MONTBELIARD	1080	0
CHAUX	GIROMAGNY	741	27	BELFORT NORD	536	6	BELFORT SUD	1049	1	ROUGEMONT LE CHATEAU	1490	0	CHATENOIS LES FORGES	2000	0
CHAVANATTE	MONTREUX CHATEAU	1037	5	DELLE	1148	1	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1180	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1199	0	TOURELLES	1430	
CHAVANNES LES GRANDS	MONTREUX CHATEAU	780	11	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	852	2	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1100	0	DELLE	1190	0	TOURELLES	1250	
CHEVREMON T	BELFORT SUD	861	30	BELFORT NORD	781	5	MONTREUX CHATEAU	1070	0	CHATENOIS LES FORGES	1150	0	TOURELLES	1199	0
COURCELLES	DELLE	988	4	TOURELLES	1400	0	BEAUCOURT	1400	0	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1600	0	MONTREUX CHATEAU	1700	0
COURTELEVANT	DELLE	880	19	TOURELLES	1300	0	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1500	0	BEAUCOURT	1550	0	MONTREUX CHATEAU	1600	0
CRAVANCHE	BELFORT NORD	530	62	BELFORT SUD	907	2	GIROMAGNY	1400	0	CHATENOIS LES FORGES	1600	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1750	0
CROIX	BEAUCOURT	935	15	DELLE	1023	1	TOURELLES	1360	0	BELFORT SUD	1820	0	ETUPES (DOUBS)	1850	0

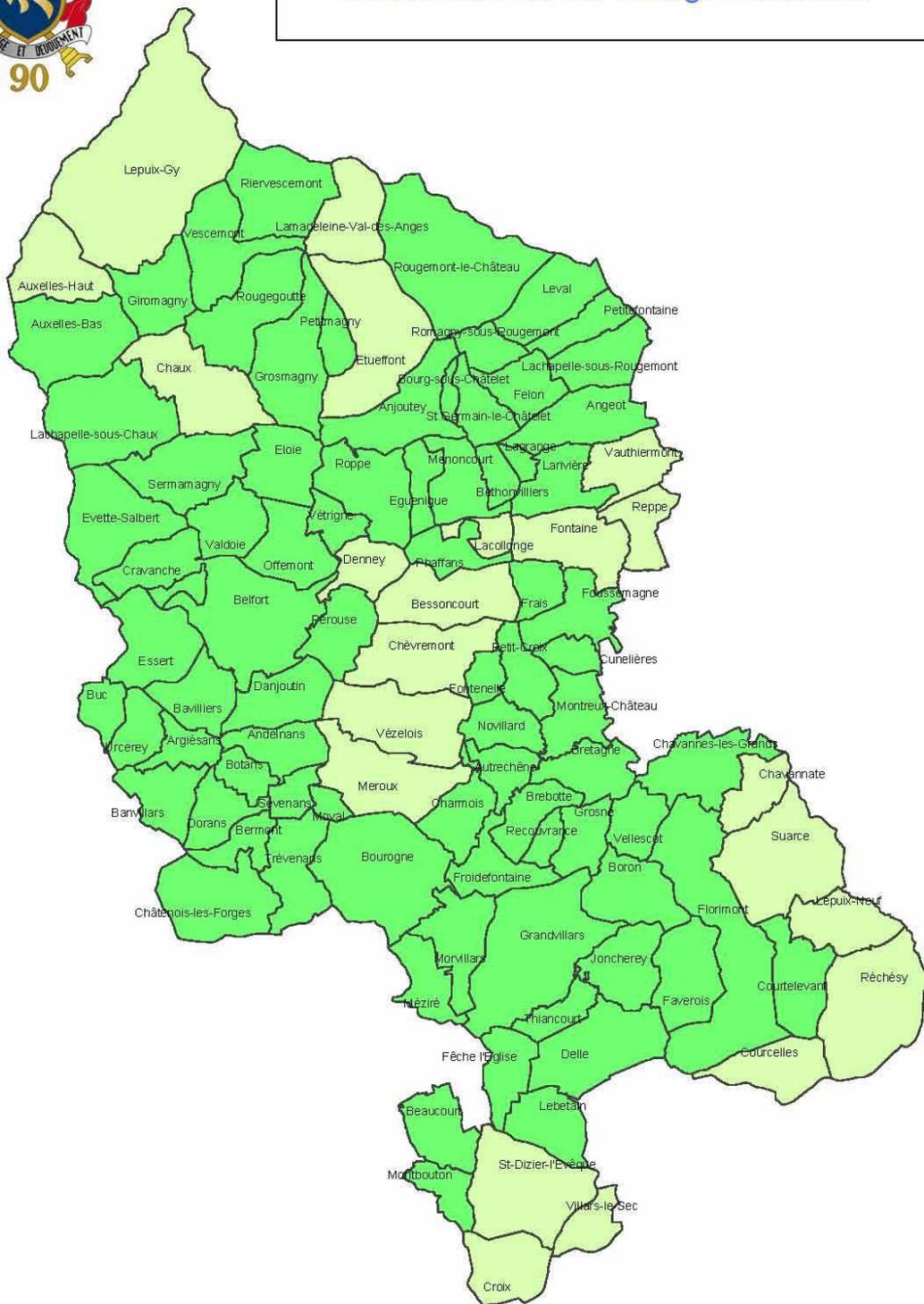
	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
CUNELIERES	MONTREUX CHATEAU	589	8	BELFORT SUD	950	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1090	1	TOURELLES	1180	1	BELFORT NORD	1340	
DANJOUTIN	BELFORT SUD	423	122	BELFORT NORD	670	14	CHATENOIS LES FORGES	982	7	TOURELLES	1130	0	ETUPES (DOUBS)	1420	
DELLE	DELLE	513	419	BEAUCOURT	999	20	TOURELLES	1088	2	MONTREUX CHATEAU	1320	0	BELFORT SUD	1440	0
DENNEY	BELFORT NORD	747	17	BELFORT SUD	890	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1530	0
DORANS	BELFORT SUD	688	19	CHATENOIS LES FORGES	890	0	BELFORT NORD	950	0	TOURELLES	1010	0	ETUPES (DOUBS)	1196	0
EGUENIGUE	BELFORT NORD	719	6	BELFORT SUD	890	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1130	0	MONTREUX CHATEAU	1250	0	TOURELLES	1499	0
ELOIE	BELFORT NORD	563	41	BELFORT SUD	1090	3	GIROMAGNY	1160	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1250	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1830	0
ESSERT	BELFORT SUD	622	67	BELFORT NORD	702	17	CHATENOIS LES FORGES	1229	1	TOURELLES	1490	0	HERICOURT	1530	0
ETUEFFONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	854	31	GIROMAGNY	943	13	BELFORT NORD	1028	6	BELFORT SUD	1245	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1409	0
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	688	54	GIROMAGNY	1133	3	BELFORT SUD	1034	5	ROUGEMONT LE CHATEAU	1799	0	CHATENOIS LES FORGES	1901	0
FAVEROIS	DELLE	720	18	TOURELLES	1190	2	BEAUCOURT	1199	1	MONTREUX CHATEAU	1424	1	BELFORT SUD	1499	0
FECHE L EGLISE	DELLE	653	2	BEAUCOURT	749	36	TOURELLES	880	0	ETUPES (DOUBS)	1299	0	BELFORT SUD	1340	0
FELON	ROUGEMONT LE CHATEAU	790	10	BELFORT NORD	899	4	BELFORT SUD	1145	1	MONTREUX CHATEAU	1350	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1399	0
FLORIMONT	DELLE	862	30	TOURELLES	1347	2	BEAUCOURT	1480	1	MONTREUX CHATEAU	1499	1	BELFORT SUD	1452	1
FONTAINE	MONTREUX CHATEAU	859	35	BELFORT SUD	1010	4	ROUGEMONT LE CHATEAU	1128	1	BELFORT NORD	1190	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1250	0
FONTENELLE	MONTREUX CHATEAU	629	3	BELFORT SUD	1079	0	BELFORT NORD	1150	0	TOURELLES	1191	1	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1250	0
FOUSSEMAGNE	MONTREUX CHATEAU	684	42	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	914	9	BELFORT SUD	1056	6	TOURELLES	1350	0	BELFORT NORD	1500	
FRAIS	MONTREUX CHATEAU	755	13	BELFORT SUD	845	0	BELFORT NORD	930	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1150	0	TOURELLES	1320	0
FROIDFONTAINE	TOURELLES	684	27	DELLE	950	0	BELFORT SUD	1190	3	MONTREUX CHATEAU	1250	0	CHATENOIS LES FORGES	1280	0
GIROMAGNY	GIROMAGNY	552	155	BELFORT NORD	833	42	BELFORT SUD	1199	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	1508	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1900	0
GRANDVILLARS	TOURELLES	706	38	DELLE	719	17	BEAUCOURT	959	1	BELFORT SUD	964	1	MONTREUX CHATEAU	1190	0
GROSMAGNY	GIROMAGNY	806	15	BELFORT NORD	846	3	ROUGEMONT LE CHATEAU	1040	0	BELFORT SUD	1199	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1623	0
GROSNE	MONTREUX CHATEAU	822	11	TOURELLES	899	0	DELLE	990	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1050	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1380	0
JONCHEREY	DELLE	663	36	TOURELLES	899	3	BEAUCOURT	1140	0	MONTREUX CHATEAU	1160	0	BELFORT SUD	1308	0
LACHAPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	685	25	GIROMAGNY	734	6	BELFORT SUD	1199	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1300	0	CHATENOIS LES FORGES	2000	0
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	807	15	BELFORT NORD	1052	11	BELFORT SUD	1150	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0	MONTREUX CHATEAU	1311	2
LACOLLONGE	BELFORT SUD	1008	1	MONTREUX CHATEAU	1040	0	BELFORT NORD	1139	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1300	0
LAGRANGE	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	4	BELFORT NORD	1101	0	BELFORT SUD	1199	1	MONTREUX CHATEAU	1256	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1393	0
LAMADELEINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	1	GIROMAGNY	1345	2	BELFORT NORD	1390	0	BELFORT SUD	1500	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1752	0
LARIVIERE	BELFORT SUD	899	24	MONTREUX CHATEAU	956	4	BELFORT NORD	1150	0	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1220	0
LEBETAIN	DELLE	738	13	BEAUCOURT	990	0	TOURELLES	1022	0	BELFORT SUD	1450	0	MONTREUX CHATEAU	1560	0
LEPUIX GY	GIROMAGNY	782	58	BELFORT NORD	1072	15	ROUGEMONT LE CHATEAU	1199	0	BELFORT SUD	1373	1	MASEVAUX (HAUT RHIN)	2200	0
LEPUIX NEUF	DELLE	1067	11	MONTREUX CHATEAU	1250	0	TOURELLES	1350	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	1440	0	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1550	0
LEVAL	ROUGEMONT LE CHATEAU	625	16	BELFORT NORD	1150	3	MASEVAUX (HAUT RHIN)	1199	0	GIROMAGNY	1540	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	1600	0
MENONCOURT	BELFORT NORD	869	18	BELFORT SUD	939	2	ROUGEMONT LE CHATEAU	950	2	MONTREUX CHATEAU	1150	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	1410	0

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce			
							CHÂTEAU						RHIN)					
MEROUX	BELFORT SUD	799	24	CHATENOIS LES FORGES	880	0	TOURELLES	890	0	BELFORT NORD	950	0	MONTREUX CHÂTEAU	119	9			
MEZIRE	TOURELLES	707	42	DELLE	899	0	BEAUCOURT	950	0	ETUPES (DOUBS)	105	0	BELFORT SUD	113	0			
MONTBOUTON	BEAUCOURT	771	19	DELLE	111	6	TOURELLES	138	0	ETUPES (DOUBS)	145	0	BETHONCOURT (DOUBS)	151	1			
MONTREUX CHATEAU	MONTREUX CHÂTEAU	518	47	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	899	7	BELFORT SUD	119	9	TOURELLES	125	0	DELLE	135	0			
MORVILLARS	TOURELLES	581	47	DELLE	850	0	BELFORT SUD	106	2	BEAUCOURT	119	9	CHATENOIS LES FORGES	125	0			
MOVAL	BELFORT SUD	865	3	CHATENOIS LES FORGES	726	0	TOURELLES	770	0	BELFORT NORD	116	6	ETUPES (DOUBS)	118	3			
NOVILLARD	MONTREUX CHÂTEAU	593	10	BELFORT SUD	899	0	TOURELLES	100	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	110	0	DELLE	130	0			
OFFEMONT	BELFORT NORD	360	442	BELFORT SUD	692	11	GIROMAGNY	780	0	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	899	0	CHATENOIS LES FORGES	965	1			
PEROUSE	BELFORT SUD	673	28	BELFORT NORD	652	9	MONTREUX CHÂTEAU	899	0	CHATENOIS LES FORGES	119	0	TOURELLES	130	0			
PETIT CROIX	MONTREUX CHÂTEAU	599	16	BELFORT SUD	950	2	TOURELLES	105	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	106	0	BELFORT NORD	125	0			
PETITFONTAINE	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	697	11	BELFORT NORD	104	5	MASEVAUX (HAUT RHIN)	109	9	MONTREUX CHÂTEAU	145	0	BURNHAUPT (HAUT RHIN)	149	9			
PETITMAGNY	GIROMAGNY	886	5	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	897	0	BELFORT NORD	899	2	BELFORT SUD	149	9	MASEVAUX (HAUT RHIN)	155	0			
PHAFFANS	BELFORT SUD	650	5	BELFORT NORD	865	1	MONTREUX CHÂTEAU	113	0	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	119	9	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	139	6			
RECHESY	DELLE	108	0	42	SEPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	147	3	2	TOURELLES	156	6	0	MONTREUX CHÂTEAU	163	0			
RECOUVRANCE	MONTREUX CHÂTEAU	800	1	TOURELLES	850	0	BELFORT SUD	115	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	119	0	0	DELLE	119	9		
REPPE	MONTREUX CHÂTEAU	100	5	9	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	110	0	0	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	115	0	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	119	9			
RIERVESCOMONT	GIROMAGNY	870	2	BELFORT NORD	116	5	1	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	159	9	0	BELFORT SUD	205	9	0			
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	719	3	BELFORT NORD	104	8	2	MASEVAUX (HAUT RHIN)	119	9	0	BELFORT SUD	149	9	0			
ROPPE	BELFORT NORD	689	35	BELFORT SUD	737	3	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	115	0	0	MONTREUX CHÂTEAU	133	0	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	152	0	
ROUGEGOUTTE	GIROMAGNY	691	53	BELFORT NORD	817	16	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	899	0	BELFORT SUD	119	9	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	183	0		
ROUGEMONT LE CHATEAU	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	568	47	MASEVAUX (HAUT RHIN)	110	9	5	BELFORT NORD	109	9	9	GIROMAGNY	119	9	0	BELFORT SUD	149	9
SAINT DIZIER L EVEQUE	BEAUCOURT	913	15	DELLE	967	1	TOURELLES	113	5	0	BELFORT SUD	149	9	0	ETUPES (DOUBS)	165	0	
SAINT GERMAIN LE CHATELET	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	692	4	BELFORT NORD	925	6	BELFORT SUD	117	7	1	GIROMAGNY	125	0	0	MONTREUX CHÂTEAU	145	0	
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	502	32	GIROMAGNY	894	1	BELFORT SUD	126	0	2	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	149	9	0	CHATENOIS LES FORGES	193	0	
SEVENANS	BELFORT SUD	625	10	CHATENOIS LES FORGES	821	5	TOURELLES	881	1	BELFORT NORD	899	0	0	ETUPES (DOUBS)	112	0		
SUARCE	MONTREUX CHÂTEAU	105	5	15	DELLE	110	0	5	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	119	9	0	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	130	0		
THIANCOURT	DELLE	660	0	TOURELLES	899	0	BEAUCOURT	117	0	0	MONTREUX CHÂTEAU	122	3	0	BELFORT SUD	136	1	
TREVENANS	CHATENOIS LES FORGES	599	51	BELFORT SUD	656	12	TOURELLES	899	3	BELFORT NORD	976	3	3	ETUPES (DOUBS)	101	8		
URCEREY	BELFORT SUD	715	9	BELFORT NORD	115	0	0	CHATENOIS LES FORGES	119	9	0	TOURELLES	131	0	0	HERICOURT	135	0
VALDOIE	BELFORT NORD	372	268	BELFORT SUD	765	13	GIROMAGNY	118	6	3	CHATENOIS LES FORGES	119	9	0	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	149	9	
VAUTHIERMONT	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	983	7	MONTREUX CHÂTEAU	115	0	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	118	0	0	BELFORT NORD	119	9	2	BELFORT SUD	122	8
VELLESCOT	MONTREUX CHÂTEAU	772	14	DELLE	920	0	TOURELLES	115	0	0	MONTREUX VIEUX (HAUT RHIN)	119	9	0	DANNEMARIE (HAUT RHIN)	131	7	
VESEMONT	GIROMAGNY	666	32	BELFORT NORD	982	9	ROUGEMONT LE CHÂTEAU	119	0	0	BELFORT SUD	150	0	0	MASEVAUX (HAUT RHIN)	179	0	

	FPT 1	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 2	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 3	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 4	Mo yen ne	Occ ure nce	FPT 5	Mo yen ne	Occ ure nce
VETRIGNE	BELFORT NORD	576	13	BELFORT SUD	899	0	ROUGEMON T LE CHÂTEAU	118 5	1	MONTREUX CHÂTEAU	125 0	0	CHATENOIS LES FORGES	153 3	1
VEZELOIS	BELFORT SUD	848	17	CHATENOIS LES FORGES	950	0	TOURELLES	990	0	BELFORT NORD	102 0	0	MONTREUX CHÂTEAU	113 0	0
VILLARS LE SEC	DELLE	108 3	9	BEAUCOURT	119 9	0	TOURELLES	163 9	1	BELFORT SUD	179 9	0	MONTREUX CHÂTEAU	185 0	



Couverture du 1er Fourgon Incendie

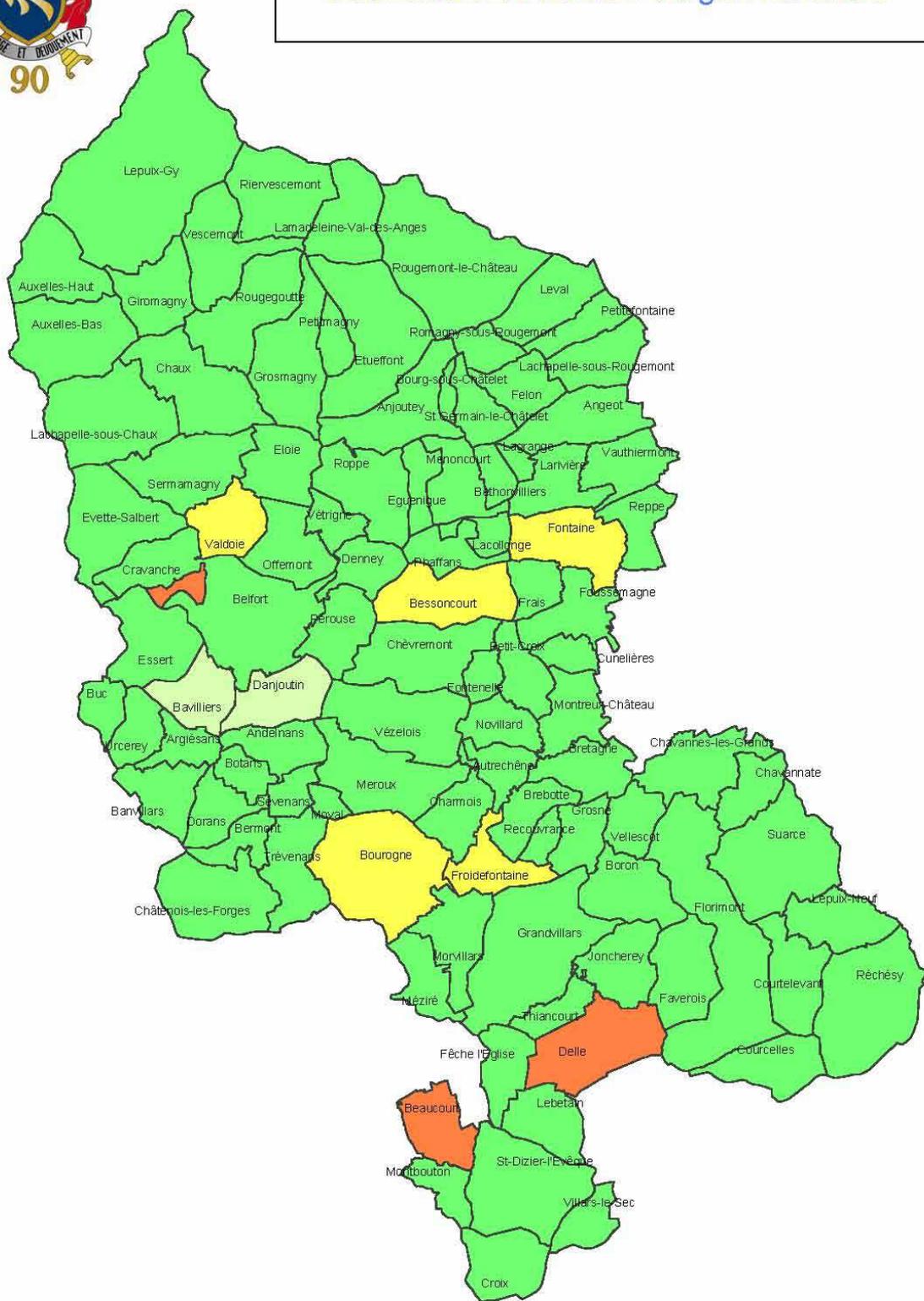


Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

M.A.J : 05/10/12



Couverture du 2ème Fourgon Incendie

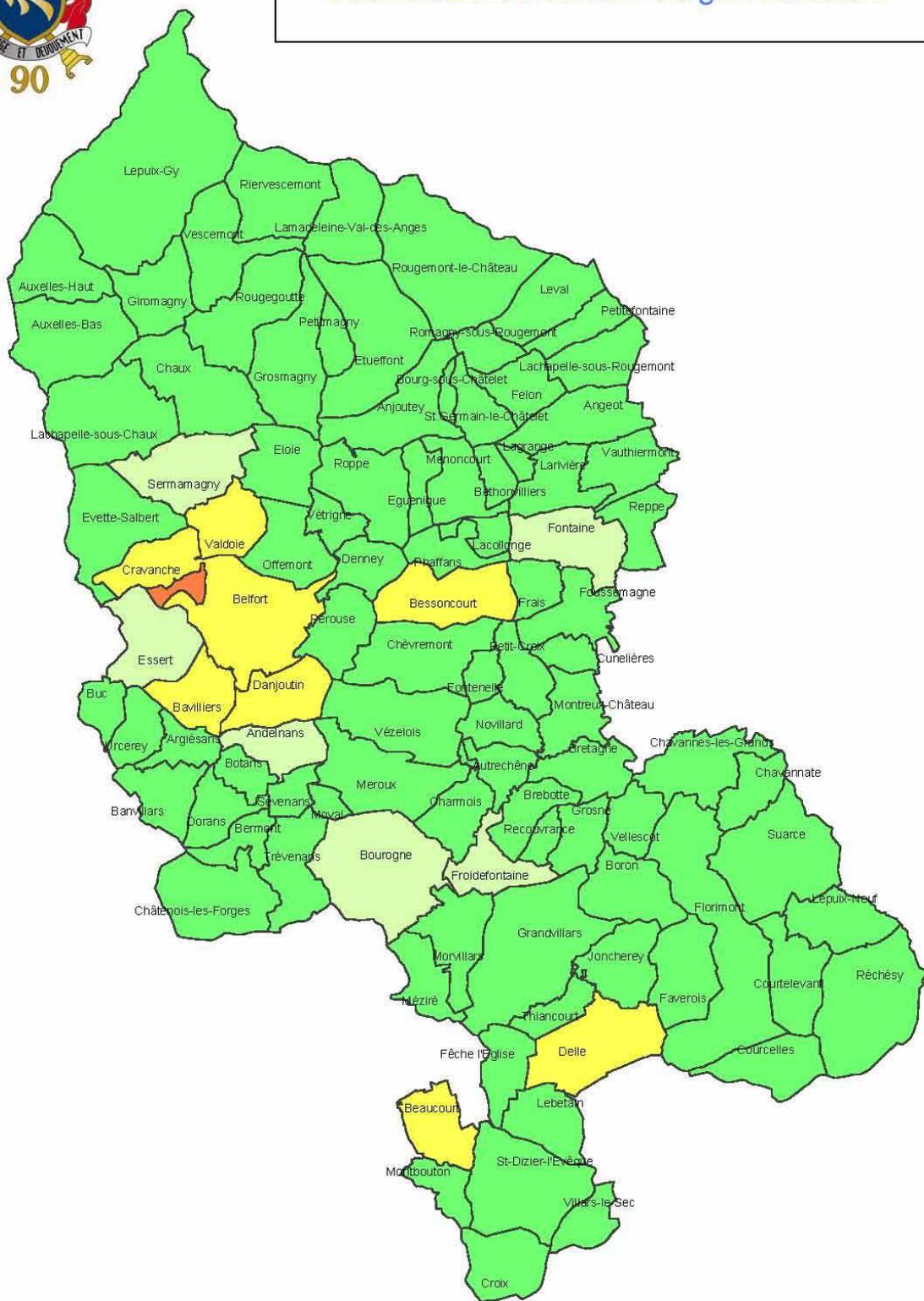


Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

MAJ : 05/10/12



Couverture du 3ème Fourgon Incendie

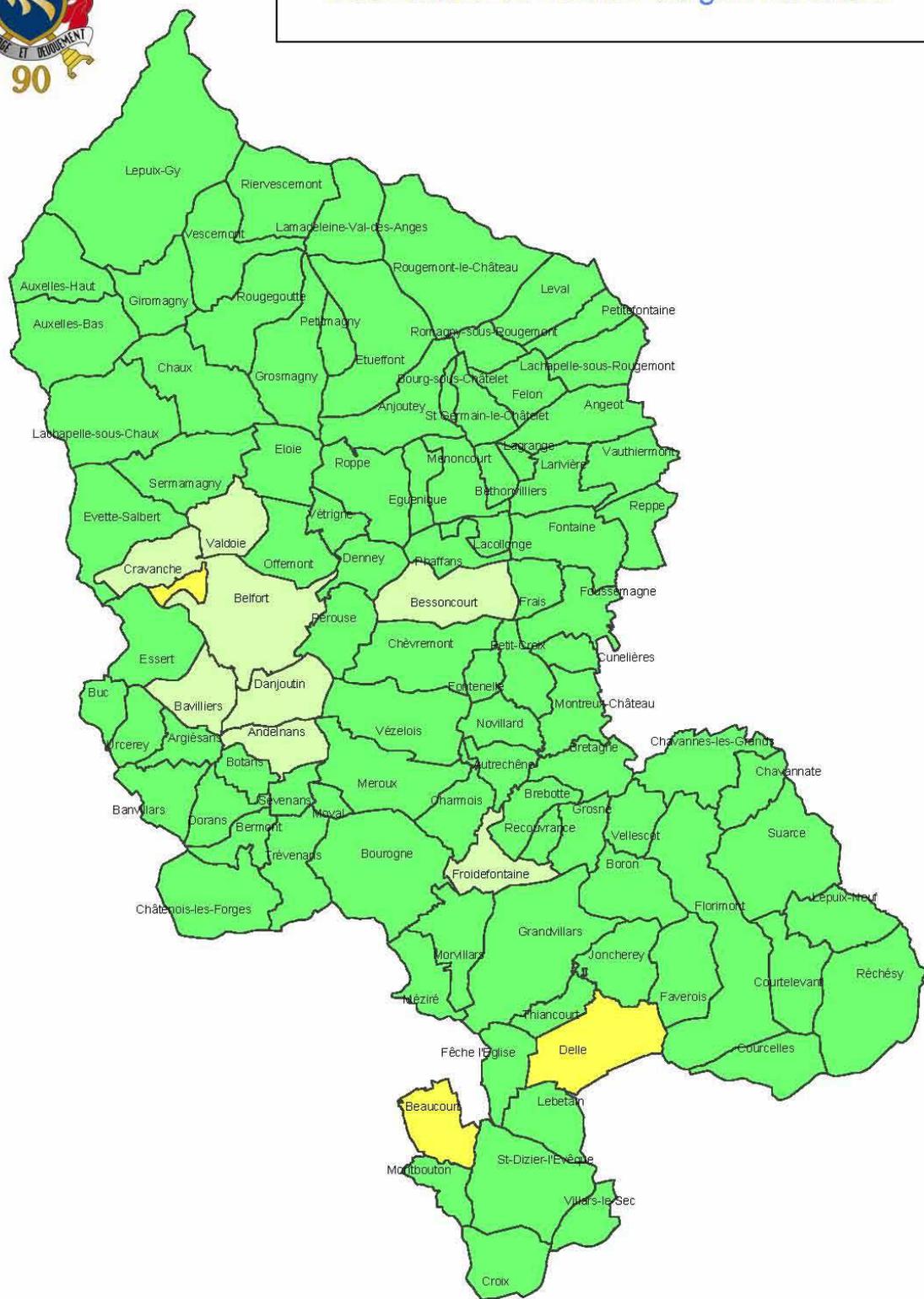


Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

MAJ : 05/10/12



Couverture du 4ème Fourgon Incendie

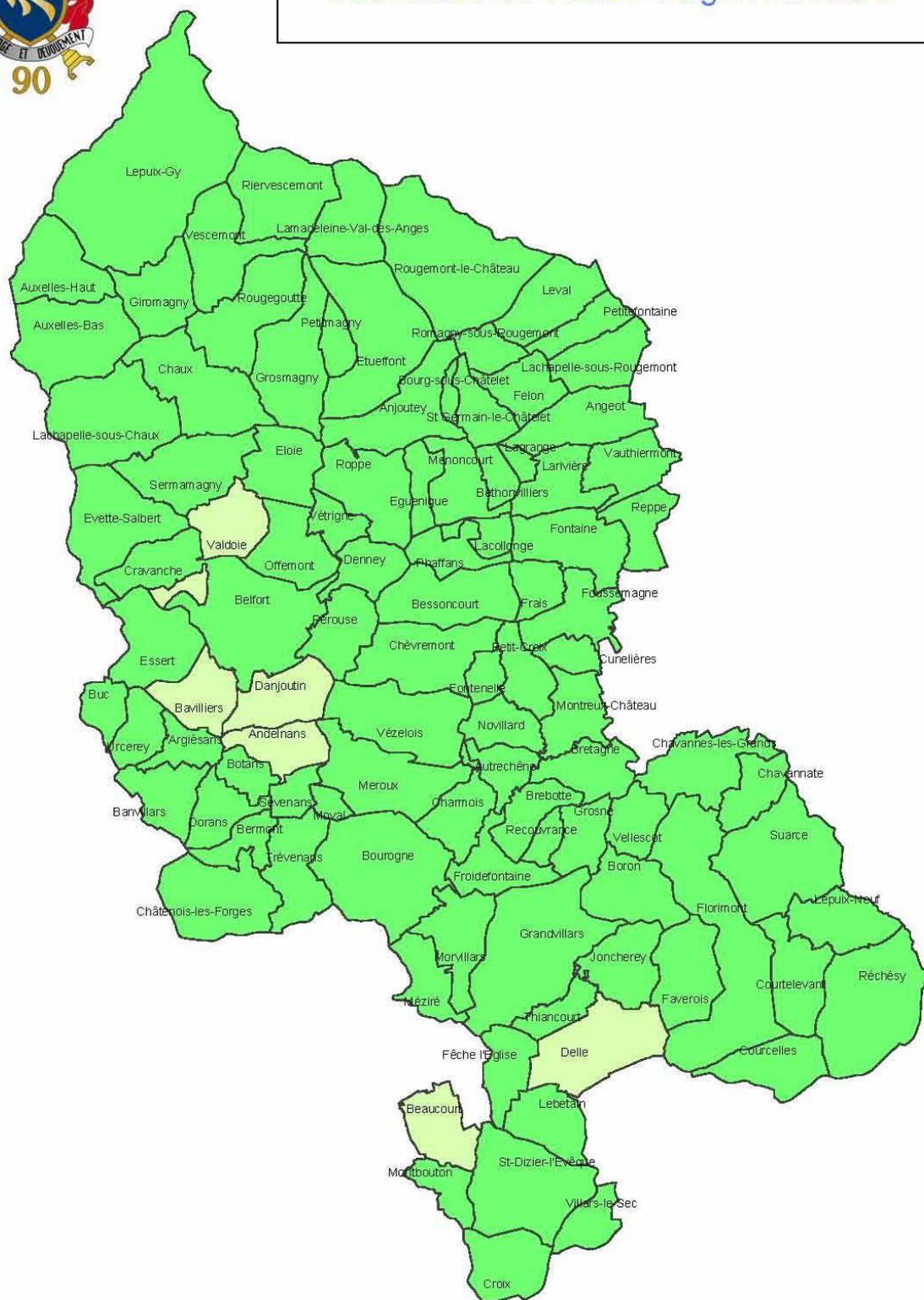


Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

MAJ : 05/10/12



Couverture du 5ème Fourgon Incendie



Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

MAJ : 05/10/12

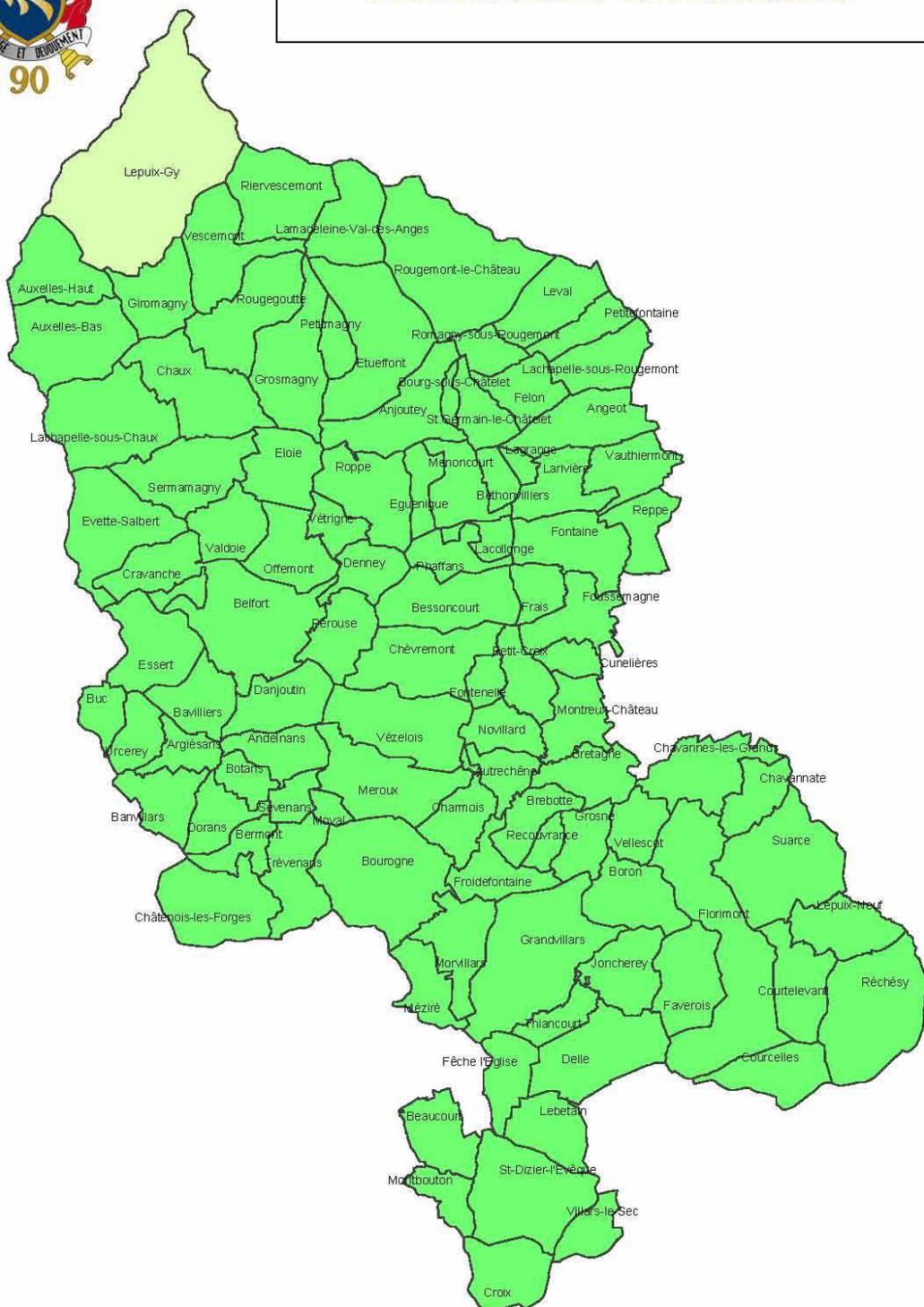
C Couverture ambulance

	VSAV 1	Moyenne	Occurrence	VSAV 2	Moyenne	Occurrence	VSAV 3	Moyenne	Occurrence
Andelnans	BELFORT SUD	318	727	BELFORT SUD	318	727	CHATENOIS LES FORGES	629	23
ANGEOT	ROUGEMONT LE CHATEAU	690	23	BELFORT SUD	978	30	BELFORT SUD	978	30
ANJOUTEY	ROUGEMONT LE CHATEAU	684	58	BELFORT NORD	775	20	BELFORT NORD	775	20
ARGIESANS	BELFORT SUD	478	94	BELFORT SUD	478	94	CHATENOIS LES FORGES	889	3
AUTRECHENE	MONTREUX CHATEAU	596	26	BELFORT SUD	656	3	BELFORT SUD	656	3
AUXELLES BAS	GIROMAGNY	642	108	BELFORT NORD	773	14	BELFORT NORD	773	14
AUXELLES HAUT	GIROMAGNY	702	39	BELFORT NORD	708	1	BELFORT NORD	708	1
BANVILLARS	BELFORT SUD	575	29	BELFORT SUD	575	29	CHATENOIS LES FORGES	704	2
BAVILLIERS	BELFORT SUD	357	1024	BELFORT SUD	357	1024	BELFORT NORD	537	34
BEAUCOURT	BEAUCOURT	457	1436	DELLE	719	20	TOURELLES	1084	3
BELFORT	BELFORT NORD	382	8092	BELFORT NORD	382	8092	BELFORT SUD	390	10576
BERMONT	BELFORT SUD	505	71	BELFORT SUD	505	71	CHATENOIS LES FORGES	668	5
BESSONCOURT	BELFORT SUD	545	509	BELFORT SUD	545	509	BELFORT NORD	719	31
BETHONVILLIERS	ROUGEMONT LE CHATEAU	685	27	BELFORT NORD	699	12	BELFORT NORD	699	12
BORON	MONTREUX CHATEAU	650	0	DELLE	679	12	TOURELLES	899	0
BOTANS	BELFORT SUD	427	87	BELFORT SUD	427	87	CHATENOIS LES FORGES	737	2
BOURG SOUS CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	566	4	BELFORT NORD	802	2	BELFORT NORD	802	2
BOUROGNE	TOURELLES	473	524	BELFORT SUD	639	53	BELFORT SUD	639	53
BREBOTTE	MONTREUX CHATEAU	558	37	TOURELLES	645	6	BELFORT SUD	1100	0
BRETAGNE	MONTREUX CHATEAU	494	38	TOURELLES	818	5	DELLE	1199	0
BUC	BELFORT SUD	584	20	BELFORT SUD	584	20	BELFORT NORD	752	2
CHARMOIS	TOURELLES	570	33	BELFORT SUD	739	3	BELFORT SUD	739	3
CHATENOIS LES FORGES	CHATENOIS LES FORGES	446	454	BELFORT SUD	575	34	BELFORT SUD	575	34
CHAUX	GIROMAGNY	596	183	BELFORT NORD	532	36	BELFORT NORD	532	36
CHAVANATTE	MONTREUX CHATEAU	672	13	DELLE	1101	4	DANNEMARIE (DOUBS)	1180	0
CHAVANNES LES GRANDS	MONTREUX CHATEAU	593	39	DELLE	793	1	DANNEMARIE (DOUBS)	1099	0
CHEVREMONT	BELFORT SUD	638	197	BELFORT SUD	638	197	BELFORT NORD	832	7
COURCELLES	DELLE	829	14	TOURELLES	1400	0	BEAUCOURT	1600	0
COURTELEVANT	DELLE	748	70	TOURELLES	1190	0	SEPPOIS LE BAS (HAUT RHIN)	1415	1
CRAVANCHE	BELFORT NORD	417	273	BELFORT NORD	417	273	BELFORT SUD	522	14
CROIX	BEAUCOURT	752	15	DELLE	782	1	TOURELLES	1150	0
CUNELIERES	MONTREUX CHATEAU	447	27	BELFORT SUD	835	2	BELFORT SUD	835	2
DANJOUTIN	BELFORT SUD	309	1026	BELFORT SUD	309	1026	BELFORT NORD	638	36
DELLE	DELLE	408	2092	BEAUCOURT	824	28	TOURELLES	899	5
DENNEY	BELFORT NORD	527	94	BELFORT NORD	527	94	BELFORT SUD	671	10
DORANS	BELFORT SUD	491	100	BELFORT SUD	491	100	CHATENOIS LES FORGES	617	5
EGUENIGUE	BELFORT NORD	625	51	BELFORT NORD	625	51	BELFORT SUD	703	6
ELOIE	BELFORT NORD	468	98	BELFORT NORD	468	98	BELFORT SUD	739	4
ESSERT	BELFORT SUD	463	414	BELFORT SUD	463	414	BELFORT NORD	535	21
ETUEFFONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	629	161	GIROMAGNY	798	51	BELFORT NORD	856	15
EVETTE SALBERT	BELFORT NORD	526	234	BELFORT NORD	526	234	GIROMAGNY	891	12
FAVEROIS	DELLE	598	85	TOURELLES	899	0	BEAUCOURT	1199	0
FECHE L EGLISE	DELLE	524	0	BEAUCOURT	659	145	TOURELLES	750	0
FELON	ROUGEMONT LE CHATEAU	573	28	BELFORT NORD	779	11	BELFORT NORD	779	11
FLORIMONT	DELLE	677	65	TOURELLES	1199	0	BEAUCOURT	1350	0
FONTAINE	MONTREUX CHATEAU	701	354	BELFORT SUD	954	54	BELFORT SUD	954	54
FONTENELLE	MONTREUX CHATEAU	526	11	BELFORT SUD	890	1	BELFORT SUD	890	1
FOUSSEMAGNE	MONTREUX CHATEAU	524	120	BELFORT SUD	915	20	BELFORT SUD	915	20
FRAIS	MONTREUX CHATEAU	530	65	BELFORT SUD	718	18	BELFORT SUD	718	18
FROIDFONTAINE	TOURELLES	483	64	DELLE	740	0	BELFORT SUD	767	0
GIROMAGNY	GIROMAGNY	427	945	BELFORT NORD	691	120	BELFORT NORD	691	120
GRANDVILLARS	TOURELLES	599	149	DELLE	650	22	BEAUCOURT	850	0
GROSMAGNY	GIROMAGNY	649	54	BELFORT NORD	770	0	BELFORT NORD	770	0
GROSNE	MONTREUX CHATEAU	614	29	TOURELLES	779	0	DELLE	899	0
JONCHEREY	DELLE	507	83	TOURELLES	708	4	BEAUCOURT	899	0
LACHAPELLE SOUS CHAUX	BELFORT NORD	582	65	BELFORT NORD	582	65	GIROMAGNY	684	18
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	618	76	BELFORT NORD	851	23	BELFORT NORD	851	23
LACOLLONGE	BELFORT SUD	759	19	BELFORT SUD	759	19	MONTREUX CHATEAU	800	0
LAGRANGE	ROUGEMONT LE CHATEAU	674	0	BELFORT NORD	771	2	BELFORT NORD	771	2
LAMADELEINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	844	0	GIROMAGNY	899	1	BELFORT NORD	1150	0

	VSAV 1	Moyenne	Occurrence	VSAV 2	Moyenne	Occurrence	VSAV 3	Moyenne	Occurrence
LARIVIERE	BELFORT SUD	719	93	BELFORT SUD	719	93	MONTREUX CHATEAU	745	8
LEBETAIN	DELLE	583	63	BEAUCOURT	813	3	TOURELLES	899	0
LEPUIX GY	GIROMAGNY	777	344	BELFORT NORD	870	43	BELFORT NORD	870	43
LEPUIX NEUF	DELLE	862	37	MONTREUX CHATEAU	1050	0	TOURELLES	1420	0
LEVAL	ROUGEMONT LE CHATEAU	494	43	BELFORT NORD	1118	7	BELFORT NORD	1118	7
MENONCOURT	BELFORT NORD	651	62	BELFORT NORD	651	62	BELFORT SUD	699	7
MEROUX	BELFORT SUD	556	112	BELFORT SUD	556	112	CHATENOIS LES FORGES	752	1
MEZIRE	TOURELLES	578	188	DELLE	899	0	BEAUCOURT	920	0
MONTBOUTON	BEAUCOURT	585	46	DELLE	972	1	TOURELLES	1230	0
MONTREUX CHATEAU	MONTREUX CHATEAU	360	285	BELFORT SUD	999	0	BELFORT SUD	999	0
MORVILLARS	TOURELLES	469	344	DELLE	692	3	BELFORT SUD	776	11
MOVAL	BELFORT SUD	573	12	BELFORT SUD	573	12	CHATENOIS LES FORGES	700	0
NOVILLARD	MONTREUX CHATEAU	496	23	BELFORT SUD	771	3	BELFORT SUD	771	3
OFFEMONT	BELFORT NORD	313	569	BELFORT NORD	313	569	BELFORT SUD	644	27
PEROUSE	BELFORT SUD	495	167	BELFORT SUD	495	167	BELFORT NORD	577	15
PETIT CROIX	MONTREUX CHATEAU	475	37	BELFORT SUD	899	0	BELFORT SUD	899	0
PETITEFONTAINE	ROUGEMONT LE CHATEAU	560	15	BELFORT NORD	974	6	BELFORT NORD	974	6
PETITMAGNY	GIROMAGNY	657	30	ROUGEMONT LE CHATEAU	660	3	BELFORT NORD	665	2
PHAFFANS	BELFORT SUD	639	61	BELFORT SUD	639	61	BELFORT NORD	644	13
RECHESY	DELLE	885	115	SEPPUIS LE BAS (HAUT RHIN)	1150	0	TOURELLES	1199	0
RECOUVRANCE	MONTREUX CHATEAU	691	4	TOURELLES	710	0	BELFORT SUD	1050	0
REPPE	MONTREUX CHATEAU	680	37	ROUGEMONT LE CHATEAU	899	0	BELFORT SUD	987	4
RIERVESCEMONT	GIROMAGNY	651	8	BELFORT NORD	949	1	BELFORT NORD	949	1
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	447	25	BELFORT NORD	874	10	BELFORT NORD	874	10
ROPPE	BELFORT NORD	540	137	BELFORT NORD	540	137	BELFORT SUD	626	5
ROUGEGOUTTE	GIROMAGNY	479	358	BELFORT NORD	691	39	BELFORT NORD	691	39
ROUGEMONT LE CHATEAU	ROUGEMONT LE CHATEAU	416	206	MASEVAUX (HAUT RHIN)	945	44	BELFORT NORD	1042	20
SAINT DIZIER L EVEQUE	BEAUCOURT	704	56	DELLE	719	3	TOURELLES	990	0
SAINT GERMAIN LE CHATELET	ROUGEMONT LE CHATEAU	613	37	BELFORT NORD	735	17	BELFORT NORD	735	17
SERMAMAGNY	BELFORT NORD	504	327	BELFORT NORD	504	327	GIROMAGNY	703	16
SEVENANS	BELFORT SUD	460	143	BELFORT SUD	460	143	CHATENOIS LES FORGES	629	14
SUARCE	MONTREUX CHATEAU	815	85	DELLE	830	7	DANNEMARIE (DOUBS)	1120	0
THIANCOURT	DELLE	524	3	TOURELLES	850	0	BEAUCOURT	1020	0
TREVENANS	CHATENOIS LES FORGES	524	200	BELFORT SUD	547	87	BELFORT SUD	547	87
URCEREY	BELFORT SUD	510	35	BELFORT SUD	510	35	BELFORT NORD	719	2
VALDOIE	BELFORT NORD	290	1279	BELFORT NORD	290	1279	BELFORT SUD	599	57
VAUTHIERMONT	ROUGEMONT LE CHATEAU	706	17	MONTREUX CHATEAU	780	2	BELFORT NORD	850	0
VELLESCOT	MONTREUX CHATEAU	617	50	DELLE	670	4	TOURELLES	1050	0
YESCEMONT	GIROMAGNY	521	91	BELFORT NORD	810	12	BELFORT NORD	810	12
VETRIGNE	BELFORT NORD	433	37	BELFORT NORD	433	37	BELFORT SUD	800	0
VEZELOIS	BELFORT SUD	565	87	BELFORT SUD	565	87	CHATENOIS LES FORGES	1089	3
VILLARS LE SEC	DELLE	743	23	BEAUCOURT	950	0	TOURELLES	1490	0



Couverture de la 1ère Ambulance

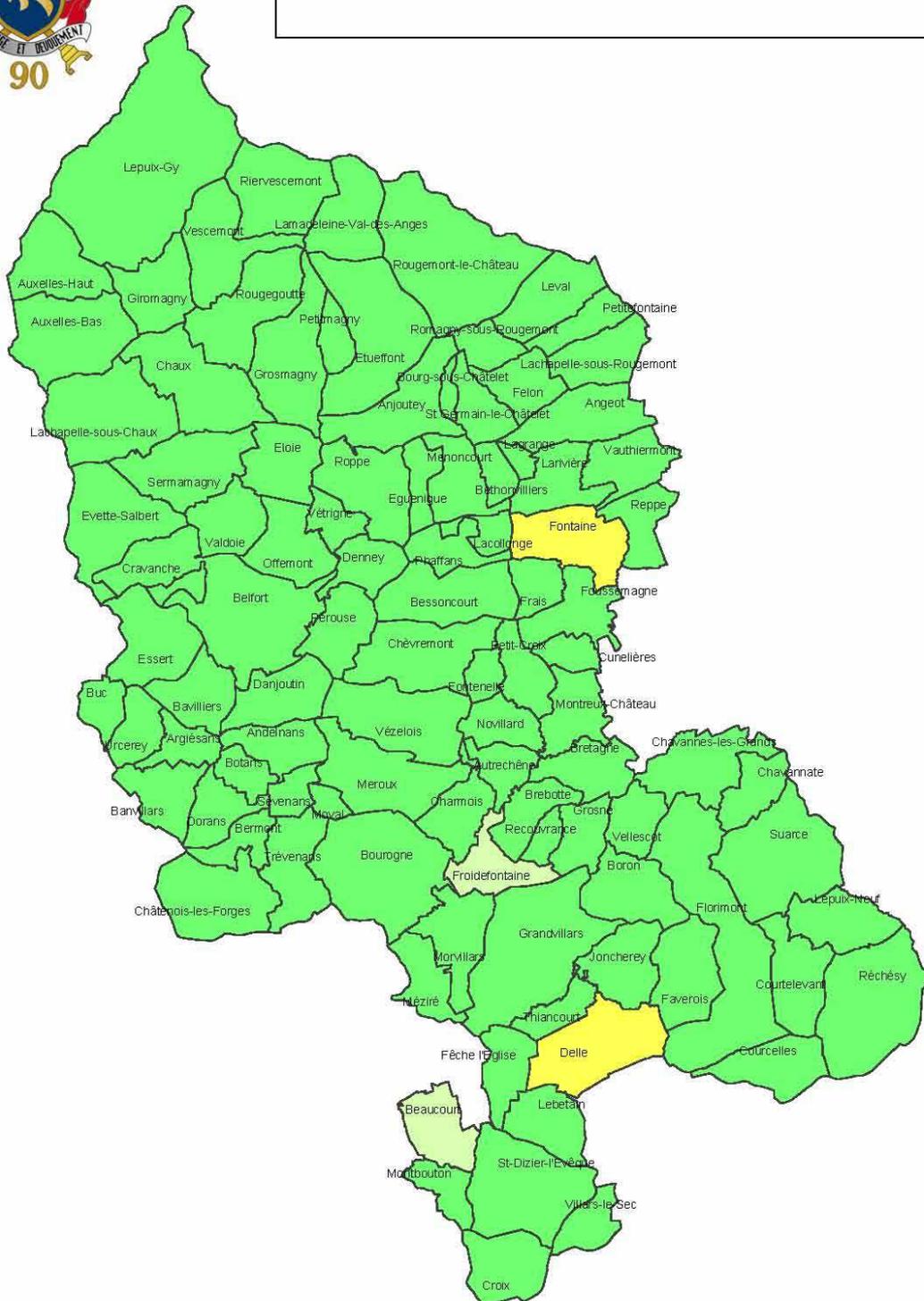


Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

MAJ : 05/10/12



Couverture de la 2ème Ambulance

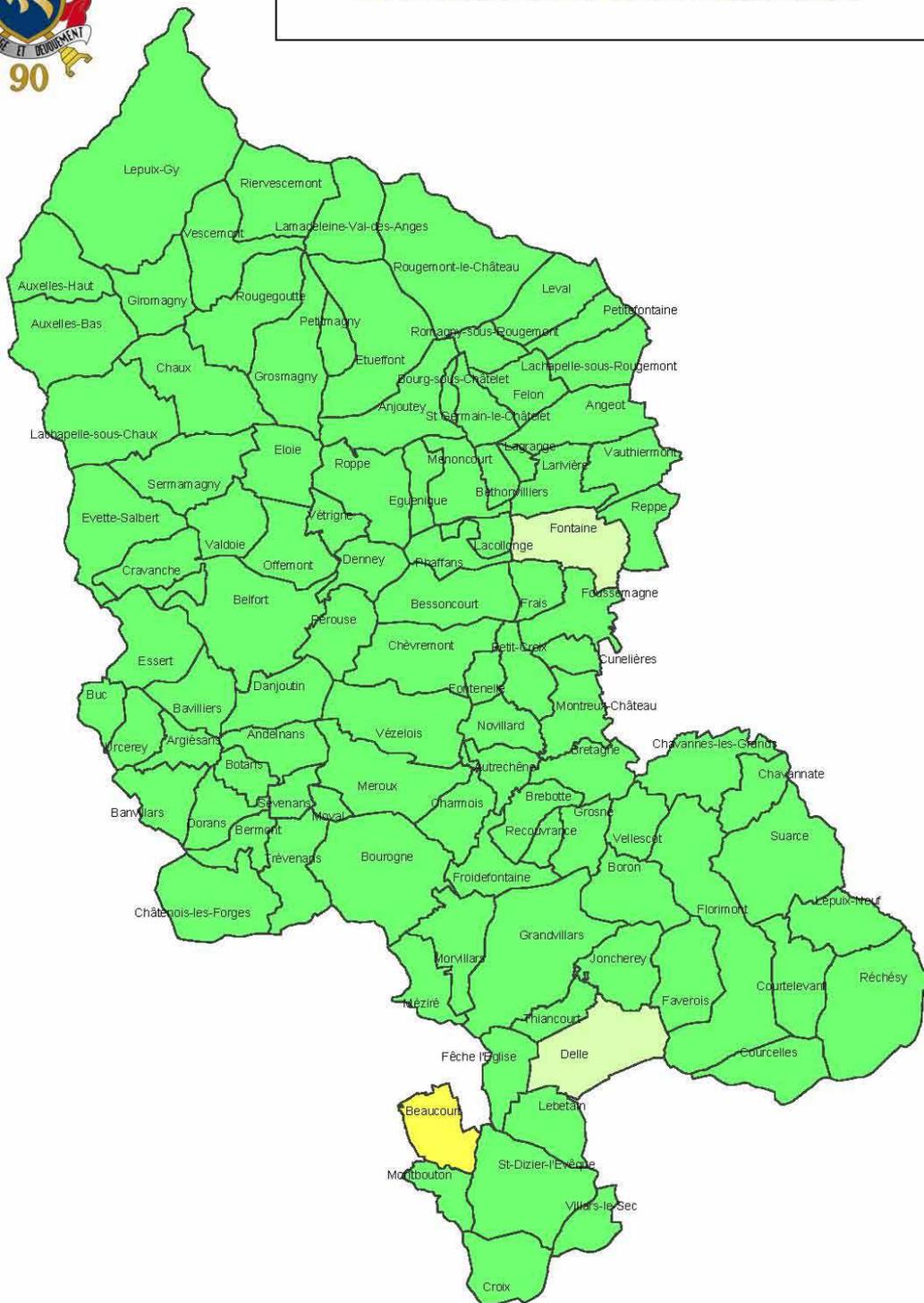


Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

MAJ : 05/10/12



Couverture de la 3ème Ambulance



Hypothèse : Suppression du CS de Grandvillars : 1 FPT par CS ; 2 VSAV à BF Nord et BF Sud, 1 VSAV dans les autres CS

MAJ : 05/10/12

D Couverture secours routiers et échelle

Le centre de secours de Grandvillars n'étant ni doté de secours routier, ni d'échelle aérienne, sa suppression serait sans incidence sur la couverture par ces moyens spécifiques.

VI Projet de centre interdépartemental sur le secteur de Montreux-Château

Un projet de création d'un centre interdépartemental sur le secteur de Montreux-Château et Montreux-Vieux dans le Haut-Rhin est en cours d'élaboration.

Le projet repose sur la construction d'une nouvelle caserne.

Sa réalisation amènera à fusionner les deux secteurs d'intervention, de part et d'autre des limites départementales, sans autres incidences sur le maillage et la couverture du Territoire de Belfort. Dans l'attente, seuls les personnels sont mutualisés, dans le sens où chacun est susceptibles d'intervenir pour le compte des deux SDIS, depuis l'un ou l'autre centre.

CHAPITRE 4 : MOYENS DE COUVERTURE DES RISQUES PARTICULIERS

I Couverture des risques naturels

A Avalanches

Le SDIS 90 dispose d'une équipe spécialisée pour la reconnaissance et l'intervention en milieu périlleux dont l'une des spécificités est sa capacité à intervenir dans les milieux enneigés. S'inscrivant dans une logique de « montagne », ce type de réponse nécessite en outre une coordination avec le SDIS 68 pour une meilleure distribution des secours.

B Risque mouvement de terrain

Scénario retenu dans l'analyse des risques :

- Mouvement de terrain en zone habitée

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : effondrement ou éboulement de terrain ayant atteint une maison individuelle

Moyens du SDIS		Moyens zonaux et nationaux													
		VLouVLHR	FPT(HR)	VSAV	PMA10	PCM	CeSOS	GRIMP	SD						
										HELE san	CYN	VSAV	SD		
Délais	10'	1		1						Délais	10'				
	20'	1	1								20'				
	30'	1		1			1	1	1		30'				
	45'					1					45'	1	1		
	60'		2	3	1						60'	1	2	1	1
	90'										90'			4	
Total		3	3	5	1	1	1	1	1	Total	2	3	5	1	

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 54

C Risque sismique

De part l'ampleur que peut prendre le phénomène, il est impossible d'établir ici un scénario dimensionnant ainsi que les moyens humains et matériels à engager. Il faut cependant noter que le SDIS dispose d'une unité SD composée d'éléments de reconnaissance en attente des moyens extra-départementaux.

D Risque inondation

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- inondation liée aux crues torrentielles
- inondation liée à la montée progressive des eaux

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : inondation liée à la montée progressive des eaux aggravée d'une crue torrentielle

Moyens du SDIS		Moyens zonaux et nationaux																
		VLouVLR	VSAV	CCF+BLS ou CCLF+BLS	VPL+BRS	PCM	CeSOS	CCFL+MPR	SD	PMA10	colonne zonale	VPL	VSAV	dragon+plongeurs	CCF+BRS	SD		
Délais	60'	2	5	1	2	1	1	2	1	1	60'		1	2				
	120'	2		1				1		1	120'		4			1		
	180'	4		1							180'	2						
	240'	4									240'	2			2			
	>	4									>	2						
Total		16	5	3	2	1	1	2	1	3	Total		4	2	5	2	2	1

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 39

Autres moyens :

- SMUR
- Gendarmerie
- DDT
- Préfecture
- Collectivités locales
- Sociétés privées (pompes grande puissance ...)

Dans le cadre de ses missions, le SDIS 90 dispose d'une équipe spécialisée en secours aquatiques et subaquatiques et de moyens spécifiques pour faire face à ce type de risque, en particulier :
 3 embarcations légères (BLR) pour des reconnaissances en cas d'inondations,
 2 embarcations à moteur (1 pneumatique, 1 coque rigide),
 associées à des engins réellement tout terrain capables de franchir des routes inondées (type VLTT, CCLF, CCF).

Cependant, si ces moyens sont adaptés pour mener à bien les interventions « courantes » (inondations localisées, personne tombée à l'eau), ces moyens trouvent vite leurs limites dans le cas d'événement de grande ampleur.

Les personnels des centres dépositaires de ces moyens doivent suivre une formation adaptée et un entraînement régulier.

E Risque événement météorologique paroxysmique

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- tempête, tornade
- importantes chutes de neige ou pluies verglaçantes

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : tempête ou tornade menaçant les habitations et les voies de communication

Moyens du SDIS									Moyens zonaux et nationaux				
		VLouVLR	VSAV	CCF ou CCLF	PCM	SD	VTU+tronçonneuses	PMA10	colonne zonale		PMA10	CYN	VSAV
Délais	H-1	10		6					Délais	H-1			
	H		5							H			5
	60'				1	1	10	1		60'			
	120'									120'		1	1
	>180'									>180'	1		1
Total		10	5	5	1	1	10	1	Total	1	1	2	5

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 51

F Risque feu de forêt/broussailles

Le retour d'expérience permet de mettre en avant les points suivants :

- la majorité des feux de végétation sont traités avec un seul engin
- part prépondérante de feux d'herbes : friches, broussailles, haies végétales
- adéquation entre l'accessibilité et les moyens engagés

Pour faire face à ce risque, le SDIS 90 dispose de 2 CCF et de 4 CCFL. Le parc CCR participe à la couverture de ce risque même si leur capacité de pénétration est limitée selon la localisation du sinistre.

Le retour d'expérience tend à faire apparaître le besoin ponctuel d'un deuxième CCF sur l'agglomération belfortaine, sur certaines périodes de départs de feux de végétaux fréquents, ou pour des feux dont la surface dépasse les capacités actuelles.

Il conviendrait également de réaliser une formation spécialisée en adéquation avec les moyens spécialisés.

G Diagnostic et axes d'amélioration des risques naturels

Les événements climatiques, de par leur ampleur, impliquent de travailler sur :

- * une montée en puissance du CTA et du CODIS,
- * une gestion du traitement de nombreux appels
- * la formation des personnels aux moyens spécifiques

II Couverture des risques technologiques

A Risque industriel

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- Secours à de nombreuses victimes
- Incendie
- Explosion
- Pollution

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : niveau 1 et 2

Moyens du SDIS		VL	FPT/CCF	CeDe	CCGC	VSAV	FPTSR	PMA10	Echelle	UMO	RLMO	UPO	PCM	Unité RT	Unité AIR	Unité Electro Ventil	SD
Délais	30'	4	4	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	60'	5	4			2	2		2	1	1	1					
Total		9	8	1	1	5	3	1	3	2	2	2	1	1	1	1	1

Moyens zonaux et nationaux		FPT/CCF	CD	GP	VSAV	VSR	PMA10	Echelle	CeDe	CCGC
Délais	30'									
	60'	4	2	2	8	1	1	1	1	1
Total		4	2	2	8	1	1	1	1	1

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : selon le scénario retenu (feu ou explosion) et le type d'industrie, 108 pompiers.

De part les évolutions réglementaires et les changements intervenus dans le tissu industriel dans le Territoire de Belfort, la réponse opérationnelle apportée par le SDIS 90 est en adéquation avec le risque industriel d'aujourd'hui.

Dans le cas du risque « feu d'hydrocarbures », les industriels disposent de moyens propres suffisants permettant d'avoir une autonomie lors des phases de temporisation et d'attaque, offrant ainsi une garantie supplémentaire en terme d'efficacité lors de la mise en œuvre des moyens du SDIS 90.

B Risque TMD

B.1 Risque TMD route

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- Incendie d'une citerne de liquide inflammable
- Fuite de liquide menaçant l'environnement
- Fuite de gaz menaçant la population
- Fuite de GPL
- Contamination radioactive

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : contamination radioactive

Moyens du SDIS		VL	FPT	VSAV	PMA10	PC	Unité AIR (CESOS)	Unité RT	Moyens zonaux et nationaux						
									PMA10	VSAV	Unité RT				
Délais	10'								Délais	10'					
	20'	1	1	2						20'					
	30'			2	1						30'				
	45'	1		1		1					45'		2		
	60'		1				1	1			60'	1	3	1	
	90'										90'				
Total		2	2	5	1	1	1	1	Total	1	5	1	0		

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 39

B.2 Risque TMD fer

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- Incendie d'un ou plusieurs wagons citernes de liquide inflammable
- Fuite de liquide menaçant l'environnement
- Fuite de gaz toxique menaçant la population
- Fuite de GPL (enflammée ou non)
- Contamination radioactive

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : incendie d'un ou plusieurs wagons citernes de liquide inflammable

Moyens du SDIS															Moyens zonaux et nationaux					
		VL	FPT	UMO	RLMO	CEDE	CCGC	VSAV	PMA10	PCM	CESOS	Unité RT	VSR	VTU						
Délais	10'														Délais	10'				
	20'	1	1					2				1				20'				
	30'		2					2	1					1		30'				
	45'	1						1		1			1			45'		2		
	60'		1	1	1	1	1				1			1		60'	1	3	1	1
	90'															90'				
Total		2	4	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	2	Total		1	5	1	1

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 74

C Feux de métaux

A ce jour, le SDIS 90 ne dispose pas de moyens spécifiquement destinés à lutter contre les feux de métaux. Disposant néanmoins de 3 remorques poudres adaptées aux feux de transformateurs, la conversion d'une remorque serait à envisager pour faire face au risque spécifique des feux de métaux.

D Diagnostic et axes d'amélioration des risques technologiques

De part la diversité des scénarios envisageables dans le domaine des risques liés aux matières dangereuses (explosion sur une canalisation de gaz, feu de dépôt pétrolier, pollution par une industrie de traitement de surface), il convient de mettre l'accent sur la Prévision opérationnelle et d'impulser une dynamique au niveau local (centres de secours) :

- connaissance locale des risques
- suivi des activités (stockages de produits dangereux, modification des process de fabrication)
- exercices en partenariat avec l'exploitant
- maintenir et développer une dynamique autour des techniques d'intervention liées aux hydrocarbures (feux d'hydrocarbures, fuite de gaz)

Une réflexion doit également se porter sur les nouvelles technologies et l'abandon des supports papiers en phase opérationnelle au profit des bases de données numériques (PC portable, tablettes numériques).

III Couverture des risques sanitaires

La couverture des autres risques particuliers pouvant se traduire par de nombreuses victimes suffit pour traiter ce type de risque.

Cependant un plan de continuité du service doit prévoir les dispositions à prendre dès lors que les sapeurs-pompiers eux-mêmes sont susceptibles d'être touchés par le risque.

A Pandémie grippale

Ce risque est susceptible de toucher l'ensemble de la population, dont les services de secours, les administrations, entraînant ainsi une désorganisation de la société.

Les sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort ont été sollicités en 2009 dans le cadre de la campagne préventive de vaccination contre le virus A(H1N1).

B Epizootie

Les mesures à prendre pour faire face à ces risques passent par une répertoriatio n des élevages présents dans le département. Suite à l'épidémie de 2001, des procédures et des moyens spécifiques ont été mis en place par les sapeurs-pompiers.

C Evénements climatiques extrêmes

Les services d'incendie peuvent être sollicités de diverses manières lors de ces événements comme pour le transport de personnes, l'oxygénation de plans d'eau, les feux de végétaux et de broussailles ...

Comme tous les événements climatiques exceptionnels, une mise en place précoce d'une cellule inter services et le déclenchement de niveaux adaptés (veille, mise en garde et action, mobilisation) permettront de faire face à cet aléa.

IV Couverture des risques bâtimentaires

Parmi les scénarios majorants envisageables dans les risques bâtimentaires, nous pouvons citer :

- l'effondrement d'un bâtiment de plusieurs étages avec des personnes ensevelies
- un feu de poids lourd type dans un tunnel (autoroute transjuranne suisse)
- un accident thermique résultant d'un feu couvant

A Ouvrage d'art : l'A16

Pour des raisons pratiques, et en accord avec les autorités Suisses, les sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort seront amenés à intervenir sur les 4.6 km du tronçon n°2a dans le sens Boncourt / Bure (dont le tunnel de Neu-bois). Les interventions regroupent toutes les interventions habituelles sur autoroute (AVP, feux de véhicule ...) avec la problématique particulière du tunnel.

Les tunnels constituent un milieu d'intervention très hostile, en particulier en cas d'incendie. Un incendie ou un accident peuvent avoir rapidement des conséquences importantes pour les personnes impliquées, les secours et l'ouvrage : cela nécessite donc des moyens et une formation spécifique. Enfin, intervenant sur un territoire étranger, cela nécessite une coordination particulière.

Le retour d'expérience sur les tunnels montre que les plans de secours prévoient 3 types de scénarios :

- accident en tunnel, sans incendie,
- incendie en tunnel,
- incendie dans les locaux techniques.

Les 2 scénarios concernant directement le SDIS 90 sont :

- **l'accident** (VL, PL, bus) : un scénario similaire à toute intervention de ce type sur l'A36, avec cependant la particularité du Commandement et des Transmissions.
- **l'incendie** : introduisant la problématique d'un feu dans un tunnel. Plusieurs éléments à prendre en compte pour ce scénario : stratégie d'attaque, aéraulique, désenfumage, moyens, coordination, remontée d'information.

Les besoins sont basés sur **la formation et les matériels** (moyens de ventilation grande puissance, moyens d'extinction longue portée adaptés au tunnel), en cohérence avec les pratiques des sapeurs-pompier suisses.

B Parcs de stationnement

Principalement présents en zone urbaine, un inventaire des différents parkings souterrains, leur cartographie et la formation adéquate des personnels, sont les principales mesures pour lutter contre ce risque.

Parmi les éléments opérationnels à prendre en compte lors de ce type d'intervention :

L'emploi d'une **caméra thermique**, la mise en œuvre de **techniques** « reconnaissance longue distance », d'extinctions adaptées (mousse), la **logistique en air** (réserves ARI), les moyens de **ventilation** et les **plans**.

C Synthèse

Les risques bâtimentaires sont connus de longue date par les sapeurs-pompier mais le développement des mesures de prévention réduit chaque année le risque de survenue.

Développer les coopérations Franco-Suisse dans la gestion et le commandement d'intervention présentant un risque particulier.

Améliorer la formation pratique – techniques opérationnelles et utilisation de matériels spécifiques - des sapeurs-pompier face aux nouveaux risques

V Couverture des risques de société

A Grands rassemblements et phénomènes festifs

Les phénomènes festifs représentent des événements pouvant impliquer une forte mobilisation des moyens de secours (moyens sanitaires).

Les grands rassemblements quant à eux doivent faire l'objet systématique d'une organisation inter services et de consignes particulières reprenant les éléments suivants :

- la cartographie,
- l'ordre de transmission,
- le renforcement temporaire des effectifs de garde dans les centres de secours,
- le renforcement de la chaîne de commandement,
- les consignes,
- les moyens spécifiques,
- une organisation inter services (Préfecture, SAMU, Police, gendarmerie).

B Violences urbaines

Deux axes peuvent être abordés pour lutter contre les violences urbaines :

Prévention : par une action de sensibilisation auprès des jeunes (visites dans les écoles, accueil de stagiaires dans les centres de secours).

Prévision : mise en place d'un stage de sensibilisation des pompiers aux violences urbaines et mise en place de points de rassemblement avec les forces de l'ordre.

C Risque de transport

C.1 Risque transport routier : A36

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- Carambolage avec nombreuses victimes
- Incendie d'un véhicule
- Incendie sur aire de repos (véhicule)

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : carambolage avec de nombreuses victimes

Moyens du SDIS											Moyens zonaux et nationaux					
		VL	FPT/CCF	CECI	VSAV	Unité SR	PMA10	VTU	PC	CeSOS			PMA10	HELE san	VSAV	FPT/CCF
Délais	10'										Délais	10'				
	20'				1							20'				
	30'	1	1		3	1						30'		1		
	45'	1	2		1	1	1	1				45'			2	
	60'			1		1		1	1	1		60'	1		3	1
	90'											90'		1		
Total		2	3	1	5	3	1	2	1	1	Total	1	2	5	1	

* Transport collectif

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 69

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- Accident d'autocar avec nombreuses victimes
- Collisions en chaîne entraînant de nombreuses victimes

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : nombreuses victimes incarcérées

Moyens du SDIS												Moyens zonaux et nationaux					
		VLHR	FPT	CECI	VSAV	PMA10	PC	Unité SR	VTU	CeSOS				PMA10	HELE san	VSAV	FPT/VS
Délais	10'											Délais	10'				
	20'	1	1		2			1			20'						
	30'				2	1			1		30'			1			
	45'	1	1		1		1	1			45'				2		
	60'		1	1					1	1	60'		1		3	2	
	90'										90'			1			
Total		2	3	1	5	1	1	2	2	1	0	Total		1	2	5	2

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 67

C.2 Risque transport collectif ferroviaire

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- Déraillement de train
- Collision frontale entre deux trains

Réponse opérationnelle (scénario majorant) : collision frontale entre deux trains

Moyens du SDIS											Moyens zonaux et nationaux					
		VLHR	FPT	VSAV	PMA10	PC	CeSOS	Unité SR	VTU				PMA10	HELE san		
Délais	10'										Délais	10'				
	20'	1	1		2			1		20'						
	30'				2	1			1	30'			1			
	45'	1			3			1		45'						
	60'		2	1	3		1	1	1	60'		1				
	90'									90'			1			
Total		2	3	1	10	1	1	3	2	Total		1	2	0	0	

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 50 + 10 PMA (selon armement)

Les interventions sur le réseau SNCF impliquent des conditions d'intervention particulières : difficultés d'accès, techniques d'intervention spécifiques, matériels d'intervention spécifiques (désincarcération lourde). Les principaux scénarios envisageables sont :

- train bloqué
- déraillement
- accidents de personnes (suicide)
- malaise à bord d'un train
- feu de motrice ou de wagon
- feu de végétaux
- collision

La stratégie opérationnelle pourra en outre être influencée par le positionnement géographique de l'événement :

- au niveau de la gare
- hors de la gare
- au niveau du viaduc

L'arrivée de la LGV dans le Territoire de Belfort à vue l'élaboration d'un plan de secours régional décliné localement dans un ETARE, avec la mise en place de matériel spécifique d'intervention (lorrys) : lot ferroviaire au CS Belfort Sud et matériel lourd de désincarcération dans les SDIS 25 et 70. Ce matériel demande une formation particulière et un maintien des acquis constant des personnels des centres de secours et/ou de la chaîne de commandement pour son acheminement, sa mise en œuvre, son utilisation et son intégration dans la stratégie opérationnelle.

C.3 Risque transport collectif aérien

Scénario retenu dans l'analyse des risques :

- Recherches terrestres d'un avion de transport collectif, avec suspicion de nombreuses victimes

Moyens du SDIS											Moyens zonaux et nationaux							
		VLHR	FPT	VSAV	PMA10	PC	UMO	Unité SR	VTU	CeSOS			PMA10	HELE	VSAV	UCYN	HELE	
Délais	10'										Délais	10'						
	20'	1	1	2				1				20'						
	30'			2	1				1			30'		1				
	45'	1		1		1		1	1			45'		1	2	1		
	60'		2					1		1		1	60'	1		3		1
	90'												90'		1			
Total		2	3	5	1	1	1	3	3	1	Total		1	3	5	1	1	

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 67

C.4 Transport fluvial

L'intervention en milieu aquatique nécessite la mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques, en particuliers lors de conditions hivernales (plongée sous glace).

D Risques liés aux activités de loisir

D.1 Montagne

Scénarios retenus dans l'analyse des risques :

- Accident de sport (parapente, randonnée, VTT)
- Feu en altitude (habitation isolée, chalet-refuge)

Moyens du SDIS								Moyens zonaux et nationaux					
		VLHR	FPT/CCF	VSAV	PMA10	PC	GRIMP	HELE san					
Délais	10'							Délais	10'				
	20'	1		1					20'				
	30'	1	1						30'	1			
	45'			2		1	1		45'	1			
	60'				1				60'				
	90'								90'				
Total		2	1	3	1	1	1	Total	2	0	0	0	

Potentiel Journalier Opérationnel (à 1h, hors officiers) : 33

D.2 Risques nautiques

La couverture du risque est étroitement liée à la spécialité PLG, aux techniques utilisées, aux matériels mis en œuvre et à l'astreinte en caserne.

D.3 Activités de loisirs spécifiques

Ces risques sont caractérisés par une difficulté d'accès des engins, des personnels et la mise en œuvre de techniques spécialisées.

- engins adaptés
- répartition judicieuse des moyens
- formation des équipes spécialisées (GRIMP)
- rappel des équipes spécialisées

E Attentats

Plusieurs plans permettent de couvrir une partie de ces risques et tiennent compte dans leur déclinaison zonale ou départementale des moyens dont dispose le SDIS pour couvrir les risques NRBC-E, nombreuses victimes, explosion-incendie :

- Plan Vigipirate,
- Plan Variole,
- Plan Biotox, Plan Piratox

F Diagnostic et axes d'amélioration

Deux scénarios majorants à envisager pour les risques de société : un accident d'un vecteur de transport (bus sur l'A36, train de voyageurs) et un plan ORSEC - NOVI aux Eurockéennes.

Dans ce cadre, l'engagement du SDIS 90 se ferait à plusieurs niveaux :

- équipes spécialisées (SD, GRIMP ...) ou non
- mise en place de structures de commandement
- mise en place d'un plan NOVI avec PMA

Les axes d'amélioration sont :

- la montée en puissance du SDIS : officier CODIS et PC, organisation du CTA
- le renfort en provenance des départements voisins
- la gestion avec les autres services de l'Etat

VI Couverture des risques de défaillance des systèmes

A Approvisionnement en hydrocarbures

La réponse à ce risque de pénurie se situe à deux niveaux :

- au niveau de la zone : par un arrêté zonal dans le cadre d'un « plan de ressources hydrocarbures de la zone de défense Est ». Ce plan définit les dépôts pétroliers, les oléoducs et les stations d'intérêt national, ainsi que les stations réservées. Le plan des ressources hydrocarbures (PRH) de la zone vise à garantir ou à rétablir à un niveau minimal l'approvisionnement en carburants et en combustibles indispensables à la vie économique.
- au niveau local : présence de citernes de carburant au niveau des centres de secours de Belfort et un approvisionnement dans des stations services réquisitionnées par le Préfet.

Centre	Volume (litres)	Autonomie
Belfort Nord	2500	3-4 semaines
Belfort Sud	3000	3-4 semaines

B Réseaux électriques

Dans ce cadre, intervient la notion de sécurisation :

- du CTA-CODIS
- des centres de secours

D'une manière générale, deux niveaux de secours existent pour les installations électriques au sein du SDIS :

- **Niveau 1** : secours par batterie (système d'alerte) ➔ autonomie 24 h 00
- **Niveau 2** : secours par onduleur puis par groupe électrogène ➔ en cas de coupure ErDF ➔ de 8 à 33 h 00 d'autonomie

L'Etat major, Belfort Nord, Belfort Sud, Delle, Beaucourt, Giromagny et les Tourelles disposent de groupes électrogènes, les autres centres de secours ne disposent que de batteries pour l'alerte.

Passé ces délais, l'activité opérationnelle des centres sera fortement compromise. Il apparaît donc nécessaire d'envisager des parades, dans le cas de coupures de plus longues durées, telles que la location, la mise à disposition ou l'achat d'un ou de plusieurs groupes remorquables pour les besoins du SDIS.

C Réseaux radioélectriques et téléphonie

Le réseau de base départemental est composé d'un commutateur général situé à la Préfecture et d'un relais implanté au Mont Salbert.

Par ailleurs, 3 relais des réseaux de base voisins, sont utilisés pour compléter la couverture : Hirsingue, Kirchberg et Exincourt.

Enfin, en cas d'arrêt du relai, un point haut (tour rue Parant à Belfort) dispose d'une antenne à demeure pour mettre en service la valise RIP (relai indépendant portable).

D Réseaux informatiques

Pour répondre à ces risques, des mesures palliatives ont été prises au sein du SDIS pour faire face à une panne ou un dysfonctionnement du serveur START :

- mise en œuvre de deux serveurs dans des pièces séparées
- toute panne au niveau du serveur principal implique un relai par le serveur secondaire
- toute panne au niveau des deux serveurs entraîne la mise en place de la CLS (Console Logicielle de Secours)

La mise à jour de consignes précises et l'entraînement régulier des personnels à leur mise en œuvre est à projeter.

E Approvisionnement en eau

Les conséquences sont de deux ordres :

- pour la population : par des perturbations temporaires du réseau ou une interruption totale de distribution,
- pour les pompiers : une ressource en eau insuffisante ou indisponible lors de missions de lutte contre l'incendie.

Pour ce faire, un plan de lutte contre les perturbations sur un réseau de distribution a été élaboré. En cas de crise, une cellule inter services est mise en place au sein de la Préfecture.

A noter que le SDIS ne possède pas de citerne de type « alimentaire ».

VII Moyens des SDIS voisins

A SDIS du Haut Rhin

Dénomination	Personnel	Matériel	Couverture quotidienne	Localisation	Informations complémentaires
PC de colonne	2 CDG + 1 CDC + 1 à 2 opérateurs	VPC de colonne ou autres véhicules	4	Ottmarsheim, Altkirch, Soultzmatt et Colmar	
PC de site	2 CDG + 2 CDC + 1 CDS + 2 à 3 opérateurs	VPC de site ou autres véhicules	1	Colmar	
PMA	5 médecins + 2 ISP + 1 pharmacien	Structure mobile + matériel médical	1	Kaysersberg et Orbey	Le PMA est divisé en deux modules, une berce structure et une berce matériel médical
Unité SD	10 SDE1 + 1 SDE2 ou 3	Matériel GNR	1	Berces SD sur Colmar et St Louis	Les personnels de l'unité SD proviennent des centres de Colmar, Mulhouse et St Louis
Unité SAL	2 PLG1 + 1 PLG2	Matériel GNR	1	Mulhouse	40 mètres.
Unité SAL SNL	2 PLG1 + 1 PLG2 qualifiés SNL	Matériel GNR + SNL	1 en période hivernale	Mulhouse	L'unité SNL sera opérationnelle en 2013
Unité GRIMP	4 IMP2 + 1 IMP3	Matériel GNR	2	Colmar, Mulhouse et St Louis	
Unité GRIMP ISS	4 IMP2 + 1 IMP3 qualifiés ISS	Matériel GNR	0	St Louis	En cours de constitution. Objectif une couverture de deux personnels formés ISS
Unité GRIMP "milieu enneigé"	4 IMP2 + 1 IMP3 formés milieu enneigé	Matériel GNR	0,5	Colmar	Couverture de deux personnels formés module neige
Groupe FDF	4 CCF 2000 ou 4000 + 1 VLHR	1 FDF3 + 4 FDF2 + 12 FDF1			
Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	9000 l/mn	Colmar, Mulhouse et St Louis	3 FMOGP : 5000 litres émulseur pompe 4000/15. 3 Berces 6000 litres émulseur

Dénomination	Personnel	Matériel	Couverture quotidienne	Localisation	Informations complémentaires
Quantité d'émulseur disponible			27 000 litres	Colmar, Mulhouse, St Louis, Ottmarsheim et Cernay	
Embarcation		Motorisation >6 CV	7 + 2 jet ski	Colmar, Mulhouse, St Louis et Orbey	
Embarcation non motorisée			7	Colmar, Guebwiller, Ostheim, Illzach, Ottmarsheim, Thann et Wittenheim	
CMIC	3 RCH1 + 3 RCH2 + 1 RCH3	Matériel GNR	3	Colmar, Mulhouse et St Louis	
Unité de décontamination de masse			0		
CMIR	3 RAD1 + 3 RAD2 + 1 RAD3	Matériel GNR	1	Mulhouse	Personnels formés spectroscopie
Equipe de reconnaissance CMIR	3 RAD1	Matériel GNR	0		
EPIMM	5 EPIMM ou EPIM	VLHR	3,5	Orbey, Lapoutroie, Munster, Sultzzen, Metzeral, Sultz, Guebwiller, St Amarin, Masevaux et Oltingue	
Unité CYN	2 équipes cynotechniques	Matériel GNR	1	Répartition départementale	

B SDIS du Doubs

Dénomination	Personnel	Matériel	Couverture quotidienne	Localisation	Informations complémentaires
PC de colonne	2 CDG + 1 CDC +1 à 2 opérateurs	VPC de colonne ou autres véhicules	3	1 par groupement	Besançon Montbéliard Pontarlier
PC de site	2 CDG + 2CDC + 1CDS + 2 à 3 opérateurs	VPC de site ou autres véhicules	1	Direction à Besançon	
PMA	5 médecins + 2 ISP + 1 pharmacien	Structure mobile + matériel médical	1	Maîche Pont de Roide Pontarlier St Vit	le déclenchement du pharmacien nécessite un délai supplémentaire
Unité SD	10 SDE1 + 1 SDE2 ou 3	Matériel GNR	1	75 % sur Montbéliard, 25 % sur Besançon	
Unité SAL	2 PLG1 + 1 PLG2	Matériel GNR	1	Besançon Montbéliard Pontarlier	
Unité SAL SNL	2 PLG1 + 1 PLG2 qualifiés SNL	Matériel GNR + SNL	1	Besançon Montbéliard Pontarlier	40 mètres
Unité GRIMP	4 IMP2 + 1 IMP3	Matériel GNR	1	Besançon Montbéliard Pontarlier	Groupe d'intervention Hélicoptère sur Besançon
Unité GRIMP ISS	4 IMP2 + 1 IMP3 qualifiés ISS	Matériel GNR	0		
Unité GRIMP "milieu enneigé"	4 IMP2 + 1 IMP3 formés milieu enneigé	Matériel GNR	0		
Groupe FDF	4 CCF 2000 ou 4000 + 1 VLHR	1 FDF3 + 4FDF2 + 12 FDF1			CCGC : Damprichard, Isle sur le Doubs, Levier, St Vit, Vercel
Projeter 2000 litres de solution moussante à 500m pendant 40mn sur feux d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	Volume de solution moussante = 4000 litres		Remorque Lance Monitor : 2, camions Dévidoir : 2, Moto Pompe Remarquable GP : 2, CEEM 6000l : 1, CEEP 2000l : 1
Quantité d'émulseur disponible					En cas de renfort extérieur, le Doubs conservera entre 2000 et 4000 litres d'émulseur sur son territoire

Dénomination	Personnel	Matériel	Couverture quotidienne	Localisation	Informations complémentaires
Embarcation		Motorisation >6 CV	18	Grpt Est : Montbéliard x 2, Isle x 1, Mathay x 1, St Hippolyte x 1 Grpt Sud : Villers x 2, Pontarlier x 2, Morteau x 1, Grpt Ouest : Besançon x 3, Baume les Dames x 1, Clerval x 1, Ornans x 1, Rougemont x1	Montbéliard : 1x150ch, 1x30ch ; Mathay : 1x25ch ; Villers : 1x100ch, 1x60ch ; Pontarlier : 1x65ch, 1x60ch ; La Fuvelle : 1x9,9ch ; Morteau : 1x30ch ; Besançon : 1x150ch, 1x60ch, 1x30ch ; Baume les Dames : 1x65ch
Embarcation non motorisée			0		
CMIC	3 RCH1+3 RCH2+1RCH3	Matériel GNR	1	Besançon, Montbéliard, Pontarlier	
Unité de décontamination de masse				MMD: Module Mobile de Décontamination Montbéliard	
CMIR	3 RAD1 + 3 RAD2 + 1 RAD3	Matériel GNR	1	Besançon, Montbéliard	Véhicules commun aux RCH et RAD
Equipe de reconnaissance CMIR	3 RAD1	Matériel GNR	1	Besançon, Montbéliard	
EPIMM	5 EPIMM ou EPIM	VLHR	0		
Unité CYN	2 équipes cynotechniques	Matériel GNR	1	Montbéliard, Sancey le Grand	
CMIB	Pas d'existence de CMIB				
Groupe de reconnaissance longue distance	Pas d'existence de groupe de reconnaissance longue distance, ni moyens spécifiques				
Moyens de désincarcération ferroviaire	2 lorries manuels + 2 lorries motorisés Une berce de manœuvre de force est prévue pour fin 2012				
CMIB	En cours de réflexion				
Groupe de reconnaissance longue distance	Projet à l'étude avec le SDIS67. Dispose d'ARI bi-bouteilles.				
Moyens de désincarcération ferroviaire	Le SDIS 68 ne possède pas de moyens spécifiques de désincarcération ferroviaire. Des moyens lourds de désincarcération sont implantés sur les centres de secours de Colmar, Mulhouse et St Louis				

C SDIS de la Haute-Saône

Dénomination	Personnel	Matériel	Couverture quotidienne	Localisation	Informations complémentaires
PC de colonne	2 CDG + 1 CDC + 1 à 2 opérateurs	VPC de colonne ou autres véhicules	1	Vesoul	
PC de site	2 CDG + 2 CDC + 1 CDS + 2 à 3 opérateurs	VPC de site ou autres véhicules	1	Vesoul	
PMA	5 médecins + 2 ISP + 1 pharmacien	Structure mobile + matériel médical	1 berce PMA + 2 VPMA	Vesoul, Gray, Lure	Personnels fonction disponibilité
Unité SD	10 SDE 1 + 1 SDE2 ou 3	Matériel GNR			
Unité SAL	2 PLG1 + 1 PLG2	Matériel GNR	1	Vesoul	Habilitation 40m
Unité SAL SNL	2 PLG1 + 1 PLG2 qualifiés SNL	Matériel GNR + SNL	1	Vesoul	Habilitation 40m
Unité GRIMP	4 IMP2 + 1 IMP3	Matériel GNR			
Unité GRIMP ISS	4 IMP2 + 1 IMP3 qualifiés ISS	Matériel GNR			
Unité GRIMP "milieu enneigé"	4 IMP2 + 1 IMP3 formés milieu enneigé	Matériel GNR			
Groupe FDF	4 CCF 2000 ou 4000 + 1 VLHR	1 FDF3 + 4 FDF2 + 12 FDF1			
Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales			
Quantité d'émulseur disponible			3000l (A3F) et 4500l de protéinique	Luxeuil	
Embarcation		Motorisation >6 CV	20 embarcations	CIS du département	
Embarcation non motorisée					
CMIC	3 RCH1 + 3 RCH2 + 1 RCH3	Matériel GNR	1 berce CMIC	Vesoul	

Dénomination	Personnel	Matériel	Couverture quotidienne	Localisation	Informations complémentaires
Unité de décontamination de masse					
CMIR		Matériel GNR	Matériel transportable par un VTU	Vesoul, Luxeuil	
Equipe de reconnaissance CMIR	3 RAD1	Matériel GNR	1	CIS avec des SPP	
EPIMM	5 EPIMM ou EPIM	VLHR			
Unité CYN	2 équipes cynotechniques	Matériel GNR			
CMIB	Pas de CMIB				
Groupe de reconnaissance longue distance	Pas de groupe de reconnaissance longue distance				
Moyens de désincarcération ferroviaire	2 lots ferroviaires de secours comprenant 1 lorry motorisé avec trois plateaux (Vesoul et Lure). 1 berce de désincarcération ferroviaire pour fin 2012 (Vesoul).				
Matériels spécifiques	2 Unités Légères de sauvetage (base d'un QUAD) dont une en cours d'acquisition			Luxeuil	
	1 QUAD avec traîneau			Vesoul	
	Ces matériels sont équipés roues et chenilles pour l'évolution en milieu enneigé possibilité de transporter 1 victime allongée (barquette) avec 2 sauveteurs				

D LIF

Dénomination	Personnel	Matériel	Couverture quotidienne	Localisation	Informations complémentaires
--------------	-----------	----------	------------------------	--------------	------------------------------

SDIS 68

Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	9000 l/mn	Colmar, Mulhouse et St Louis	3 FMOGP: 5000 litres émulseur pompe 4000/15. 3 Berces 6000 litres émulseur
Quantité d'émulseur disponible			27 000 litres	Colmar, Mulhouse, St Louis, Ottmarsheim, Cernay	

SDIS 25

Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	Volume de solution moussante : 4000 litres	Besançon, Boussières, Montbéliard, Bouclans, Pontarlier	Remorque Lance Monitor : 2 ; Camion Dévidoir : 2 ; Motos Pompe Remarquable GP : 2 ; CEEM 6000 litres : 1 ; CEEP 2000 litres : 1
Quantité d'émulseur disponible				16000 litres	En cas de renfort extérieur, le Doubs conservera entre 2000 et 4000 litres d'émulseur sur son territoire

SDIS 70

Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales			
Quantité d'émulseur disponible			3000 litres (A3F) et 4500l de protéinique	Luxeuil	

SDIS 54

Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	Volume de solution moussante		
--	--	---------------------------------	------------------------------	--	--

Quantité d'émulseur disponible	Personne l de garde dans les centres	5 UFS avec 6000l émulseur dont 4 avec 1500Kg de poudre polyvalente. 15 Remorques mousse avec 500 litres d'émulseur	Permanente	Nancy, Briez, Pont à Mousson, Lunéville.	Remorque dans les CS du département.
--------------------------------	--------------------------------------	---	------------	--	--------------------------------------

SDIS 57

Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	3 groupes LINF	Saint-Avold, Metz, Thionville	
Quantité d'émulseur disponible			29 500 litres	Saint-Avold, Metz, Thionville, Montigny-les-Metz, Hagondange, Forbach, Phalsbourg	Emulseur fluorosynthétique 6/6 polyvalent

SDIS 67

Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	5 cellules capables de répondre chacune 2 fois à cet objectif. 1 camion citerne capable de répondre 9 fois à cet objectif	Strasbourg, Haguenau, Molsheim, Sélestat, Wissembourg	
Quantité d'émulseur disponible			48 000 litres		

SDIS 88

Projeter 2000 litres de solution moussante à 500 mètres pendant 40 minutes sur un feu d'hydrocarbure		Selon modalités départementales	Volume de solution moussante		
Quantité d'émulseur disponible			11 000 litres	10 rem. emul sur Dpt et CE EMUL à Epinal	CE EMUL 6000 litres

CHAPITRE 5 : AXES D'OPTIMISATION DES MOYENS : REUNIR LES CONDITIONS POUR CONSOLIDER LE NIVEAU DE PERFORMANCE ATTEINT DEPUIS LA DEPARTEMENTALISATION

Après une période de construction et de développement, le SDIS est arrivé à maturité; il convient maintenant d'ouvrir l'ère de sa consolidation pour maintenir et préserver l'efficacité de l'action publique.

I Ajuster l'assise territoriale du service

A Engager le CS Grandvillars sur une transition visant à conduire à sa pérennisation

B Ajuster les secteurs de 1^{er} appel aux évolutions intervenues depuis 2004.

Le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours arrête la répartition des secteurs de 1^{er} appel. Il s'appuie sur les objectifs de couverture définis au présent SDACR, en particulier sur les objectifs décrits au Chapitre 3 : du présent tome.

C Achever le plan immobilier de constructions – restructurations des centres d'incendie et de secours

- Poursuivre le projet de construction du CIS Châtenois-les-Forges 2012-2014
- Programmer les restructurations / constructions des CIS Montreux-Château et Rougemont le Château 2013-2019
- Poursuivre l'objectif conjoint avec le SDIS 68 de mettre en commun le centre de secours sur les secteurs de Montreux-Château et Montreux-Vieux (68)
- Engager un programme pluriannuel de réfection de la caserne de Grandvillars 2013-2014

II Développer le capital humain dans un budget maîtrisé

A Garantir le potentiel opérationnel humain

A.1 Maintenir les effectifs de SPP et augmenter les effectifs de SPV

Le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours arrête les effectifs minimums à atteindre pour chaque centre d'incendie et de secours, dans le respect des objectifs du SDACR tels que présentés au Chapitre 2 : du présent tome.

Parallèlement, la couverture en première intention (avant arrivée des renforts des départements limitrophes) des risques particuliers amène à pouvoir mobiliser dans un délai de 30 minutes à 1 heure un effectif de 75 sapeurs-pompiers.

Pour disposer du potentiel opérationnel journalier attendu, deux axes sont à tenir simultanément :

- Préserver les effectifs actuels de SPP ;
- Augmenter l'effectif de SPV au travers d'une politique de développement du volontariat forte.

A.2 Poursuivre une gestion rigoureuse des plannings de garde et du temps de travail des SPP

Le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours et de son corps départemental de sapeurs-pompiers définit l'organisation du temps de travail et les obligations en matière de planification des gardes et astreintes, dans le respect des effectifs minimums arrêtés au règlement opérationnel.

A.3 Optimiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires rapporté à la population départementale est inférieur à la moyenne nationale. Tendre vers le niveau national d'engagement volontaire au sein du corps de sapeurs-pompiers est un objectif dès lors évident.

- Poursuivre une politique de recrutement, de fidélisation et de conventionnement des sapeurs-pompiers volontaires active et ciblée.

Il convient également de faciliter les modalités par lesquelles le sapeur-pompier se met à disposition du service.

- Acquérir des moyens de déclaration de disponibilité à distance.

B Adapter l'acquisition des compétences et leur maintien

B.1 Poursuivre l'aménagement de l'EDSP 90

B.2 Définir un plan de formation pour les 5 ans à venir

Elaboré à l'issue d'une phase d'ingénierie de la formation et conforme à l'article 7 de la loi 84-594 du 12 juillet 1984, le plan devra répondre aux dernières évolutions réglementaires qui régissent les statuts des sapeurs-pompiers et leurs formations, de manière à :

- Répondre au mieux aux besoins et contraintes de formation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Accompagner l'évolution des emplois et des grades correspondants, tant pour les professionnels que pour les volontaires.

C Développer le SSSM sur l'ensemble de ses missions et organiser sa réponse opérationnelle

Essentiellement tourné vers la médecine préventive et d'aptitude, le SSSM, sous l'impulsion du médecin-chef du SDIS doit se développer sur l'ensemble de ses missions et en particulier :

- Sur le soutien sanitaire opérationnel au bénéfice des sapeurs-pompiers en intervention ;
- Sur sa participation à une réponse graduelle de secours à personne, y compris sur des secours spécialisés, en collaboration avec le SAMU et en cohérence avec le SROS (schéma régional de l'offre de soins) ;
- Sur le conseil technique au commandant des opérations de secours.

III Optimiser les ressources matérielles

A Optimiser les systèmes d'information et de communication opérationnelles

- Achever la réforme des transmissions par l'acquisition planifiée des accessoires terminaux (équipements de tête, fiches bilan secourisme, VPC)
- Améliorer la résilience du SDIS en tout ce qui concerne ses réseaux opérationnels d'information et de communication (plan de sécurisation et de gestion en situation dégradée)

B Poursuivre l'optimisation opérationnelle et technique du parc roulant

- Ajuster les amortissements techniques et financiers des engins d'incendie et de secours.
- Optimiser la gestion des engins de réserve et de formation par des procédures adaptées.
- Etudier l'opportunité d'acquérir un engin d'incendie hors route à 1 équipe pour certains feux extérieurs et pour renforcer la capacité d'intervention en cas d'évènement météorologique paroxysmique (inondation, neige, tempête). Dans le cadre du plan d'équipement, sous réserve de ne pas augmenter le parc engins du SDIS, une étude d'opportunité de disposer d'un engin incendie à une équipe pour lutter contre des feux en extérieur exclusivement est à mener. Elle s'attachera à traiter les feux de végétaux et s'interrogera sur les feux urbains extérieurs (mobiliers urbains, containers à ordures, véhicules...). La recherche d'une mutualisation du châssis avec d'autres services est également à étudier.
- Redéfinir la tactique opérationnelle de secours routiers. Face à l'évolution des risques routiers, il conviendrait, dans le cadre du plan d'équipement, par exemple à l'occasion du prochain renouvellement d'un FPTSR, de redéfinir les techniques opérationnelles à mettre en œuvre, d'adapter au besoin les moyens dédiés et le cas échéant, les formations afférentes. L'étude s'inspirera utilement des analyses des autres SDIS, en particuliers les SDIS du Haut-Rhin et du Doubs qui partagent la couverture de l'autoroute A36. La réflexion sur le balisage intégrera les moyens des services partenaires (APRR, Département, Gendarmerie Nationale) et les pistes de mutualisation.

C Définir un plan d'équipement et de renouvellement en matériels pour les 5 ans à venir 2013-

2018

Un plan d'équipement et de renouvellement des engins d'incendie et de secours et du petit matériel, conforme à l'article L1424-12 du CGCT, est à établir pour la période 2013 – 2018. Il s'attachera à corriger les écarts entre les moyens disponibles et les besoins tels qu'ils ressortent de la couverture des risques courants et particuliers.

MATERIELS	Objectifs 2012	Existant 2012	Ecart	OBSERVATIONS
FPT ou FPTSR ou CCR	14	14	0	1 par CS + 2 formation + 2 réserve
CCFM	3	2	-1	1 BLFN (2000) + 1 DELLE (4000) + 1 BLFS (2000) Feux extérieurs, inondation, neige...
CCFL	4	4		Actuellement à Beaucourt, Giromagny, Rougemont, Tourelles mais ajustable
VDL	3	3	0	Actuellement à Beaucourt, Giromagny, Tourelles (longueur de tuyaux 480 m, Φ 110mm). Mais ajustable
MPR 2000/15	4	4	0	BLFS, Beaucourt, Giromagny, Tourelles (2 MPR 1000-15, 1 à BLFN et 1 à Delle)
Engins tout chemin	13	13	13	Au moins 1 véhicule tout chemin par CIS
VSAV	15	15	0	2 par CIS aggro + 1 par CIS + 1 formation + 2 réserve
DAE	15	15	0	1 par VSAV
Unité SR	5	5	0	BLFN + BLFS + Delle + Formation (4 FPTSR) + CESOS
VTU/VID	12	12	0	1 VTU par CIS 2 VID BLFS + BLFN
Echelles Aériennes	4	4	0	
CCGC	1	1	0	1 à BLFN (8000 L. eau + 475 L émulseur)
CD	1	1	0	1 CD à BLFS (longueur de tuyaux 2000m, Φ 110mm).
CECI	0	1		BLFS à conserver coût d'entretien très faible, à ne pas renouveler doublons avec CCR et CCFM.
CEEP	1	1	0	Armée avec 2 LMO 2000 [c] émulseur à adapter au plan ETARE
Porte Cellule	2	2	0	BLFS + BLFN
Equipements mobiles d'alerte	14	14	0	9 VLC + FPTSR BLF N/S + CCGC + 2EPA

MATERIELS	Objectifs 2012	Existant 2012	Ecart	OBSERVATIONS
Caméra Thermique	12	12	0	10 FPTSR/FPT, 1CCR Sud + 1 VLC aggro
Groupe électrogène portable	10	10	0	1 par CIS
VPCM	1	1	0	CIS Giromagny (PC de Colonne extensible) Numérisation des données relatives aux risques et des outils de gestion opérationnelle et de commandement
PMA 10	1	1	0	A transférer de Beaucourt à Tourelles (position centrale par rapport au département)
CESOS	1	1	0	BLFS : UARI + SD + SR + Venti + Eclair + Protec + Lorry
UPO (Poudre) Et feux de métaux	2	3	1	1 remorque poudre BLFS 1 remorque poudre Delle
URT (Risque Technologique)	1	1	0	VIRT BLFS+ CERT BLFN, CMIC + RAD, moyens mobiles de l'équipe NRBC
VL	39	39	0	1 par CS + 1/permanence + 5 soutien logistique le fonctionnement administratif. du service est pris en compte
VLHR	2	2	0	1 BLFN 1 BLFS
VTP	2	2	0	Renforts relève de personnel (BLFS+ BLFN)
VPL	1	1	1	BLFS avec 1 BRS
BRS	1	2	+1	1 BRS BLFS
BLS	4	3	-1	3 BLFS (à envisager de déplacer dans un autre CS), 1 Delle
Pompe d'épuisement >15m ³ /h	56	56	0	4 par CS + CeSOS + réserve départementale + 1 vide cave à BLFN et BLFS (hydrauliques, thermiques, électriques)
Equipes spécialisées				
Sauvetage Aquatique et Subaquatique	1	1	0	1 équipe PLG et SAV selon Guide National de Référence (GNR)
Milieux périlleux et montagne	1	1	0	1 équipe IMP selon GNR + sensibilisation neige
NRBC	1	1	0	1 équipe reconnaissance CMIC et 1 intervention CMIC selon GNR. 1 équipe reconnaissance RAD selon GNR.
SD	1	1	0	Sciemment, les moyens dont dispose le SDIS ne sont pas dimensionnés pour être autonomes au sens du GNR mais pour intervenir renforcés par les moyens des SDIS 25 ou 68.

Combinaison possible d'affectation opérationnelle des Véhicules Tous Chemins

Appellation Véhicules Tous Chemins	Nombre	Beaucourt	Belfort Nord	Belfort Sud	Chateinois les Forges	Delle	Giromagny	Montreux Château	Rougmont le Château	Tourelles	Grandvillars
CCFL	4	1 CCFL			1 CCFL		1 CCFL		1 CCFL		
CCF 2000	2		1 CCF 2000	1 CCF 2000							
CCF 4000	1					1 CCF 4000					
CCR	5						1 CCR	1 CCR	1 CCR	1 CCR	1 CCR
VL HR	2		1 VLHR	1 VLHR							

Changement : soit d'affectation soit de statut

Combinaison possible d'affectation des Véhicules de Réserve mécanique et de Formation

Appellation Véhicules	Nombre	Belfort Nord	Belfort Sud	Delle	Les Tourelles
VSAV	3	VSAV de Formation	VSAV de Réserve	VSAV de réserve	
FPT	2		FPT de Formation		FPT de Réserve
FPTSR	1	FPTSR de Formation			
CCR	1		1 CCR de Réserve		

Changement : soit d'affectation soit de statut

IV Adapter les procédures et l'organisation opérationnelles

Des efforts importants pour doter le Territoire de Belfort de moyens modernes et efficaces ne suffisent pas. Il faut pouvoir les mettre en œuvre dans les cinq minutes qui suivent un évènement banal ou majeur.

Le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours arrête les conditions de mise en œuvre des moyens qui concourent à la lutte contre les incendies et les autres sinistres, accidents ou catastrophes. Sa révision s'attachera à rationaliser l'emploi des moyens au regard de l'objectif d'optimisation. Le règlement opérationnel est décliné en consignes et procédures opérationnelles qui influencent directement l'emploi des moyens. Les procédures et consignes en vigueur devront être actualisées en convergence avec les efforts d'optimisation des moyens. En particuliers, devront être traités :

- Les modalités de montée en puissance du CTA-CODIS.
- La gestion des sinistres importants et des situations d'appels multiples.
- Les modalités de recours aux renforts extra-départementaux et leur accueil tant d'un point de vue opérationnel que logistique. Il est primordial d'admettre avec humilité que le SDIS 90 n'est pas indépendant des forces extérieures et d'en tirer toutes les conséquences en matière de procédures de montée en puissance. Deux niveaux de solidarité sont à considérer, une solidarité de voisinage avec les SDIS limitrophes et une solidarité nationale.
- Les relations avec les services partenaires traditionnels (SAMU, forces de police...) et émergents (Département...)
- La prise en charge des situations intermédiaires entre le secours à personne et l'assistantat social en collaboration avec le Département.
- Une démarche de prévision opérationnelle dans les centres de secours.
- Les modalités de gestion des engins et matériels de réserve ou de formation.
- Les modalités de continuité du service face à toute situation de défaillance des modes de fonctionnement normaux.

V Canaliser les actions non opérationnelles dans la seule déclinaison d'une politique de sensibilisation et d'éducation de la population aux risques

Le SDIS ou les sapeurs-pompiers sont sans cesse sollicités par les autorités de tutelle, des institutions ou administrations, des entreprises, des associations ou des particuliers pour des actions extra opérationnelles. Même si ces actions participent la plupart du temps à promouvoir le SDIS, les sapeurs-pompiers ou la sécurité, en l'absence de politique établie, leur organisation désordonnée obère la capacité opérationnelle du service ou la bonne gestion des moyens.

Sans être clairement inscrits au nombre des missions des SDIS, les actions de sensibilisation et d'éducation des populations aux risques impactent positivement l'efficacité des secours. Distinctes de l'urgence, ces prestations relèvent néanmoins de la nécessité du service public. Le SDIS 90 est déjà engagé dans cette démarche à travers le soutien aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et diverses actions vers le grand public.

Il conviendrait de confirmer ces dispositions tout en leur donnant un cadre d'actions plus ordonnés en réponse à des objectifs plus précis, afin d'éviter un saupoudrage d'actions éparses et non coordonnées, voire inutiles.

A Le soutien aux sections de jeunes sapeurs-pompiers

Les sections associatives de jeunes sapeurs-pompiers contribuent de manière très efficace et concrète à l'éducation des jeunes aux risques puisqu'elles ont vocation à :

- Enseigner les gestes de premier secours,
- Développer l'aptitude physique,
- Développer le sens civique,
- Susciter des vocations de sapeur-pompier.

Le SDIS partage cette vocation en poursuivant leur soutien humain, technique, matériel et financier.

B La sensibilisation du grand public

Les actions diverses vers le grand public doivent se poursuivre mais de façon davantage coordonnée, en réponse à des objectifs clairs et élargis à tous les risques, en particulier l'incendie. Elles doivent s'inscrire dans un plan annuel d'actions de sensibilisation aux risques et d'informations préventives, validé par le conseil d'administration du SDIS pour éviter toute sollicitation intempestive.

GLOSSAIRE

AT	Accident du travail
BLEVE	Bailing liquid expending vapor explosion
BLRS	Barque légère de reconnaissance et de sauvetage
BP	Budget primitif
CAB	Communauté d'agglomération belfortaine
CAP	Commission administrative paritaire
CASDIS	Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours
CATSIS	Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours
CCDSPV	Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires
CCFM	Camion citerne forêt moyen
CCGC	Camion citerne grande capacité
CCR	Camion citerne rural
CeCI	Cellule citerne incendie
CeDE	Cellule dévidoir
CeRT	Cellule risque technologique
CeSOS	Cellule de soutien opérationnel et sauvetage
CeTU	Cellule tout usage
CHS	Comité d'hygiène et sécurité
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
CS	Centre de secours
CTA	Centre de traitement de l'alerte
CTP	Comité technique paritaire
DGF	Dotation globale de fonctionnement
EPC 30	Echelle pivotante combiné 30 mètres
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPISD	Elément de première intervention sauvetage déblaiement
EPSA 24	Echelle pivotante semi-automatique 24 mètres
ERP	Etablissements recevant du public
ETARE	Etablissements répertoriés
FAI	Fonds d'aide à l'investissement
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée
FPT	Fourgon pompe tonne
FPTSR	Fourgon pompe tonne secours routier
GDF	Gaz de France
GNRBC	Groupe nucléaire radiologique, bactériologique, chimique
GRIMA	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu aquatique
GRIMP	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IGH	Immeuble grande hauteur
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSIS	Indicateur nationaux des services d'incendie et de secours
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
MPO	Motopompe
MPR	Motopompe remorquable
PATS	Personnels administratifs et techniques spécialisés
PC	Poste de commandement
PLG	Plongée
POL	Plan d'origine interne
PR	Point de repère
RAD	Risque radiologique
RCanon	Remorque canon
RCH	Risque chimique
RVentil	Remorque ventilateur
SAV	Sauveteur aquatique

SDACR	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SMUR	Service mobile d'urgence et de réanimation
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeur-pompier volontaire
SSSM	Service de santé et de secours médical
TC	Tronc commun
ULM	Ultra léger motorisé
UMH	Unité mobile d'hospitalisation
UVCE	Unconfined vapor cloud explosion
VCSP	Volontaire civil sapeur-pompier
VID	Véhicule intervention diverse
VIMP	Véhicule Intervention en milieu périlleux
VIRT	Véhicule intervention risque technologique
VL	Véhicule léger
VLC	Véhicule léger chef de groupe
VLHR	Véhicule de liaison hors route
VPCE	Véhicule porte cellule dévidoir
VPL	Véhicule plongeur
VPMA	Véhicule post médical avancé
VSAV	Véhicule de secours et d'assistance aux victimes
VTU	Véhicule tout usage